DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde

QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13526 6 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine DIMANCHE 24-LUNDI 25 JUILLET 1988

La Bulgarie à reculons

M. Gorbatchev a reçu cette semaine de mauvaises nouvelles en provenance de Bulgarie : M. Todor Jivkov, qui préside depuis près de trente-cinq ans aux destinées du pays, n'est absolument pas décidé à passer la main en dépit de ses soixante-dix-sept ans et du désir de Moscou de voir arriver au pouvoir à Sofia une équipe plus sensible aux charmes de la « perestroïka » et de la « glasnost ». Pis : non content de s'accrocher au pouvoir avec ses vieux complices de l'ère stalinienne, M. Jivkov s'est permis de limoger, il y a quelques jours, le réformiste modéré qui avait les faveurs du Kremlin.

M. Chudomir Alexandrov passait, depuis deux ans, pour le successeur probable de l'actuel secrétaire général. Véritable numéro deux du régime, il était, à cinquante-deux ans, membre du bureau politique et secrétaire du comité central, chargé des cadres. Tous ces titres n'ont pas suffi à le protéger de la rancœur d'un Jivkov qui n'avait sans doute pas apprécié d'entendre, au début de l'année, M. Alexandrov évoquer la nécessité de « couper les branches mortes » du parti.

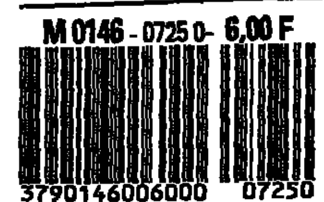
M. Alexandrov avait également attiré l'attention des observateurs en critiquant la fausse restructuration à laquelle se livre la Bulgarie depuis plus d'un an et qui a abouti, selon les secteurs, soit à maintenir le « statu quo », soit à accroître le chaos. Enfin, il passait pour être favorable aux timides efforts de libéralisation consentis par M. Stoïan Mikhaïlov, chargé de l'idéologie et de la culture, lui aussi chassé de son poste à l'issue de la réunion du comité central de mercredi.

La liste des limogés de la semaine comprend d'autres hommes, tous partisans d'un aggiornamento d'une société sclérosée. Parmi ceux-ci, signalons encore M. Stanko Todorov, président de l'Assemblée, qui a été prié de quitter le bureau politique, et M. Svetlin Roussev, un peintre fort respecté, qui a été exclu du comité central.

Cette purge fait suite à d'autres limogeages dont ont été victimes écrivains, intellectuels, universitaires, journalistes. Le crime de tous ces responsables ? Avoir entrouvert la Bulgarie sur une vision moins figée des choses et de l'Histoire, avoir mis en avant des problèmes d'environnement et de pollution industrielle — qui atteignent dans les pays socialistes une ampleur que l'on soupçonne rarement en Occident. Le tout, bien sûr, se faisait sous couvert du modèle soviétique : Tchernobyl était mis en avant, ainsi que les articles critiques de la presse soviétique.

C'était trop pour M. Jivkov, qui n'en revient toujours pas de trouver tant de poisons dans la presse du « grand frère » ou dans les émissions télévisées en provenance de Moscou — et dont son peuple est traditionnellement abreuvé.

Le dernier héros de M. Jivkov, après Staline et Brejnev, s'appelait, il est vrai, Tchernenko, et depuis Andropov il ne reconnaît plus son petit monde socialiste. Il n'est pas le seul, en Europe de l'Est, à ne guère apprécier les expériences gorbatchéviennes. M. Honecker, en RDA, n'est pas loin de partager cet avis avec de nombreux dirigeants tchécoslovaques, pour ne rien dire de M. Ceausescu. A Prague, du moins, la succession a pu avoir lieu, mais le nouveau secrétaire général, M. Milos Jakes, aura fort à faire pour venir à bout des résistances des partisans de l'ancien cours.


M 0146 - 0725 0- 6,00 F
3790146006000 07250

Pourparlers à New-York, mission de l'ONU sur le terrain

Iran-Irak : nouveaux pas vers un cessez-le-feu

En dépit de la poursuite des combats sur le front, à l'initiative de l'Irak, certains signes laissaient enfin entrevoir, le vendredi 22 juillet, la perspective d'une mise en vigueur du cessez-le-feu, Téhéran et Bagdad ayant notamment accepté des pourparlers dès lundi à New-York, sous l'égide du secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar.

Bagdad a annoncé avoir lancé, vendredi, des attaques sur l'ensemble du front afin de chasser les Iraniens des quelques positions qu'ils tenaient encore en Irak.

De son côté, Téhéran a appelé tous ceux ayant suivi un entraînement militaire à retourner au front.

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, n'en a pas moins fait progresser le processus devant aboutir à un arrêt des combats. L'Iran et l'Irak ont, en effet, accepté de dépêcher à New-York leur ministre des affaires étrangères pour y discuter de l'application d'un cessez-le-feu, parallèlement à l'envoi, dans les deux pays, d'une mission technique de l'ONU.

(Lire page 4 nos informations et l'article de FRANÇOISE CROUIGNEAU « Espoir et circonspection dans les milieux d'affaires ».)

Avec l'autorisation de la Commission de Bruxelles

Paris freine l'importation des téléviseurs japonais

La Commission européenne vient d'autoriser la France à interdire l'importation de 300 000 téléviseurs japonais en provenance d'autres pays de la Communauté. Cette décision intervient alors que les firmes japonaises, dans la perspective du grand marché européen de 1993, multiplient les implantations dans la CEE pour renforcer leurs positions industrielles et commerciales.

Les importateurs de postes de télévision souhaitaient vendre 330 000 appareils japonais dans l'Hexagone. La mesure communautaire leur interdit d'en écouler plus de 30 000 d'ici à fin février 1989.

Prise en vertu de l'article 115 du traité de Rome, cette décision est à tout le moins une mesure destinée à protéger en partie l'industrie française. En effet, si le marché des téléviseurs a connu en 1987 dans l'Hexagone un fort essor, passant de 2,7 millions en 1986 à 2,959 millions de postes vendus, ce sont les constructeurs étrangers qui en ont profité.

Les importations de pays non membres de la CEE, transitant ou non par celle-ci, ont fait un bond, de 429 000 à 732 000 unités, conquérant ainsi un quart des ventes (contre 16 % précédemment).

CLAIRE BLANDIN.

(Lire la suite page 13.)

Nouvelle-Calédonie : le RPCR approuve l'accord de Matignon



Lire nos informations page 5

Neuf ans avant la rétrocession à la Chine

Hongkong perd ses « cerveaux »

Hongkong, la colonie britannique, doit passer sous l'administration de la République populaire de Chine en 1997. En dépit des assurances de Pékin, la fuite des cerveaux a commencé.

HONGKONG
de notre envoyé spécial

Dans cette agence de voyage, naguère efficace, tout est devenu un problème. A commencer par la communication. Les employés parlent mal l'anglais. Ceux qui étaient là auparavant ? « *Partis*, explique la dernière rescapée de l'ancienne équipe. — *Pour un meilleur travail ?* — *Non, pour émigrer.* » L'« *hémorragie des cerveaux* » est le grand thème des conversations dans la colonie et la plus grave hypothèque qui pèse sur l'avenir de Hongkong comme centre de services après son retour sous l'administration chinoise en 1997. Longtemps, les autorités britanniques et les hommes de Pékin ont nié le phénomène et les risques qu'il comportait, affirmant que le problème était grossi par la presse. Ce n'est plus le cas aujourd'hui, même si, de part et d'autre, on s'efforce de ne pas être alarmiste.

En fin de semaine, le *South China Morning Post*, l'un des deux grands quotidiens en anglais de Hongkong, contient un supplément de petites annonces de cent soixante pages, dont la grande majorité sont consacrées aux offres d'emplois ! Toutes les professions sont touchées : cadres, informaticiens, ingénieurs, professions libérales. Bref, tous ceux qui ont une qualification suffisante pour se reclasser à l'étranger sont des émigrés en puissance.

Bientôt, il n'y aura plus assez de pharmaciens (300 sur 680 disposent de passeports étrangers et s'apprêtent à partir). Dans une grande banque internationale, la rotation des cadres a atteint 30 % depuis le début de l'année, et le chef du programme d'informatisation hésite à se lancer dans un plan de dix-huit mois, car il craint d'être « lâché » par certains membres de son équipe en cours de route, et il n'est pas sûr de trouver des remplaçants.

PHILIPPE PONS.

(Lire la suite page 4.)

Rétrospective Fernand Léger à la Fondation Maeght

La couleur militante

Déployée dans toutes les salles de la Fondation Maeght à Saint-Paul-de-Vence, une grande rétrospective Léger. Sans doute la plus belle exposition de l'été français.

« *Quand je vois un tableau de Léger, je suis bien content* », déclarait Apollinaire en 1913, dans ses *Peintres cubistes*. Et nous donc, face aux quatre-vingt-dix tableaux et soixante dessins réunis à la Fondation Maeght ! Qui nous permettent de suivre d'un bout à l'autre, de 1905 à 1955, la marche de l'œuvre de cet illustre Normand ; et de constater que sa mécanique picturale très perfectionnée fonctionne toujours à plein régime.

On l'avait un peu oublié, nos musées n'ayant pas fait trop d'efforts, ces derniers temps, pour nous le rappeler, comme s'il n'y avait plus rien à dire à propos de Léger, plus rien à découvrir, plus rien à signaler qui n'ait déjà été dit, découvert ou signalé. Ce qui n'est pas vrai, bien sûr. A preuve les idées un peu carrées que l'on se fait souvent de sa peinture en la ramenant à une quantité industrielle d'images d'hommes-robots et de femmes aux têtes bêtes, chauves et rondes comme la lune, qu'auraient suivies bientôt quelques parties de pique-nique entre pylône et arbre quasi mort, celles-ci faisant l'apologie de la société mécanicienne, celles-là participant d'un univers populiste, du genre : paix et loisirs aux hommes de bonne volonté.

Léger qui, certes, avait des idées de gauche, et ne s'en est jamais caché, bien au contraire, n'était pas peintre à mélanger les genres, ni les choses de la peinture et de la vie, et tenait les unes à l'écart des autres. Peintre, il était réaliste — à savoir qu'il ne concevait pas son travail autrement qu'en termes de formes et de couleurs contrastées. Homme, il était idéaliste et rêvait d'un monde heureux et fraternel. Peintre, il militait pour la liberté de la peinture, homme, il militait pour la liberté de l'homme. Le mieux, c'est qu'il ait fait en sorte que dans ses tableaux les idées du peintre et de l'homme se recoupent et que cela se voie, sans que l'on puisse parler de peinture militante ou engagée.

L'œuvre est pleine de ressources, dynamique sous des dehors souvent statiques, chaleureuse sous le couvert de la froideur, aussi proche que distante, moderne et classique tout à la fois, témoin d'une quête de valeurs permanentes et d'un souci d'avancer en conformité avec son temps : les temps modernes, dont la beauté porteuse de grands espoirs mérite une peinture *ad hoc*, belle, forte, précise, qui fonctionne comme une belle machine solide, bien conçue, capable de durer.

GENEVIÈVE BREERETTE.

(Lire la suite page 9.)

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 700 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 175 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 180 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 13 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 14 cs. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Dates

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650 572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395 - 2037
Microfilms et index du Monde
Renseignements au (1) 42-47-99-61.

Il y a cinquante ans

La bataille de l'Ebre

Le 25 juillet 1938 – deux ans et une semaine plus tôt, le général Franco avait soulevé les garnisons de l'armée d'Afrique au Maroc et celles des Canaries – débute la bataille de l'Ebre, qui va, après un éphémère succès des forces gouvernementales, marquer le commencement de la fin de la II[e] République espagnole.

Dernière offensive de l'armée républicaine ; elle lance ses meilleures troupes dans le vain espoir que les démocraties vont comprendre le sens de sa lutte face à Hitler, qui, lentement mais sûrement, grignote la Tchécoslovaquie après l'Autriche. Cette bataille a pour but de repousser les troupes franquistes et ses alliés allemands et italiens sur l'autre rive du fleuve qui sépare la Catalogne du Levant.

AU camp de presse des correspondants de guerre où je me trouve depuis une semaine, le silence de l'état-major nous laisse prévoir qu'un événement nouveau se prépare. Dans la nuit du 24 au 25 juillet, je suis autorisé à prendre place dans un convoi de ravitaillement de la 14[e] brigade internationale, la « Marseillaise » (francophone), rattachée à la 45[e] division internationale. La nuit est lourde, silencieuse, et les éléments de la « Garibaldi » (italienne) nous ouvrent la route. Pour leurrer l'ennemi, l'état-major républicain a autorisé quelques-uns des envoyés spéciaux à se joindre aux éléments qu'il a dirigés plus au nord, dans la poche de Gandesa, pour tâter le terrain.

A l'aube du 25, la « Marseillaise » et des éléments de la « Garibaldi » réussissent à passer sur la rive droite face à Campredo, entre Tortosa et Amposta, à la pointe du delta du grand fleuve. Ce sont les troupes de choc « André Marty » qui ont réussi l'opération à bord de barcasses vite repérées par les nationalistes ; ils déclenchent aussitôt un tir de barrage avec les pièces de 77 et de 155 de la légion allemande Condor et du corps de troupe des volontaires italiens (CTV). Les dégâts infligés aux brigades obligent ces dernières à retirer leurs forces de choc, qui laissent de nombreux cadavres sur la rive opposée mais parviennent à ramener leurs blessés. Une nouvelle tentative est repoussée par les nids de mitrailleuses des Marocains. Seuls quelques isolés ont réussi l'exploit de franchir le fleuve à la nage et s'accrochent sur la rive opposée, dans une situation plus que précaire. Les premiers avions italiens apparaissent pour mitrailler le terrain devant une DCA républicaine paralysée par le manque de munitions.

Avec quelques confrères britanniques, j'ai pu remonter vers Gandesa, qui reste la plaque tournante de la manœuvre. Là, nous voyons des éléments plus importants déjà en place : des pontons, une cinquantaine de chalands ainsi que des éléments de passerelles. Les Polonais et les Slaves de la 13[e] brigade internationale, partis d'Asco, doivent déborder les défenses adverses au nord-ouest de Gandesa, tandis que les 11[e] et 15[e] BI attaqueront plus au sud. L'état-major républicain a de bonnes cartes en main : ses troupes tiennent les hauteurs et Gandesa se trouve au fond de la profonde vallée de l'Ebre. Le but est de refermer les deux mâchoires de l'étau avec les forces purement espagnoles des 27[e] et 46[e] divisions par le nord et le sud.

Les républicains victimes de leur aviation

Les événements vont, pour l'instant, conforter l'optimisme qui règne dans le camp gouvernemental. Aux yeux du chef du gouvernement de Barcelone, les puissances démocratiques, comme la France et la Grande-Bretagne par exemple, ne peuvent plus longtemps rester indifférentes devant les insolents succès de Hitler en Europe centrale. Le docteur Negrin, président du Conseil, espère qu'un conflit (qui n'éclatera qu'un an plus tard) peut permettre à la république espagnole de recevoir des secours, puisqu'elle sera dans le camp des démocraties contre le nazisme et le fascisme. Qui pourrait ou oserait croire que bientôt les accords de Munich, et, plus tard, le pacte germano-soviétique, vont laisser le chef du III[e] Reich seul maître de la situation ?

Parmi les combattants, qui se battent avec le même courage dans un camp comme dans l'autre, ces raisons de géostratégie n'ont aucun écho. Pour les uns, il s'agit de faire renaître une Espagne *« une, grande, libre »* ; pour les autres, d'empêcher le fascisme de passer. L'Union soviétique garde quelques mois ses distances. L'aide s'est relâchée, comme si Staline, déjà, songeait à rencontrer Hitler pour se partager la Pologne. Quel homme du front, sur un bord ou sur l'autre de l'Ebre, pourrait envisager ce cas de figure alors que la rébellion de Franco se présente comme une croisade antisoviétique ?

Pour l'instant, les républicains, notamment ceux de la 13[e] brigade internationale ne pensent qu'à cette bataille dans laquelle ils sont engagés. Ils viennent de s'emparer d'une importante position d'artillerie ennemie, dont les canons sont aussitôt retournés contre leurs anciens propriétaires. Plusieurs centaines de franquistes sont prisonniers dans le cimetière de Gandesa, occupé au cours d'un bref assaut. Des groupes de commandos ont même réussi à atteindre le cœur de la ville, mais ils vont y rencontrer une vive opposition. Ce n'est cependant pas cette résistance qui va les obliger à évacuer la ville mais bien leur propre aviation, qui, se trompant d'objectif, effectue des tirs d'appui en rase-mottes et mitraille les « internationaux » privés de liaisons radio.

Maîtres de Gandesa, les nationalistes, qui ont fait venir des renforts de troupes marocaines, montagnards habitués à se battre sur des terrains difficiles et sous une température torride, déplacent la bataille dans les calcaires des sierras del Caballs et de Pandols. La « colline de la mort » (côte 481) change dix fois de mains, mais les Anglo-Américains du « MAC-PAP » (Canadiens), du « Lincoln » (Américains) et du « British » (Britanniques et Irlandais) s'y maintiendront.

Il y a un an exactement les républicains avaient remporté la sanglante bataille de Belchite (haut Aragon), qui leur avait donné tant d'espoir. Mais Belchite n'avait pu résister longtemps sous la poussée conjuguée des Allemands, des Italiens et des « requetés », monarchistes aragonais. Cette partie du front était alors devenue le « talon d'Achille » des Républicains car les rudes officiers franquistes, formés pendant les combats du Rif au Maroc, savaient que c'était là qu'ils devaient frapper fort, sur la rive droite de l'Ebre, pour s'emparer des routes de Lerida, aboutissant à Tarragone, donc à Barcelone, et d'Alcaniz, conduisant au delta de l'Ebre et, à Vinaroz, vers Valence. Dès lors, si la manœuvre aboutissait, la zone gouvernementale se trouvait coupée en deux : la Catalogne à l'Est, restant liée à la frontière française avec le président de la République et le gouvernement Negrin à Barcelone ; la zone Centre avec la junte de défense de Madrid aux ordres du général Miaja, une partie de la Nouvelle-Castille, de la Manche du Levant et quelques portions des provinces andalouses.

Dans un état-major de division qui a reçu la visite d'un groupe de correspondants de guerre, nous allons pouvoir assister à l'effroyable tir roulant de l'artillerie allemande et italienne qui empêchera toute concentration de troupes républicaines pour un repli organisé. Les premiers à prendre la fuite, abandonnant armes et munitions, sont ceux-là mêmes qui deux ans auparavant étaient courageusement montés en ligne : les anarchistes de la FAI-CNT (1), dont l'indiscipline et la folle témérité n'étaient pas les plus grandes qualités. Il est vrai que les conseillers soviétiques eux-mêmes ne cherchent qu'une occasion de se replier sur Barcelone, Moscou leur ayant donné l'ordre formel de ne pas se laisser prendre.


ROUIL.

Débandade vers la Catalogne

J'ai réussi à atteindre le PC du général Walter, qui, dans cette débandade généralisée, fait exception ; gardant tout son sang-froid, il a établi son état-major au plus près du feu, à Alcaniz. Par ses « sonnettes » placées aux bons endroits, il sait l'arrivée imminente des « tanquettes » italiennes, à Alcarriza à cinquante kilomètres de son poste de commandement. Il doit donc revenir à Caspe où il reçoit un renfort inespéré : les premiers échelons de combat de la « Marseillaise » (la 14[e] BI), laquelle, aux ordres du Français Marcel Sagnier, a réussi, par des routes inimaginables, a quitter ses bivouacs de l'Escurial, au nord-ouest de Madrid ; mais ses effectifs, hélas, sont tombés de dix mille à trois mille hommes.

Maintenant, ce sont les dernières brigades internationales (regroupées dans la 35[e] division et une partie de la 45[e], qui revient d'Estrémadure), auxquelles sont ajoutés les « fonds de tiroirs » de la base d'instruction des BI d'Albacète, qui vont devoir s'établir sur une ligne de résistance entre l'Aragon et la Catalogne. Mais le front craque sous l'irrésistible poussée des éléments blindés italo-allemands, et les divisions franquistes déboulent vers la côte des Orangers par le col de Miro et Morella. Arthur London, dont nous avons pu admirer le courage, et qui deviendra, après la seconde guerre mondiale, ministre du gouvernement tchécoslovaque avant de connaître les persécutions staliniennes, écrit dans son livre *Espagne : « Dans ma brigade, la 13[e], qui comptait mille cinq cents combattants, quatre-vingt-deux seulement se présentèrent un matin, à la distribution de café... »*

Les dernières cartouches

Nous savons que, désormais, la bataille de l'Ebre arrive à son terme et qu'elle va sonner le glas de la République espagnole. Elle avait débuté le 25 juillet, mais, trois semaines auparavant, le Comité de non-intervention avait accepté la proposition britannique pour le retrait de toutes les troupes étrangères combattant en Espagne. L'Italie, arrogante, s'était livrée, comme à l'habitude, à un marchandage : son corps des troupes volontaires ne reviendrait à Gênes qu'à condition que la Grande-Bretagne reconnaisse *de jure* le nouvel empire italien résultant de la conquête de l'Ethiopie. En fait, Rome ne retirera du front espagnol que quelques éclopés, traîne-savates et « disciplinaires », et laissera sur place ses blindés, ses artilleurs, ses aviateurs. Il en sera de même pour la légion allemande Condor.

Le gouvernement républicain, lui, va tenir ses engagements : le 23 septembre 1938, les brigades internationales sont retirées du front. Le 28 octobre, c'est l'émouvant hommage de Barcelone. Ces hommes de cinquante-deux nations venus en Espagne défendre la cause de la démocratie connaîtront tous une nouvelle guerre, internationale celle-là, quelques mois plus tard. Mais déjà, dans ces ultimes combats sur l'Ebre, ils ont laissé leurs derniers camarades ensevelis à la hâte dans des tombes que l'on ne retrouvera jamais : trois mille morts auxquels il faut ajouter sept mille blessés dont la plupart seront achevés sur place. Ils ont aussi laissé trois mille prisonniers et l'on sait le sort qui leur fut réservé. Et tandis que les rescapés se replient en pleine déroute vers Tarragone, Barcelone, Figueras et la frontière française, où ils seront internés, à Madrid, ce sera l'affrontement entre les partisans de la lutte à outrance et ceux qui espèrent une paix de compromis que Franco, certain de sa victoire, ne leur accordera jamais.

LÉO PALACIO.

Auteur de *la Madone espagnole* ou *la Guerre d'Espagne comme répétition du deuxième conflit mondial.* Bibliothèque historique Privat (1986).

(1) FAI : Fédération anarchiste ibérique ; CNT : Confédération nationale du travail.

CORRESPONDANCE

L'Eglise russe et le pouvoir

A la suite de l'article de Claudio Ingerflom sur le millénaire du baptême de la Russie (le Monde *daté 5-6 juin*), *M. Olivier Clément, professeur à l'Institut de théologie orthodoxe Saint-Serge, nous communique les observations suivantes :*

1) Les « signes inversés » donnés par les « fols en Christ » ne sont tels que par rapport à la pesanteur et à l'hypocrisie de « ce monde ». Ils sont par contre tout à fait conformes à l'esprit des Béatitudes. Jamais, que je sache, les « fols » n'ont jeté des pierres sur les églises. On rapporte du seul Basile le Bienheureux qu'il jetait des pierres sur les maisons des bien-pensants et vénérait celles des prostituées. Certes, l'hagiographie remet les choses « à l'endroit » avec des histoires de démons et d'anges, mais tout le contexte prouve qu'il s'agissait là de gestes de non-conformisme évangélique.

2) Loin qu'il y ait identification d'Ivan le Terrible et des « fols », ceux-ci l'ont durement dénoncé et combattu, réussissant notamment à l'empêcher de mettre à sac la ville de Pskov. D'une manière générale, ils démasquaient les injustices des puissants, à tel point qu'un voyageur anglais, Fletcher, a pu les comparer aux « pamphlétaires » de son pays.

3) A la fin de sa vie, en effet, Ivan IV rédigea une longue prière qu'il signa *Ourode*, ce qui signifie « monstre ». Mais c'est au moment où, déchiré de remords, il tentait de faire pénitence. Le texte est adressé à l' « Ange terrible », saint Michel. C'est un cri de désespoir et de supplication.

4) Outre les « fols en Christ », le primat de l'Eglise russe, le métropolite Philippe, au nom du devoir d'intercession et de protection des faibles qui était traditionnellement celui de l'Eglise, a courageusement affronté le Terrible, soulignant « l'absence de toute loi » sous le règne de celui-ci. Finalement, il fut emprisonné puis exécuté sur l'ordre du souverain. En 1652, le tsar Alexis Mikhaïlovitch fit apporter à Moscou les reliques de Philippe, alors canonisé, et, au nom de son prédécesseur Ivan IV, fit humblement pénitence et demanda pardon à l'évêque martyr.

Au moment où l'Eglise russe célèbre son millénaire, il fallait rappeler ces faits pour souligner qu'elle n'a pas toujours été « un instrument au service du prince », pas plus que les milliers de martyrs du vingtième siècle, morts dans le silence terrible de l'Occident, n'ont été au service de Staline. Il y avait, parmi ces martyrs, des dizaines d'évêques. Cela vaut bien la servilité de quelques autres.

Boulgakov et le problème juif

M. Nikita Struve, professeur à l'université de Paris-X-Nanterre, estime que sa pensée a été déformée « par omission » *dans le compte rendu que nous avons publié de son intervention sur* « le problème juif dans la vision théologique de Serge Boulgakov », *au colloque de Genève sur le millénaire de l'évangélisation de la Russie* (le Monde *du 21 juin*).

J'opposais, *écrit-il*, le mouvement d'humeur de Serge Boulgakov en 1921, consigné dans son journal intime non destiné à la publication, à sa dénonciation vigoureuse du racisme nazi et de la persécution des juifs dans plusieurs études qui datent de 1941 et 1942.

Jugés trop européens

Les deux commissaires britanniques à Bruxelles sont écartés par Mme Thatcher

LONDRES
de notre correspondant

Mme Thatcher a confirmé la tiédeur de ses convictions européennes en décidant, vendredi 22 juillet, de ne pas renouveler le mandat de quatre ans des deux commissaires britanniques à Bruxelles. Bien que cette raison ne soit pas publiquement invoquée, tous deux s'étaient montrés trop pro-européens à son goût. *« Ils avaient adopté le mode de vie indigène »*, entend-on dire ici à propos des deux intéressés, lord Cockfield (conservateur) et M. Clinton Davis (travailliste).

Mme Thatcher reprocherait particulièrement à lord Cockfield d'avoir pris position en faveur de la création d'une banque centrale européenne et d'avoir milité pour l'harmonisation de la TVA en Grande-Bretagne avec celle des autres pays de la Communauté, une mesure très impopulaire ici parce qu'elle institue une taxe sur des produits qui n'y étaient pas soumis, tels que les vêtements pour enfants.

On explique à Downing Street que, contrairement aux autres pays européens, la Grande-Bretagne *n'a* pas pour tradition de proposer ses commissaires sortants pour un second mandat. Mme Thatcher a, cependant, au moins rompu avec un usage... britannique. Londres a droit à deux commissaires à Bruxelles. La règle veut qu'il y ait un conservateur et un travailliste et que le leader du parti de l'opposition propose son candidat. M. Kinnock était favorable au maintien de M. Clinton Davis ; il n'a pas été écouté et a fait connaître son dépit devant ces mauvaises manières. Mme Thatcher devra trouver une solution, mais on indique à Downing Street qu'elle n'est pas excessivement pressée, car les nouveaux commissaires ne prendront leurs fonctions qu'en janvier prochain.

Le premier ministre a suscité une polémique supplémentaire en annonçant que le commissaire issu de son propre parti serait M. Leon Brittan. Ce dernier avait démissionné le 25 janvier 1986 de son poste de ministre du commerce et de l'industrie en raison de l'affaire Westland.

Les remous suscités par cet épisode ne sont pas apaisés. Unique constructeur indépendant britannique d'hélicoptères, Westland était, en 1986, en difficulté. Deux solutions se présentaient : un sauvetage par l'américain Sikorski ou l'entrée dans un consortium européen. M. Heseltine, alors ministre de la défense, avait choisi la solution européenne, en désaccord avec Mme Thatcher. Il démissionnait le 9 janvier avec éclat. Pour le discréditer, et probablement par fidélité envers le premier ministre, M. Brittan organisait une « fuite », laissant publier des passages d'une lettre confidentielle adressée à M. Heseltine, mais l'opération aboutissait à un scandale plus grand encore. Il démissionnait à son tour.

Mme Thatcher n'a, en fait, pardonné ni à l'un sa « trahison » ni à l'autre sa loyauté maladroite. Le paradoxe veut donc qu'elle envoie à Bruxelles un ministre disgracié qui est « tombé » en prenant parti contre le plan européen de sauvetage de Westland...

M. Brittan a déclaré, vendredi soir, dans une interview à la BBC, qu'il ne serait pas à la Commission le *« caniche »* de Mme Thatcher. A quarante-neuf ans, ce brillant juriste, qui paraissait promis aux plus hautes espérances dans son propre pays avant l'affaire Westland, a fini par accepter l'idée qu'il n'avait aucune chance de retourner dans un gouvernement conservateur du vivant de Mme Thatcher.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Regrets

BRUXELLES
de notre correspondant

La décision de Mme Thatcher n'a pas été une surprise. On s'est pourtant demandé jusqu'au bout, à Bruxelles, si elle commettrait finalement l'erreur de priver la Commission, et la construction européenne, d'un vice-président dont tout le monde s'accorde à dire qu'il a accompli une tâche remarquable. *« Je n'avais jamais pensé être désigné pour cette mission. Mais cela aurait été une grande joie d'être en mesure de la conduire jusqu'au bout et ç'aurait pu être profitable, je veux l'espérer, pour la Communauté tout entière »*, écrit lord Cockfield dans un court communiqué, empreint de mélancolie, publié vendredi. Des mots auxquels tous souscrivent.

C'est lord Cockfield et son équipe qui, en 1985, présentèrent le Livre blanc qui décrit dans le détail les textes à adopter pour assurer d'ici à la fin de 1992 la libre circulation complète des personnes, des marchandises, des services et des capitaux entre les douze pays de la Communauté. La transformation du projet, durant cette même année 1985, en programme de relance de la Communauté, approuvé en décembre, à Luxembourg, sous le nom d'Acte unique, fut l'œuvre de quelques hommes déterminés à ne pas laisser s'enliser la construction européenne.

M. Jacques Delors et lord Cockfield y figurent aux premières places aux côtés de François Mitterrand, Bettino Craxi et Helmut Kohl. L'affaire lancée au plan politique, le vice-président de la Commission déploya une grande énergie et beaucoup de talent pour la mettre en œuvre.

Lord Cockfield, acteur discret mais convaincant, était parvenu à se faire entendre de Mme Thatcher, à lui faire admettre que l'opération en cours, en dépit de contraintes certaines, présentait, au bout du compte, des avantages indéniables pour le Royaume-Uni. Cette aptitude à convaincre la « Dame de fer » était considérée comme un bienfait quasi irremplaçable par ses collègues bruxellois. Elle avait donc ses limites.

Le départ de lord Cockfield est regretté ; l'arrivée de M. Leon Brittan inquiète en raison de l'affaire Westland.

Faut-il ajouter que M. Delors, le président de la Commission européenne, dont le mandat vient d'être reconduit à Hanovre, n'est guère satisfait de ce qui se passe. Il souhaitait, il l'a dit, une Commission forte, compétente et homogène. Il verra sans plaisir quitter Bruxelles des hommes comme lord Cockfield ou Willy De Clercq, le commissaire belge chargé des relations extérieures, qui l'ont efficacement épaulé pendant les quatre précédentes années.

PHILIPPE LEMAITRE.

La présidence grecque de la CEE

Athènes envisage avec prudence la création d'un espace social européen

La Grèce assure, depuis le 1er juillet, la présidence de la CEE. L'Espagne prendra la relève au premier semestre de 1989 et la France assurera cette fonction les six derniers mois de l'année prochaine. Un an et demi de gouvernement à majorité socialiste à la tête de la Communauté ne devrait cependant guère modifier le cours actuel de la construction européenne.

ATHÈNES
de notre envoyé spécial

« Je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il y aura une continuité socialiste. » M. Théodore Pangalos, le ministre grec des affaires communautaires, souhaite à l'évidence rassurer les gouvernements européens de droite mais aussi tempérer les espoirs nés au sommet de Hanovre sur la création d'un *« espace social européen »*. MM. Andréas Papandréou et Felipe Gonzalez avaient déclaré que ce dossier serait la priorité de leur présidence. M. François Mitterrand lui-même avait indiqué que la réalisation du « grand marché » devait s'accompagner d'avantages pour les travailleurs. Les Grecs se montrent maintenant extrêmement prudents même si, officiellement, ils continuent de parler d'*« espace social unique »*. Athènes sait combien les pays du nord de l'Europe – à l'exception de l'Irlande – sont réticents à engager un tel débat entre les Douze. A ce stade, même au niveau de la Commission de Bruxelles, les projets sont modestes, et surtout portent sur des thèmes peu nouveaux : protection, sécurité et hygiène sur les lieux de travail, égalité des chances entre hommes et femmes à la recherche d'un emploi, formation professionnelle des jeunes, etc.

La seule initiative d'importance prise par l'exécutif communautaire dans ce domaine concerne le statut des sociétés européennes qui prévoit pour l'entreprise qui acceptera de l'adopter la participation des travailleurs à sa gestion. Encore qu'il ne s'agisse pas d'harmoniser réellement les règles en vigueur des Etats membres. La Commission offre, en effet, un choix entre trois formules, permettant ainsi à la France et à l'Allemagne fédérale de ne pas modifier leur législation dans ce domaine si un accord intervenait à ce sujet.

Le gouvernement hellénique va tenter aussi d'enregistrer quelques progrès sur les contrats de travail et de les uniformiser un tant soit peu en rendant obligatoires certaines dispositions en matière de protection sociale. Mais les Grecs ne se font pas beaucoup d'illusions quant à des avancées décisives. M. Pangalos est on ne peut plus net à ce sujet : *« Nous n'aimons pas l'approche sociale par le marché intérieur. Nous aurions dû aborder l'avenir des travailleurs européens de façon autonome. »* Il est vrai que ce sont les conséquences prévisibles de l'abolition des dernières barrières aux échanges de marchandises, de services et de capitaux qui ont conduit les responsables communautaires à relancer le débat.

Pourtant, Athènes n'a aucunement l'intention de retarder le cheminement sur la voie d'aujourd'hui confirmée au dernier conseil européen par la décision d'une procédure de relance de l'Union monétaire. Le gouvernement de M. Papandréou souhaite ne laisser aucun doute à ses partenaires de la CEE sur sa volonté de faire avancer les dossiers considérés comme prioritaires par les Douze. En tout cas, M. Palayiotos Roumeliotis, le ministre de l'économie, paraît déterminé à jouer le jeu : *« D'ici à la fin de l'année, il nous faut absolument déblayer le terrain sur les mesures d'accompagnement à la libération des mouvements de capitaux »*.

L'épineux problème de la TVA

Au premier rang figure le rapprochement, sinon l'harmonisation, des prélèvements sur les revenus de l'épargne. Les Grecs peuvent jouer dans cette affaire un rôle non négligeable d'arbitre entre, d'un côté, les Français – qui sont les principaux demandeurs afin de protéger l'argent placé chez eux – et, de l'autre, les Allemands, les Britanniques et les Néerlandais. En effet, Athènes n'impose pas les épargnants, mais ne peut pourtant concurrencer les grandes places financières européennes.

En revanche, le projet d'instaurer des fourchettes communes pour l'application de la TVA soulève les craintes les plus vives dans les milieux gouvernementaux helléniques. *« C'est le problème le plus épineux »*, estime M. Roumeliotis. Rappelant que ce dossier reste, quoi qu'il en soit, essentiel pour la présidence grecque, le ministre précise qu'il est difficile pour tout le monde.

A l'entendre, les jeux sont loin d'être faits. Le Royaume-Uni et l'Irlande feront les pires difficultés avant d'abandonner leur taux zéro pour nombre de produits de première nécessité. Pour sa part, Bruxelles, conforté par un récent arrêt de la Cour européenne de justice – qui juge contraire à la législation de la CEE le principe d'exemption de la taxe à la consommation – maintient son idée de supprimer les dérogations actuelles.

Se pose ensuite la question des pertes de recettes, qui seront substantielles pour plusieurs Etats membres, d'autant que l'affaire se complique avec l'harmonisation envisagée pour les droits perçus sur les cigarettes, les boissons alcoolisées et les produits pétroliers. Et M. Roumeliotis de donner un exemple : *« Une réduction de ces taxes en Grèce nous conduira à abandonner une partie de la production de tabac »*.

Grands travaux d'infrastructure

Pour les Grecs, l'obstacle n'est pas seulement fiscal, encore qu'il faudra trouver dans certains pays, estiment-ils, un nouveau rapport entre fiscalité directe et fiscalité indirecte. Le dossier comporte également des éléments importants en termes d'équilibre économique. Bien que loin de la moyenne communautaire (3 %), le coût de la vie en Grèce a été sensiblement freiné. Athènes est persuadé qu'il faut poursuivre le mouvement pour garder le contact avec les partenaires européens. Une réduction des taux de TVA, considère le ministre de l'économie, peut favoriser les importations, et donc une reprise de l'inflation.

La détermination d'Athènes à remplir sa tâche en fonction des orientations définies sous la présidence allemande ne l'empêche cependant pas de garder en mémoire ses intérêts les plus tangibles. Ainsi, les Grecs pensent tirer parti du projet encore vague de financement communautaire pour les grands travaux d'infrastructure, notamment de transports. Mais le thème qui revient constamment, quelle que soit la personnalité rencontrée, est celui de *« l'Europe du citoyen »*.

L'amélioration des relations avec l'Europe de l'Est est tout aussi chère à Athènes. Le récent accord entre la Communauté et le COMECON (l'organisation économique qui regroupe l'Union soviétique et ses alliés du pacte de Varsovie) donnera aux Grecs l'occasion de développer le sujet.

MARCEL SCOTTO.

En Allemagne de l'Ouest

Mise en place d'une « conférence nationale sur l'Europe »

Bonn
de notre correspondant

Le chancelier fédéral a annoncé la mise en place, à l'automne prochain, d'une « conférence nationale sur l'Europe », qui réunira des représentants du gouvernement, des fédérations patronales et des syndicats ouest-allemands. Cette instance permanente, a-t-il expliqué jeudi 21 juillet à Bonn, constituera un forum national où seront traitées en commun les questions européennes essentielles, à la lumière des intérêts allemands. *« Ceci*, a-t-il ajouté, *pour faciliter la transition vers le marché unique de 1992 pour nos entreprises, nos salariés et nos consommateurs. »*

Le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, ne cesse de plaider pour que la dimension sociale de l'Europe ne soit pas oubliée dans la préparation du marché unique. Mais le chef du gouvernement de Bonn doit aussi prendre en compte la grogne grandissante de ses concitoyens au fur et à mesure qu'approche l'échéance de 1992. Un récent sondage, publié par la Commission de Bruxelles, montre que les Allemands perdent foi en la CEE.

Seulement 49 % des personnes interrogées ont répondu que l'appartenance de la RFA à la Communauté est une bonne chose. A l'automne 1987, ils étaient 62 %. Cette brusque chute est liée au fait que les Allemands estiment l'Europe trop coûteuse pour eux. Le ministère des finances de Bonn ne leur a-t-il pas affirmé que les récentes augmentations d'impôts indirects serviraient à approvisionner les caisses communautaires !

Les Allemands sont également inquiets de l'uniformisation des règlements qu'impliquera le marché unique dans des domaines comme les conditions de travail, les règles d'hygiène, les normes de sécurité, les dispositions antipollution, où ils pensent, à tort ou à raison, être en avance sur leurs partenaires. Déjà, M. Ernst Breit, président de la Fédération des syndicats allemands et de la Confédération européenne des syndicats, a mis le chancelier en garde : pas question de brader les conventions collectives allemandes, qui sont en général les plus favorables de la CEE. Face à cette vague de méfiance, M. Kohl, doit donc jouer la concertation et tenter de désamorcer des réactions anti-européennes plus violentes qui commencent à se dessiner. – *(Intérim.)*

URSS : un hebdomadaire dénonce les privilèges d'un clan

Survivances brejnéviennes

Si l'on en croit l'hebdomadaire soviétique *Nedelia* (la Semaine), il existe en Union soviétique un véritable *« clan »* d'anciens privilégiés de l'époque de Brejnev qui, six ans après la mort de ce dernier, continuent à vivre largement et à bénéficier de leurs anciens avantages. La revue soupçonne notamment Igor Chtchelokov, fils de l'ancien ministre de l'intérieur, le général Nikolaï Chtchelokov, d'en faire partie. Le général, précise *Nedelia*, s'était suicidé, ainsi que sa femme (deux ans après avoir été limogé), au lendemain de la mort de Brejnev. C'est d'ailleurs, semble-t-il, la première fois qu'un organe de presse soviétique confirme le suicide de l'ancien ministre et de son épouse.

Accompagnant son article d'une description des différentes frasques de Galina, la fille de Leonid Brejnev ainsi que de celles d'Andreï Yourevitch son petit-fils, *Nedelia* conclut sur une définition de ce qui, à ses yeux, constitue le fait *« de vivre à la Brejnev »* : c'est *« boire, prendre et tout permettre aux autres pourvu que ces autres soient les siens »*.

La *Pravda*, citant le ministre de la sécurité sociale de la fédération de Russie, M. Viktor Kazatcheev, indiquait, mercredi 20 juillet, que les membres les plus proches du clan de l'ancien chef du Kremlin avaient été privés des privilèges qu'ils recevaient *« indûment »*. Décision dont la date n'a pas été précisée et qui concernait, outre la fille de M. Brejnev, Galina, son frère Iakov, son fils Youri ainsi que le père de son gendre. En outre, M. Tchourbanov, un des premiers maris de la fille de M. Brejnev, qui fut vice-ministre de l'intérieur de l'URSS, fait actuellement l'objet d'un procès pour concussion et abus de pouvoir. – *(AFP.)*

PORTUGAL

Le Parlement étend les possibilités de licenciement

LISBONNE
de notre correspondant

A l'issue d'un véritable marathon, le parlement a approuvé dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 juillet deux importants projets de loi. Le premier modifie radicalement la structure de la propriété, là où s'applique la réforme agraire ; l'autre instaure un nouveau régime fiscal. La veille, l'hémicycle avait déjà voté favorablement une deuxième version de la législation libéralisant les licenciements. Une première version de ce dernier projet de loi, hautement controversé, avait été adoptée par les seuls députés du Parti socialiste démocrate du premier ministre, M. Caraco Silva, il permettait le licenciement des travailleurs *« non adaptés aux conditions de production »* et donnait aux patrons la possibilité de ne pas réadmettre, sous prétexte de risque de détérioration du climat social dans l'entreprise, un salarié dont le licenciement aurait été déclaré non justifié par le tribunal du travail. Ce premier texte avait été rejeté par le tribunal constitutionnel.

Tout aussi contesté est le nouveau régime fiscal. Pour l'opposition, il vise à aggraver les charges qui pèsent sur le travail et à alléger les impôts sur le capital. Tel n'est pas, naturellement, le point de vue du gouvernement, qui, pour défendre ses propositions, évoque, comme pour la nouvelle législation du travail, le régime en vigueur dans la plupart de pays européens.

Aucun problème de constitutionnalité ne se pose pour l'augmentation des honoraires des responsables politiques. Mais la question n'est pas pour autant moins chaude. Suivant les instructions du ministère des finances, les administrations des entreprises publiques avaient fixé pour les augmentations salariales de cette année un seuil de 6 à 6,50 %, qui correspondait aux estimations officielles du taux d'inflation.

JOSÉ REBELO.

● **ESPAGNE : un policier fondateur du GAL ?** – Après l'inculpation la semaine dernière de deux policiers soupçonnés de liens avec le Groupe anti-terroriste de libération (GAL), un juge espagnol affirme dans un rapport que l'un d'eux, Michel Dominguez, est un des fondateurs du mouvement anti-séparatiste. Les deux hommes devraient être jugés pour participation à six tentatives d'assassinat, appartenance à une organisation terroriste et participation à des activités terroristes. Le GAL est responsable de la mort de vingt-trois Basques en France depuis 1983. – *(Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Liban

Sept morts dans un attentat à la voiture piégée

L'explosion d'une voiture piégée a fait sept morts et cinquante blessés vendredi 22 juillet dans une rue de Beyrouth-Ouest *(nos dernières éditions du 23 juillet)*, attentat visant apparemment la présence syrienne au Liban. Le véhicule, bourré de 15 kilos de TNT, a sauté à quelques mètres d'un point de contrôle syrien et des bureaux de l'aile libanaise du Parti baas arabe, dans le secteur de Cola, contrôlé par les Syriens. Quatre importants attentats à la bombe ont eu lieu dans ce quartier depuis 1975.

La déflagration a tué sur le coup trois soldats libanais et quatre civils qui circulaient en voiture, selon des témoins. Un soldat syrien a indiqué que trois de ses compatriotes avaient été hospitalisés. – *(Reuter.)*

Nicaragua

Dissensions au sein de la Contra

Le commandant militaire des rebelles nicaraguayens de la Contra, le colonel Enrique Bermudez, va démissionner officiellement de son poste de chef des forces armées, mais continuera, en fait, à superviser les activités de la guérilla. C'est ce qu'a annoncé vendredi 22 juillet un haut responsable de la Contra, M. Alfredo Cesar, membre du directoire politique de ce mouvement.

Selon M. Cesar, la modification des attributions du colonel Bermudez vise à calmer les protestations suscitées par son élection lundi 18 juillet au directoire politique, ce qui avait été perçu comme une reprise en main de la Contra par les partisans de la ligne la plus dure, opposée aux négociations de paix avec les sandinistes de Managua.

Par ailleurs, les Etats-Unis, qui ont expulsé la semaine dernière l'ambassadeur du Nicaragua, M. Carlos Tunnermann, viennent de lui refuser un visa d'entrée. M. Tunnermann avait demandé à regagner Washington en tant que représentant permanent de son pays à l'Organisation des Etats américains (OEA), dont le siège est dans la capitale fédérale américaine.

De son côté, le département d'Etat a annoncé, vendredi 22 juillet, que le secrétaire d'Etat, M. George Shultz, va entreprendre, du 1er au 10 août, une tournée en Amérique centrale. – *(Reuter, AFP.)*

Yougoslavie

L'armée obtient gain de cause contre la Slovénie

La présidence fédérale de l'Etat yougoslave a donné, vendredi 22 juillet, raison à l'armée contre la Slovénie dans la querelle qui les oppose sur la langue dans laquelle doivent se tenir les débats du procès de trois journalistes et d'un sous-officier slovène qui se poursuit devant la cour militaire de Ljubljana *(le Monde* du 23 juillet). La présidence de la Slovénie avait saisi, jeudi, la plus haute instance fédérale, lui demandant d'*« établir la constitutionnalité et la légalité »* de la procédure judiciaire. Selon les autorités slovènes, la conduite des débats au cœur de la Slovénie en langue serbo-croate (alors que celle des accusés est le slovène) est *« en contradiction avec la Constitution de la Slovénie et celle de la fédération »*. Près de huit mille personnes, selon l'agence yougoslave Tanjug, ont assisté, vendredi soir près de Ljubljana (capitale de la Slovénie), à un meeting de protestation contre le procès. – *(AFP.)*

Proche-Orient

En dépit de nouveaux combats à la frontière entre l'Iran et l'Irak

L'ONU a progressé dans ses efforts pour l'application d'un cessez-le-feu

Alors que Bagdad a affirmé, vendredi 22 juillet, avoir récupéré, grâce à une série d'offensives, les dernières portions de son territoire qui étaient encore occupées par les forces iraniennes, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a progressé dans ses efforts en vue d'instaurer un cessez-le-feu, obtenant enfin que les deux belligérants approuvent ses dernières propositions.

Répondant à l'invitation de M. Perez de Cuellar, Téhéran et Bagdad ont officiellement accepté d'envoyer au début de la semaine leurs ministres respectifs des affaires étrangères pour discuter de la mise en œuvre du plan de paix du secrétaire général, fondé sur la résolution 598 du Conseil de sécurité. Les dirigeants de Bagdad ont, en outre, donné enfin leur feu vert à la venue en Irak d'une mission technique de l'ONU chargée d'étudier les modalités techniques du cessez-le-feu.

Cette mission, qui sera dirigée par le général Martin Vadset (Norvège), est attendue dimanche à 1 heure (heure locale) à Téhéran. Elle séjournera trois jours en Iran avant de se rendre en Irak. Pendant quarante-huit heures, les dirigeants irakiens ont réservé leur réponse sur la venue de la mission technique en insistant sur la nécessité de *« négociations directes »* à l'échelon ministériel entre l'Iran et l'Irak à New-York, sous l'égide de M. Perez de Cuellar.

Pour obtenir gain de cause, ils avaient accru leur pression militaire sur Téhéran en déclenchant une série d'offensives en territoire iranien, allant même jusqu'à utiliser à nouveau, selon Téhéran, des armes chimiques contre les populations civiles de trois villages. Ces attaques auraient fait au moins quatre-vingts morts et six cents blessés. Téhéran a décidé de porter plainte contre l'Irak devant le Conseil de sécurité à la suite de ces attaques, selon un membre de la mission iranienne à l'ONU.

Pressions discrètes

Les exigences irakiennes menaçaient de torpiller les efforts de paix de M. Perez de Cuellar avant même qu'il ait obtenu l'instauration d'un cessez-le-feu, première étape d'un règlement négocié. Après d'intenses consultations avec les membres du Conseil de sécurité, M. Perez de Cuellar avait annoncé, pour tenter de remettre les négociations sur les rails, qu'il invitait les deux gouvernements à lui envoyer leur ministre des affaires étrangères, *« le plus tôt possible »*, pour discuter avec lui de la mise en œuvre de la résolution 598. Les réponses positives des deux gouvernements sont parvenues officiellement à l'ONU quelques heures plus tard, et le secrétaire général les a communiquées aux cinq membres permanents du Conseil de sécurité (Etats-Unis, URSS, Chine, France, Grande-Bretagne), venus, vendredi en milieu d'après-midi, *« lui exprimer leur solidarité dans cette phase particulièrement difficile »*, selon les mots de leur porte-parole, l'ambassadeur britannique Sir Crispin Tickell.

Sir Crispin s'est félicité que ce qui ressemblait à *« un lien dangereux »* introduit par Bagdad (acceptation de la venue de la commission technique contre le principe de négociations directes) *« ait été brisé »*. Il a implicitement reconnu que des pressions discrètes avaient été exercées sur Bagdad pour amener le régime de M. Saddam Hussein à plus de souplesse. *« De nombreux pays ont fait des déclarations,* a-t-il dit. *Il y a eu un très fort volume d'activités diplomatiques à Bagdad et Téhéran ». « Les implications ne sont pas tombées dans les oreilles de sourds à Bagdad ou Téhéran »*, a-t-il ajouté.

A Bagdad, un porte-parole officiel, confirmant la venue de M. Tarek Aziz à l'ONU, a cependant continué à insister sur la nécessité de discussions directes entre l'Irak et l'Iran. Interrogé à ce sujet, M. Perez de Cuellar a souligné qu'il avait demandé aux deux ministres des affaires étrangères de venir *« s'entretenir avec le secrétaire général »*, une manière de dire qu'il n'envisageait pas à ce stade des discussions un face-à-face entre MM. Tarek Aziz et Ali Akbar Velayati.

Tout en soulignant que les exigences de Bagdad sur des négociations *« directes »* étaient une *« violation »* de la résolution 598, l'ambassadeur de l'Iran à l'ONU, M. Mohammad Mahallati, a paru vendredi laisser la porte ouverte à un compromis. S'il a insisté sur le refus iranien de toute *« précondition »*, il a en revanche affirmé que l'Iran était *« prêt à accepter toutes les requêtes du secrétaire général de l'ONU dans la mise en œuvre de la résolution 598 »*.

Au cours de la même conférence de presse, M. Mahallati a déclaré qu'il espérait que tous les pays capables d'exercer leur influence sur Bagdad, en particulier ses principaux fournisseurs d'armes et les Etats-Unis, feraient pression sur le président Saddam Hussein pour obtenir qu'il cesse de faire obstacle à un règlement.

Série d'offensives

Sur le terrain, les Irakiens ont indiqué avoir déclenché une série d'offensives tout le long du front afin de récupérer les ultimes positions encore tenues par l'armée iranienne en Irak, ce qu'ils ont affirmé avoir mené à bien vendredi en fin de journée. Pour leur part, les Iraniens ont déclaré avoir repoussé ses attaques, mettant hors de combat quelque sept mille soldats irakiens. Un porte-parole de Bagdad a démenti ce bilan.

L'état-major irakien a précisé dans un communiqué que l'opération la plus importante avait été menée sur un front de 170 kilomètres et avait permis la libération de la localité de Sanouba et d'une partie de celle de Seif-Saad (au nord-est de Bagdad). La localité de Seif-Saad est un carrefour logistique important pour le mouvement des unités irakiennes. Ces offensives, a ajouté le communiqué, sont destinées à *« détruire la force de l'ennemi »* et à *« faire le plus grand nombre de prisonniers iraniens »* pour équilibrer le nombre des détenus de part et d'autre.

L'état-major irakien a encore indiqué que, au cours de certaines opérations, l'armée irakienne avait franchi la frontière internationale pour combattre en territoire iranien. A la suite de ces attaques, Radio-Téhéran a estimé que l'Irak s'apprêtait à *« envahir l'Iran »* et a appelé, samedi, tous les Iraniens valides à gagner le front.

D'autre part, un porte-parole de l'ONU à Genève a annoncé l'envoi, ce week-end, en Iran puis en Irak, d'une mission ayant pour tâche d'enquêter sur la situation des prisonniers de guerre dans les deux pays. – *(AFP.)*

Espoir et circonspection dans les milieux d'affaires

Espoir et circonspection, l'ambiguïté des sentiments des milieux d'affaires internationaux domine alors que les spécialistes tentent de calculer le coût de huit ans de conflit irano-irakien, l'un des plus longs et des plus sanglants depuis la seconde guerre mondiale. Une sorte d'inventaire dressé par un Prévert démoniaque. La seule « guerre des pétroliers » aura fait quatre cent vingt morts – en majorité asiatiques – sur les cinq cent quarante-six bâtiments civils attaqués, coûtant environ 2 milliards de dollars (près de 13 milliards de francs) aux compagnies d'assurances dont plus de 1 milliard au seul marché londonien, avance la Llyod's. Et derrière les décombres, les souffrances des civils et les victimes irakiennes ou iraniennes – plus d'un million, selon un bilan très provisoire, – les statisticiens alignent déjà leurs additions.

Selon les calculs, la destruction des infrastructures, des industries, des hôpitaux et le surcoût en armes de la guerre représentent entre 80 et 170 milliards de dollars pour les cinquante et un millions d'Iraniens, entre 30 et 87 milliards pour les quinze millions d'Irakiens. Si, comme *l'Economist Intelligence Unit*, on ajoute les pertes indirectes sous forme de manque à gagner pétrolier, industriel ou agricole, on arrive à des chiffres encore plus impressionnants : près de 216 milliards de dollars sur huit ans pour l'Iran, 193 milliards pour l'Irak. De quoi faire frémir tous les exportateurs de bâtiment et travaux publics, d'usines ou d'équipements pétroliers de la planète, en mal de contrats.

Apparemment peu sensibles à l'enjeu purement stratégique ou humain d'un éventuel arrêt des hostilités, les Sud-Coréens en ont apporté la première illustration. Réunis, dès le mardi 19 juillet, les responsables des conglomérats Huandai et Samsung se sont déclarés prêts à répondre à toute demande de reconstruction émanant de Téhéran ou de Bagdad. Selon leur propre évaluation, quelque 6 milliards de dollars de contrats par an seront en jeu au cours des cinq années à venir. En dépit de quelques déboires avec les Irakiens, payeurs pour le moins irréguliers, la nouvelle puissance montante des nouveaux pays industriels d'Asie est prête à prendre tous les risques financiers pour conforter une position qui n'a fait que se confirmer au fil des dernières années, chez les deux belligérants du Golfe.

S'ils font, eux aussi, leurs comptes, les pays industriels se montrent beaucoup plus prudents et le mot « temps » revient tel un leitmotiv dans leurs réactions. Car il faudra beaucoup de temps pour que l'Iran et l'Irak organisent une économie de paix sur les ruines d'une économie de guerre, pour que les passions politiques s'apaisent face aux impératifs de la reconstruction, pour que s'apurent les contentieux accumulés au gré de la révolution iranienne et de la guerre du Golfe. La situation économique des deux pays ne manque pas de points communs : une démesure entre les besoins des années à venir et des moyens financiers hypothéqués ou dérisoires, un potentiel pétrolier ou marchand prometteur.

Contentieux accumulés

Acteurs de premier plan sur la scène pétrolière, l'Iran et l'Irak ont pourtant suivi des cheminements économiques opposés. Soutenus par la majorité du monde arabe et des pays occidentaux, les Irakiens se sont enfoncés dans un endettement qui frôlerait aujourd'hui 60 milliards de dollars pour la seule dette civile, dont près de la moitié auprès des pays du Golfe. Une fuite en avant devenue insoutenable. Représentant la moitié du revenu national, les recettes pétrolières ne sont remontées l'an dernier à leur niveau de 1985, 11,5 milliards de dollars, que grâce à un effort d'investissement réalisé au détriment des projets et même des importations « civiles ». Les Irakiens en ont ressenti les conséquences dans leur vie quotidienne, les fournisseurs de Bagdad dans l'accumulation d'arriérés de paiements. Lorsqu'on est en guerre et qu'on dépense pour sa seule défense 11,6 milliards de dollars comme ce fut le cas en 1987 selon l'Institut international d'études des stratégiques de Londres (IISS), on ne gaspille pas de précieuses devises en remboursements. Ce constat d'un expert européen, nombre d'exportateurs en ont mesuré la portée.

Cette priorité au militaire a eu d'autres conséquences en Iran. Au-delà de ses implications religieuses, elle a pris un caractère, involontaire, de rigueur financière. L'isolement de Téhéran a contraint ses dirigeants à comprimer les importations en deçà du strict nécessaire. Il leur a fallu payer comptant leurs achats à l'étranger, jouer du système des compensations, voire brader le pétrole qui assure quelque 90 % des recettes du pays pour payer un effort de guerre évalué, l'an dernier, à 6,1 milliards de dollars par l'IISS. Les rentrées pétrolières étaient à l'époque de l'ordre de 8 milliards. L'Iran peut aujourd'hui se féliciter du résultat paradoxal de cette situation, un endettement à moyen et long terme marginal, de l'ordre de 2 milliards de dollars. Mais les contentieux accumulés depuis la révolution de 1979 s'annoncent plus laborieux à résoudre que ceux de l'Irak.

Tout en indiquant que son pays était prêt à participer à une opération internationale d'aide, le ministre japonais du commerce international et de l'industrie (MITI), M. Hajine Tamura, n'a pas manqué, le mercredi 20 juillet, d'émettre un « vœu » : celui de voir reprendre – et aboutir – les négociations entre les Iraniens et le groupe Mitsui sur le complexe pétrochimique de Bandar-Khomeiny, entamé en 1973 et interrompu six ans plus tard sans compensation financière pour les entreprises et les banques japonaises.

Pour l'instant discrets, les dirigeants français pourraient formuler un souhait équivalent sur l'imbroglio politico-juridique d'Eurodif. Tout en conservant sa participation dans ce consortium européen, l'Iran avait décidé, lors de la révolution islamique, d'abandonner le programme nucléaire lancé sous le régime du chah et conforté par un prêt de 1 milliard de dollars au Commissariat à l'énergie atomique. Près de dix ans de rebondissements ont permis de trouver un début d'entente, la France versant deux acomptes totalisant 700 millions de francs à l'Iran. Mais la polémique et les procédures sont loin d'être éteintes, même si la reprise de relations diplomatiques entre les deux pays, le 15 juin, offre une nouvelle chance d'aboutir.

Prudence française

Ce lourd contentieux explique à lui seul la prudence dont Paris fait actuellement preuve. L'embargo pétrolier imposé sur l'Iran, l'été dernier, n'a toujours pas été levé. Tout comme les Etats-Unis, qui étudient actuellement la question, la France entend avancer à pas comptés. Le potentiel iranien n'est certes pas sous-estimé. Le maintien, voire l'accroissement, d'un petit flux d'exportations – 356 millions de francs durant les quatre premiers mois de 1988 – petites pièces détachées ou agro-alimentaire acheminés directement ou par le biais d'autres pays européens comme la Suisse, l'Allemagne ou l'Italie, attestent de la volonté de Paris de ne pas manquer un sursaut de l'Iran. Avant de rouvrir les robinets des crédits garantis et d'envisager d'importants contrats, nombre d'incertitudes devront être levées. La volonté de ne pas froisser le monde arabe n'accélérera guère ce processus qui s'annonce plus rapide avec l'Irak.

Constant, le soutien militaire à Bagdad devrait permettre à la France de toucher quelques dividendes civils et, peut-être, de rattraper les parts de marché que les Japonais, les Italiens et, plus récemment, les Sud-Coréens se sont arrogées. Mais, comme l'espoir d'une paix durable dans le Golfe, cela reste hypothétique. L'Irak surendetté et l'Iran exsangue suscitent déjà bien des convoitises et attiseront une rude concurrence entre fournisseurs potentiels. La course aux contrats civils, si elle remplace celle des ventes d'armes, ne se mettra pourtant que très progressivement en place.

FRANÇOISE CROUIGNEAU.

Afrique

ANGOLA

Les affrontements auraient cessé depuis la signature de l'accord de New-York

L'Afrique du Sud s'attend que l'accord de principe qu'elle a signé le mercredi 20 juillet avec Cuba et l'Angola en vue d'un règlement négocié des conflits angolais et namibien se traduise dans l'immédiat par l'arrêt des combats. De fait, aucun engagement n'a été signalé sur la frontière entre l'Angola et la Namibie, territoire occupé par l'Afrique du Sud, depuis la réunion, la semaine dernière à New-York, entre Sud-Africains, Angolais, Cubains et Américains.

Un porte-parole du ministère sud-africain des affaires étrangères a fait observer que le *« ton »* des remarques de son ministre, M. « Pik » Botha, faites lors de l'annonce officielle de l'acceptation par son pays de l'accord de New-York, confirmait l'interprétation selon laquelle l'adoption de ce texte devrait coïncider avec le début d'application d'un cessez-le-feu *« implicite »*.

La dernière bataille entre troupes sud-africaines et troupes cubaines à la frontière de l'Angola et de la Namibie remonte à fin juin. Elle avait été livrée près du barrage de Calueque, faisant au moins douze morts du côté sud-africain. Depuis septembre 1987, début de la précédente grande bataille entre Cubano-Angolais et Sud-Africains, celle de Cuito-Cuanavale, Pretoria a annoncé la mort de soixante-sept de ses soldats blancs et celle de treize soldats noirs namibiens. Selon l'Angola, l'Afrique du Sud aurait perdu, durant cette même période, cent cinquante soldats blancs et trois cents soldats noirs.

Les observateurs soulignent que l'accord de New-York devrait mettre une sourdine aux activités militaires de trois mouvements de guérilla : l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA), appuyée par l'Afrique du Sud et les Etats-Unis, l'Organisation du peuple du Sud-Ouest-africain (SWAPO) et, à plus long terme, le Congrès national africain (ANC), qui dispose de plusieurs bases d'entraînement en Angola.

De son côté, le ministre angolais des affaires étrangères, M. Afonso Van Dunem, a insisté sur le fait que son gouvernement n'avait admis aucun *« lien »* entre l'indépendance de la Namibie et le retrait d'Angola des troupes cubaines, considéré comme un *« acte souverain »* des deux Etats. *« L'Angola a adopté une position plus flexible sur le retrait des troupes cubaines, afin de faciliter un accord, mais cela ne signifie pas qu'elle a accepté un lien »*, a précisé le ministre. *« En conséquence, leur éventuel retrait serait le résultat d'une action bilatérale »*, a-t-il conclu. – *(AFP.)*

CORRESPONDANCE

Une lettre de l'ambassadeur de Cuba

A la suite du « Bulletin de l'étranger » consacré à l'accord de New-York sur l'Angola et la Namibie et intitulé Détente régionale (le Monde *du 15 juillet), M. Fernando Florez Ibarra, ambassadeur cubain à Paris, nous écrit notamment :*

Lorsque Cuba a amorcé sa collaboration militaire avec l'Angola, il s'est agi d'une décision souveraine, sans consulter et sans compromettre aucun pays. Le fait d'avoir bénéficié, plus tard, de l'appui soviétique à notre action est uniquement dû au fait que l'URSS s'est solidarisée avec celle-ci. (...)

Si, pour la première fois dans l'histoire du conflit, Pretoria a accepté de négocier avec l'Angola, c'est en raison de l'offensive développée par les forces angolaises, cubaines et de la SWAPO depuis la fin de l'année dernière, qui ont repoussé les envahisseurs sud-africains du territoire angolais. L'actuel renforcement des positions angolaises ouvre les possibilités réelles d'une paix juste dans la région et d'une défaite de l'apartheid.

● **LIBYE : liaison maritime avec la Tunisie.** – Une ligne maritime régulière reliera, à partir de dimanche 24 juillet, les ports libyens de Tripoli, Benghazi et Misrata à la ville de Sfax, capitale du Sud tunisien, selon un communiqué de la Compagnie générale de navigation libyenne. – *(AFP.)*

Asie

Neuf ans avant la rétrocession à la Chine

Hongkong perd ses « cerveaux »

(Suite de la première page.)

Même la Hongkong and Shanghai Bank, le symbole de Hongkong comme centre financier, a vu 8 % de son personnel émigrer l'année dernière.

Il suffit de se rendre dans une petite rue, Shelter street, pour constater l'ampleur du phénomène. Entre un marchand de tapis et un magasin d'équipements de sport se trouve le bâtiment qui abrite la Royal Hongkong Police. On y voit des familles entières faisant la queue au guichet des demandes d'extrait de casier judiciaire : 52 000 ont été délivrés l'année dernière, soit 50 % de plus qu'en 1986. Les autorités de Hongkong ne recensant pas les émigrations, c'est là l'un des meilleurs indicateurs des départs : beaucoup de pays exigent la présentation d'un extrait de casier judiciaire vierge avant d'accorder un visa de résidence.

Officiellement, en 1987, 27 000 habitants de Hongkong ont émigré, essentiellement en Australie et au Canada. Mais on estime qu'au cours des neuf années qui restent avant la reprise en main par la Chine, près de 10 % de la population auront quitté le territoire, au rythme de 50 000 personnes par an. Et pas n'importe qui : l'élite de cette classe moyenne qui a fait, en partie, la prospérité de Hongkong comme centre névralgique de services. Selon une enquête d'un institut de gestion (Institute of Personal Management), réalisée sur un échantillonnage d'entreprises du secteur tertiaire, 78 % des émigrants ont entre 26 et 39 ans. Cette enquête montre, en outre, que seulement 10 % comptent revenir, comme le dit un homme d'affaires jeune résidant désormais à Sydney, *« pour faire de l'argent et aussi longtemps que Hongkong sera OK »*.

Selon une autre enquête de Survey Research Hongkong, 165 000 sur les 1,5 million de familles que compte la colonie disposent de papiers leur permettant d'émigrer et 38 % des cadres et membres des professions libérales se déclarent prêts à quitter le territoire dans les années à venir. L'Australie accordera 8 500 visas cette année (le double du nombre de 1986), tandis que le Canada en a accordé 22 000 en 1987. Sans doute pourra-t-on remplacer les émigrés, mais il y aura une inévitable perte de l'expérience acquise, de professionnalisme. Consciente du risque, la Bank of East Asia est en train d'ouvrir une filiale au Canada... afin de permettre à certains de ses cadres d'acquérir la nationalité canadienne et ainsi, en les rassurant, de les garder.

Les « passeports babies »

Soucieux de ne pas récupérer une coque vide, une sorte de Tanger du lendemain de la grande époque de la zone internationale, Pékin commence à s'émouvoir de l'exode. Même s'il cherche à rassurer par des déclarations sur le *« capitalisme moderne comme grande contribution à la civilisation humaine »* qui, il y a dix ans, l'auraient conduit tout droit au nettoyage des latrines après une autocritique en règle, M. Xu Jian, directeur de l'agence Chine nouvelle et ambassadeur officieux de la Chine à Hongkong, ne parvient guère à convaincre la génération des trente à quarante ans, dont les parents ont voté avec leurs pieds en 1949 et par la suite.

Les récents événements du Tibet et la manière dont la Chine y a exercé sa souveraineté après lui avoir promis en 1951 l'« autonomie » (comme à Hongkong par l'accord sino-britannique de 1984) incitent à réflexion.

Les situations sont certes très différentes, mais les termes des deux accords sont si semblables qu'ils inquiètent plus qu'ils ne rassurent. Rares sont, en tout cas, les jeunes couples éduqués qui tiennent à faire prendre à leurs enfants le risque d'un retour sous la tutelle chinoise. Certains, aisés, s'arrangent pour faire naître leur progéniture à l'étranger. Mais la pratique des « passeport babies » n'est pas à la portée de toutes les bourses : entre le séjour de la mère à l'étranger pendant au moins quatre mois et les frais d'accouchement, il faut disposer de 12 000 dollars américains (74 500 F).

D'un point de vue purement économique, l'émigration se traduit par une hémorragie d'argent se chiffrant à des milliards de dollars locaux. Si des grands capitalistes comme Stanley Ho (qui contrôle les jeux à Macao) ou Li Ka Shin, magnat de l'immobilier, investissent sans compter au Canada par exemple, il y a aussi toutes ces familles appartenant à la classe moyenne qui profitent des offres du gouvernement canadien : un visa de résident en échange d'un investissement de 120 000 à 400 000 dollars américains. En 1987, les investissements en provenance de Hongkong effectués dans le cadre de ce programme se sont chiffrés à 628 millions de dollars. Au total, les capitaux entrés au Canada en provenance de Hongkong s'élèveraient à 1,6 milliard de dollars (près de 10 milliards de francs) par an, investis pour moitié dans l'immobilier.

Récemment sont sortis à Hongkong des films à l'eau de rose ayant pour thème l'émigration comme *The Other Half and the Other Half*, histoire de deux couples dont le mari de l'un et la femme de l'autre partent pour préparer l'avenir à l'étranger, les deux restant à Hongkong finissant par vivre ensemble. Film médiocre, peut-être parce que le sujet est trop sensible pour qu'il soit traité sur un autre mode que la farce. Ni les autorités de Hongkong ni celles de Pékin ne veulent dramatiser la grande hypothèque qui pèse sur l'avenir du territoire et que pas plus les premières, parce qu'elles ne font plus que gérer les affaires courantes, que les secondes, en qui personne n'a confiance, ne peuvent lever.

PHILIPPE PONS.

L'avenir de la Nouvelle-Calédonie

Le RPCR approuve à l'unanimité l'accord de Matignon

Le Rassemblement pour la Calédonie dans la République (RPCR) a approuvé, le samedi 23 juillet, au Mont-Dôre, commune de la banlieue de Nouméa, l'accord de Matignon et les propositions du gouvernement concernant l'avenir institutionnel du Caillou. Devant plus d'un millier de délégués du parti « loyaliste » réunis en convention, le député RPR du territoire, M. Jacques Lafleur, a obtenu, sans difficulté majeure, au terme de seulement trois heures de débats, l'adhésion unanime de sa base, ainsi qu'il s'y était engagé lors de la signature conjointe du texte avec le président indépendantiste, M. Jean-Marie Tjibaou, et le premier ministre, M. Michel Rocard, le 26 juin, à Paris. Exception faite des inquiétudes des « broussards » et des Mélanésiens « loyalistes » qui craignent de se sentir *« laissés pour compte »* dans la future province du Nord à dominante indépendantiste, issue du nouveau découpage régional proposé, l'essentiel de la discussion a été consacré à la restauration de la paix et de la sécurité, que le RPCR juge comme une *« impérieuse nécessité »*.

L'autre député RPR, M. Maurice Nénou, qui a participé aux négociations de juin à Paris, s'est fait le porte-parole de la « brousse » pour déclarer « avec force » que l'avenir de l'accord dépend du rétablissement de l'ordre public. Estimant que le texte ne peut satisfaire totalement, il a cependant ajouté qu'il contient *« un peu de mieux pour tout le monde*.

Dans son discours d'ouverture, le chef de file du RPCR avait, lui aussi, souligné que *« toute cette chance immense de voir à nouveau les gens se parler paisiblement implique qu'il y ait ordre et protection des personnes et des biens »*. M. Lafleur a qualifié cette convention de *« presque historique »*. A la fin des travaux, il a mis en évidence la complexité du retour à la paix, évoquant conjointement les *« gestes du pouvoir »*, la nécessaire modération de la répression et l'obligation de faire disparaître *« les violences et les exactions »*, sous peine de voir l'accord *« annulé par les faits mêmes »*.

Le dirigeant « loyaliste » a indiqué que les délégués présents ont montré, en acceptant « unanimement » le texte, qu'ils en avaient « compris le fond » et qu'ils avaient *« perçu de la part de certains dirigeants du FLNKS la même volonté de paix, le même désir de retrouver l'équilibre en Nouvelle-Calédonie »*. *« C'est mieux qu'un pari »* sur la maturité politique du FLNKS et sur la volonté du gouvernement de mettre en œuvre ses engagements. *« Dans dix ans, ce sera la France pour tous ou l'indépendance pour tous »*, a déclaré M. Lafleur, ajoutant que les conditions seront telles qu'aucune ethnie ne pourra dominer les autres.

« Si, de quelque côté que ce soit, on voulait modifier la philosophie de l'accord, si d'autres dirigeants métropolitains remettaient en cause ce qui a été construit avec bonne foi sous l'empire de la générosité », a mis en garde le dirigeant du RPCR, en se prononçant contre toute modification du contenu du texte, on pourrait craindre de *« revenir à un état de guerre civile »*.

Réunie sur l'île d'Ouvéa, la convention du FLNKS n'avait pas encore arrêté, samedi soir (heure locale), sa position définitive sur l'accord de Matignon.

L'obsession de M. Rocard : le « passage à l'acte »...

Il a suffi que M. François Mitterrand, fatigué par leurs tergiversations, leur ferme, le 14 juillet, la porte de l'ouverture pour que les centristes se montrent pleins de sollicitude pour... M. Michel Rocard.

Dans l'*Evénement du jeudi*, le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, accusant de *« cynisme »* le président de la République, se tourne, la main sur le cœur, vers les « bons » socialistes, au premier rang desquels il place bien entendu le premier ministre : *« Nous, les centristes,* explique-t-il, *nous demandons un débat avec le PS sur les inégalités, le chômage, les risques de déclin et les injustices catégorielles. Avec Rocard ou Evin* (le ministre de la solidarité) *nous pourrons trouver des positions communes, mais pas avec la grande majorité des socialistes qui préfèrent cultiver le mythe manichéen du riche contre le pauvre. » « Ou l'on continue de s'accrocher à ces mythes,* ajoute M. Méhaignerie, *ou l'on s'attaque aux réalités. Mais je crains que les hommes proches de nos positions au PS ne soient minoritaires. »*

Dans *le Nouvel Observateur*, le vice-président du CDS, M. Bernard Stasi, est encore plus direct : *« Va-t-on laisser assassiner Rocard par ses « amis » du Parti socialiste ? »*, demande-t-il. *« Moi, je ne veux pas être le complice objectif de ces ayatollahs*, répond le maire d'Epernay. *Si Rocard saute, c'est la reconstitution de l'union de la gauche, et c'en est fini de la chance de forger une nouvelle majorité capable de préparer la France à l'Europe de 1993. »*

Sollicitude assassine... Les dirigeants du CDS voudraient enfoncer un coin entre M. Rocard et M. Mitterrand qu'ils ne s'y prendraient pas autrement. Sans doute pensent-ils que le chef du gouvernement est déjà isolé entre le marteau de l'Elysée et l'enclume du PS, donc en position de faiblesse... N'a-t-on pas écrit qu'en proclamant l'état de fermeture M. Mitterrand avait, en quelque sorte, assigné M. Rocard à résidence surveillée ? Le premier ministre, champion de la *« société civile »*, ne s'est-il pas fait rappeler à l'ordre par le numéro deux de son parti, M. Henri Emmanuelli, pourfendeur de toute *« dérive idéologique »*, parti à l'assaut de l'*« élitisme »* à propos de la place — trop large à son goût — faite aux représentants de ladite *« société civile »* dans son deuxième gouvernement ?

Certes. Encore faudrait-il que M. Rocard acceptât de jouer ce jeu ambigu... Tel ne paraît pas être, en ce moment, l'état d'esprit du chef du gouvernement. Bien au contraire, M. Rocard se déclare volontiers *« soulagé »* par le coup d'arrêt à l'« ouverture » donné par M. Mitterrand à l'occasion de la fête nationale. Non seulement il affirme ne pas s'être senti visé par cette mise au point présidentielle mais il la reprend aujourd'hui à son compte. Non seulement il ne se montre pas moins critique que M. Mitterrand vis-à-vis des velléitaires centristes mais il affirme sans ambages que l'alliance du PS et du CDS n'est pas pour demain, ni même pour le lendemain des élections municipales comme M. Méhaignerie en retenait récemment l'hypothèse. Et quand on lui parle des humeurs de M. Emmanuelli, le premier ministre explique qu'à ses yeux celles-ci visent plutôt... l'Elysée, dans la mesure où la composition du gouvernement, à l'en croire, doit plus à M. Mitterrand qu'à lui-même...

Bref, loin de verser du côté malicieux des centristes, M. Rocard a décidé de donner, dans l'expression de son action, un coup de barre à gauche, comme l'a montré sa récente décision d'accorder un coup de pouce au SMIC. S'il se déclare prêt à renvoyer l'ascenseur aux dirigeants du CDS, c'est surtout pour leur demander de conformer leurs propres actes à leurs intentions lorsqu'il s'agira, en effet, au Parlement, de débattre des problèmes cruciaux de la société française. Sur ce point, M. Rocard n'entend donner aucune prise à quelque déphasage que ce soit par rapport aux orientations de M. Mitterrand.

Quant au rassemblement des *« forces de progrès »*, il espère y parvenir en accordant une priorité absolue dans sa gestion des affaires à ce qu'il appelle lui-même le *« passage à l'acte »*. M. Rocard veut prouver que son gouvernement agit plus vite et plus efficacement que ses prédécesseurs.

La référence calédonienne

Voilà pourquoi le traitement du dossier calédonien demeure une référence à laquelle le premier ministre continue d'accorder une attention soutenue. Il y va, il le sait, de sa crédibilité. Il y met donc du style et de la détermination dans le suivi des décisions de principe déjà prises. Tout cela ne préjuge pas du résultat final mais reste de bonne méthode.

La mise au point faite jeudi par le ministre des DOM-TOM, M. Louis Le Pensec, n'était pas indispensable. Elle a même provoqué un certain agacement dans le camp indépendantiste, où elle a été interprétée comme une volonté de verrouiller la situation à la veille de la convention FLNKS d'Ouvéa. Elle a eu néanmoins le mérite de clarifier l'enjeu des débats en cours. Chacun, sur le territoire, savait à quoi s'en tenir avant de se déterminer.

Plutôt que de paraître subir les prises de position des uns et des autres, au risque de se retrouver ensuite sur la défensive, dépassé par les événements, le gouvernement a ainsi fourni lui-même une grille de lecture qui permettra à chacun de mesurer les conséquences des choix qui seront faits par les indépendantistes, les partisans du Rassemblement pour la Calédonie dans la République ayant déjà avalisé le plan de paix défini le 26 juin à l'hôtel Matignon. La situation y gagnera en clarté.

D'autre part, le soin apporté par l'hôtel Matignon et le ministère des DOM-TOM à aller vite en besogne dans tous les domaines de l'administration locale — la promotion des Canaques dans les services publics, la formation professionnelle des jeunes, l'amélioration du système judiciaire, l'aide financière aux communes, etc., — prouve au moins que l'équipe rocardienne a compris que la restauration de la paix en Nouvelle-Calédonie repose surtout, justement, par le *« passage à l'acte »* sur les mille sentiers de la vie quotidienne. Cette option est bonne. *« Gouverner autrement »* consiste aussi, parfois, à savoir gouverner au ras des pâquerettes. La complexité du casse-tête calédonien, au fond, donne au premier ministre la meilleure des occasions de concrétiser cette *« démocratie de tous les jours (...) qui sait qu'il n'y a pas d'un côté des petits problèmes et de l'autre des grands »*, qu'il avait prônée, le 29 juin, à l'Assemblée nationale, dans sa déclaration de politique générale.

ALAIN ROLLAT.

● **Maintien en détention.** — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a rendu, jeudi 21 juillet, un arrêt confirmant l'ordonnance de maintien en détention rendu le 5 juillet dernier par M. Jean-Louis Mazières, premier juge d'instruction au tribunal de Paris, concernant l'un des militants du FLNKS inculpés dans le cadre de l'enquête sur la prise d'otages d'Ouvéa, David Adjougniope.

Le parquet avait fait appel de cette ordonnance de maintien en détention. David Adjougniope avait été placé sous mandat de dépôt le 6 mai dernier sous l'inculpation d'assassinat, rébellion commise par personne armée, séquestration illégale avec prise d'otages, association de malfaiteurs à la suite de l'assassinat des quatre gendarmes tués le 22 avril à Fayaoué.

● **M. Nungesser demande le report du référendum.** — M. Roland Nungesser, député RPR du Val-de-Marne, a demandé, dans une question écrite au premier ministre, de retarder le référendum sur l'avenir des institutions du territoire de Nouvelle-Calédonie, prévu le 25 septembre, en évoquant *« les contestations qui s'élèvent du côté du FLNKS »* sur l'accord conclu à Matignon, fin juin. Faisant allusion aux difficultés que rencontre actuellement M. Jean-Marie Tjibaou pour convaincre son parti du bien-fondé du « plan Rocard », M. Nungesser estime qu' *« il est impossible de consulter l'ensemble du peuple français sur les termes d'un accord quand la représentativité d'un des signataires est mise en cause par ses propres mandants »*.

L'affaire d'Ouvéa

« Aucun de mes clients n'a participé à des sévices »

déclare l'avocat de six membres du GIGN

Tenus à l'obligation de réserve, les gendarmes du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN), comme les autres militaires ayant participé à l'opération « Victor », ne peuvent répondre publiquement aux témoignages qui les mettent en cause dans l'affaire d'Ouvéa. Me Francis Szpiner, lui, peut parler. Désigné comme avocat par les six membres du GIGN détenus en otages dans la grotte de Gossana — le capitaine Jean-Pierre Picon, le maréchal des logis-chef Jean-Claude Dubois, les gendarmes Bernard Meunier, Jean Pichegru, Xavier Leroy et Alain Guilloteau, — qui se sont portés partie civile dans l'instruction menée par M. Jean-Louis Mazières, il réagit vivement aux récentes déclarations de M. Jean-Marie Tjibaou réclamant une *« amnistie générale »* pour les militants indépendantistes ayant participé à l'attaque de la gendarmerie de Fayaoué (quatre gendarmes tués) et à la prise d'otages.

« Cela ne peut-être qu'un choix politique, nous a-t-il déclaré. *Si le Parlement votait une telle décision, nous nous inclinerions. Mais faire pression sur la justice pour qu'elle fasse, en douce, dans l'ombre, le travail des politiques, c'est inadmissible ! Que l'on ne se serve pas des magistrats pour des marchandages qui n'ont rien à voir avec le droit ! On a ainsi vu, récemment, le parquet requérir la mise en liberté de l'un des ravisseurs, qui était armé d'un FAMAS. Heureusement, les magistrats de la chambre d'accusation ont appliqué la loi, en refusant. De plus, une amnistie doit terminer un conflit, comme ce fut le cas — au bout de combien d'années ! — après la fin de la guerre d'Algérie. Mais, là, le conflit est loin d'être terminé. Libérer des gens qui ont eu recours à la violence la plus infecte, c'est encourager la violence dans six mois. N'oublions pas que, sur les quatre morts de Fayaoué, l'un a été tué alors qu'il était à genoux et l'autre de dos, alors qu'il n'était en rien menaçant. Ils ont été abattus gratuitement ! »*

Me Szpiner, qui est aussi l'avocat du commandant Philippe Legorjus, chef du GIGN, estime que les nouveaux témoignages recueillis en Nouvelle-Calédonie par le Comité Pierre-Declercq (*le Monde* du 21 juillet) font partie d'une *« campagne pour monter en épingle les conséquences des actes initiaux des indépendantistes canaques. Ce sont eux qui ont déclaré les hostilités. Ils ne se seraient jamais rendus, c'est clair. Des otages auraient pu être tués si le capitaine Picon n'avait pas été armé dans la grotte pour les protéger. Aujourd'hui, on veut attaquer ce que représente le GIGN, une unité qui, depuis qu'elle est revenue de Nouvelle-Calédonie, a réussi sept opérations, sans morts ni blessés, sans publicité. En Nouvelle-Calédonie, la gendarmerie c'est la FINUL, la garante de la paix civile. Si elle n'était pas là, les heurts entre communautés aboutiraient à un bain de sang. C'est cette force républicaine d'interposition que l'on veut aujourd'hui discréditer »*.

Selon Me Szpiner, les récents témoignages sont *« mensongers sur plusieurs points »*. *« Le GIGN n'était pas pourvu de matraques électriques, arme qu'il n'a pas en dotation, il n'a pas participé aux interrogatoires, qui étaient menés par d'autres unités. Seulement vingt de ses membres étaient à Ouvéa, et c'est grâce à son chef, le commandant Philippe Legorjus, que l'armée a pu évacuer la tribu de Gossana. Aucun de mes clients n'a participé à des sévices. En réalité, il s'agit d'une rumeur dont le point de départ est au contraire la violence subie par le gendarme Pichegru dans la grotte. L'un des ravisseurs a prétendu qu'il avait donné un coup de pied au père d'Alphonse Dianou. Ce fut alors un déchaînement ; sans l'intervention du substitut Bianconi, il aurait été exécuté. C'est à partir de cet incident que l'on monte aujourd'hui une rumeur selon laquelle un membre du GIGN aurait participé à des interrogatoires musclés. C'est tout l'inverse ! Est-ce que l'on pense aux tortures infligées à mes clients, menottés en permanence, ne pouvant pas circuler, menacés avec des simulacres d'exécution ?... »*

E. P.

POINT DE VUE

Les chrétiens et le centre

par Georges Hourdin (*)

LE président de la République cherche le centre. C'est une institution qu'il est difficile de trouver dans un parti politique quand ses députés sont élus au scrutin majoritaire à deux tours. Personnellement, je trouve le centre, mais chez les chrétiens pris en dehors des partis.

Il y a vingt-cinq ans que, ayant quitté le Mouvement républicain populaire, n'ayant souscrit aucune adhésion à un mouvement politique, j'ai pu militer au centre comme chrétien et journaliste fidèle aux indications de l'Eglise conciliaire. J'y ai rencontré beaucoup d'amis : Edmond Michelet, Etienne Borne, Robert Buron, tant d'autres. Les uns sont inscrits au Parti socialiste, d'autres au Centre des démocrates sociaux. Beaucoup se sont consacrés au syndicalisme ou à une œuvre sociale. J'ai pratiqué la solidarité avec les pays du tiers-monde (Croissance des jeunes nations), avec les réfugiés politiques (France terre d'asile), avec les handicapés de toutes sortes (UNAPEI, FAIT 21).

La grandeur du christianisme est d'être une foi engagée (incarnée, si vous préférez) qui recouvre toutes les activités humaines et qui reconnaît l'enracinement de l'Esprit dans la matière. C'est le contraire d'un idéalisme ou d'un individualisme.

Le superflu et les équilibres

Il existe donc un enseignement social de l'Eglise. Il n'est pas demandé au chrétien de s'engager dans tel ou tel parti précis. Il lui est indiqué avec forces les grandes lignes de la morale politique dans le monde contemporain. Jean-Paul II vient de les rappeler et de les mettre à jour avec l'intrépidité qui est sa marque, dans une longue lettre-encyclique sur *« le développement des peuples et l'activité sociale »*. Ce texte est impossible à résumer. Jean-Paul II développe longuement sa pensée. D'autre part, il n'a pas une méthode cartésienne de l'exposé. Il ne craint ni les longueurs, ni les répétitions, ni les apparentes contradictions. Il se dégage toutefois de son exposé quelques points.

L'Eglise actuelle condamne le libéralisme économique mais demande que soient préservées les notions d'initiative et de responsabilité. Elle condamne également le matérialisme marxiste qui nie la réalité surnaturelle, mais elle demande de donner la priorité aux pauvres, à toutes les formes d'exclusion et de malheur. Elle affirme que les hommes sont égaux et frères en dépit de leurs différences. *Il existe*, dit Jean-Paul II, *entre toutes les nations, qu'elles soient industrialisées ou en voie de développement, une très rigoureuse interdépendance. Nous devons donc, individuellement ou collectivement, consacrer le superflu de nos biens intellectuels ou matériels (quand nous en possédons) à rétablir les équilibres détruits.*

Jean-Paul II demande que nous leur consacrions même une partie de ce qui nous est nécessaire, car les richesses de l'univers sont communes à tous les hommes. Il ne faut pas faire de la propriété privée une idole ou un tabou. L'origine des inégalités et des injustices sociales réside dans le péché individuel de l'homme, mais, quand ce péché s'applique à l'organisation économique et politique des sociétés, il devient un péché structurel qui engendre le malheur, la souffrance et une nouvelle violence. Jean-Paul II n'est pas progressiste. En fidélité à l'Evangile et au concile, il va pourtant très loin.

Si imparfait que soit ce rappel, il nous apporte toutes les raisons de voter les lois proposées par M. Rocard concernant les nouveaux pauvres et l'impôt sur la fortune. Si ces propositions pèchent par rapport à ce que nous croyons, c'est seulement par modestie.

(*) Fondateur de *la Vie catholique*.

Au ministère des personnes âgées

M. Philippe Ritter directeur du cabinet de M. Théo Braun

Au ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale, M. Philippe Ritter a été nommé directeur de cabinet de M. Théo Braun, ministre délégué chargé des personnes âgées.

[Né le 5 juin 1941 à Strasbourg (Bas-Rhin), M. Ritter est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Strasbourg et ancien élève de l'ENA. Directeur de cabinet du préfet de Haute-Vienne, puis du Loiret, il fut chargé de mission auprès du secrétaire d'Etat à l'intérieur sous le gouvernement Pompidou.

Suppléant de M. René Radius, député UDR du Bas-Rhin en 1968, M. Ritter fut nommé secrétaire général de ce département en 1969. Sous les gouvernements de M. Raymond Barre, il fut successivement chargé de mission auprès du ministre de la santé et de la famille (de 1978 à 1980), et membre du cabinet du ministre des transports (1980-1981).

En 1987, il rejoignit le cabinet de M. Camille Cabana, ministre chargé de la réforme administrative, et fut nommé responsable de la coordination interministérielle relative aux infrastructures publiques en vue des Jeux olympiques de 1992 en Savoie.]

PROPOS ET DÉBATS

M. Jacques Chirac

Egoïsme

M. Jacques Chirac, devant l'Association internationale des maires francophones qu'il préside, a dénoncé à Lyon *« l'égoïsme »* des pays industrialisés comme les Etats-Unis et le Japon *« qui n'assurent pas leurs responsabilités dans la coopération Nord-Sud »*. L'effort devrait porter sur trois points : augmenter les moyens de la Banque mondiale et du FMI, déconnecter le remboursement de la dette des fluctuations du dollar et des taux d'intérêt, indexer ces remboursements sur les cours des matières premières. Trois vice-présidents ont été élus : MM. Jean Pelletier (Québec), Nicolas El Amm (Beyrouth) et Mamadou Diop (Dakar).

M. Alain Decaux

La gauche de Victor Hugo

Dans un entretien accordé à *Paris-Match*, M. Alain Decaux, ministre délégué chargé de la francophonie, a déclaré souhaiter que *« l'ouverture se poursuive »*. Regrettant à mots couverts le départ de M. Léon Schwarzenberg, il demande aux *« politiques de comprendre des gens comme Schwarzenberg, Kouchner, Gillibert et moi-même »*. Après des années de *« dialogue avec les médias, nous sommes habitués à parler sans restriction »*. Il indique qu'il pourrait lui arriver *« de tenir un langage qui déplaît »*. Le ministre estime avoir *« une sensibilité de gauche »* puisqu'il *« adhère aux grandes options de la gauche du dix-neuvième siècle »*. Sa gauche *« reste celle de Victor Hugo »*.

● **Nominations à la présidence de la République.** — M. Jean Kahn vient d'être nommé chargé de mission auprès du président de la République. Né le 25 juin 1922 à Paris, M. Kahn a suivi des études supérieures de droit public et de droit privé avant d'entrer au Conseil d'Etat, en qualité d'auditeur, en 1946. Conseiller d'Etat depuis 1972, M. Kahn a été nommé président de sous-section de la section du contentieux de 1974 à 1982. Depuis 1982, il est président de la section de l'intérieur du Conseil d'Etat.

● **A l'Hôtel de Ville de Paris M. Valroff succède à Mme Bérard.** — M. Patrick Valroff a été nommé, vendredi 22 juillet, délégué général à l'action sociale à la mairie de Paris. M. Jacques Chirac a ainsi donné rapidement un successeur à Mme Marie-Hélène Bérard, qui avait démissionné peu de temps après sa nomination (*le Monde* du 22 juillet).

[Né le 3 janvier 1949 à Epinal (Vosges), M. Patrick Valroff est conseiller référendaire à la Cour des comptes. Ancien élève de l'ENA, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, licencié en droit, il a été chargé du bureau des collectivités locales et de la décentralisation à la direction du budget au ministère de l'économie et des finances et du budget (de 1981 à 1984). De 1984 à 1985, il était directeur financier de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) avant d'occuper la fonction de conseiller technique au cabinet de M. Jacques Chirac, à Matignon, de 1986 à 1988.]

Société

RELIGIONS

La fête de l'Aïd-el-Kébir à Marseille

Polémique autour du sacrifice rituel

Les musulmans de France célèbrent, le dimanche 24 juillet, la fête de l'Aïd-el-Kébir, au cours de laquelle ils sacrifient rituellement un mouton pour commémorer le sacrifice d'Abraham. Mettant en cause le *« coût trop élevé »* et l'*« exploitation commerciale »* de l'abattage dans les établissements spécialisés, Cheikh Abbas, recteur de la Mosquée de Paris, a déclaré, le vendredi 22 juillet, qu'*« afin d'empêcher des abattages clandestins, il serait préférable de faciliter le sacrifice des moutons dans des fermes ou autres lieux d'abattage, placés sous le contrôle de services vétérinaires »*. Cette proposition rejoint celle d'un couple de musulmans marseillais qui a déclenché une polémique dans la région.

MARSEILLE
de notre correspondant

Une polémique a éclaté à Marseille entre la direction départementale des services vétérinaires et un couple de bouchers musulmans proposant de mettre à la disposition des pratiquants des installations où les moutons pourraient être sacrifiés selon la tradition coranique.

Chaque année, en effet, plus de sept mille musulmans marseillais célèbrent l'Aïd-el-Kébir en égorgeant rituellement un mouton enduit de henné et orné de rubans, la tête tournée vers la Mecque. Et chaque année, à la même époque, les services vétérinaires sont sur les dents pour débusquer les abattages clandestins, facteurs de propagation de maladies infectieuses, et notamment de la terrible hydatidose transmise à l'homme par le chien ayant dévoré des abats de moutons contaminés par ce parasite.

Bénéficiant d'un certain laxisme de la part des abatteurs, beaucoup de musulmans, risquant de 2 500 à 5 000 F d'amende et la saisie de la bête abattue, effectuent un sacrifice familial. En outre, on assiste non moins traditionnellement à une flambée des prix des moutons vendus *« sous le manteau »* qui se paient 1 300 F, soit le double du cours habituel.

D'où l'idée de M. et Mme Mustapha Slimani, propriétaires des Halles méditerranéennes de viandes, de proposer, pour 600 F, dans leur ferme des Pennes-Mirabeau, commune au nord de Marseille, un mouton pouvant être sacrifié sur place, dans un cadre agréable, par le père de famille, venu choisir lui-même la bête.

Mais la direction des services vétérinaires tempête : *« C'est contraire aux normes de protection de la santé publique. L'animal sacrifié doit être estampillé par des inspecteurs sanitaires à l'abattoir même, la carcasse étant alors considérée comme propre à la consommation. »*

Argument qui fait sourire M. Slimani. Celui-ci explique : *« Le jour de la fête quand sept mille moutons défilent à l'abattoir, un sur dix, pas plus, est estampillé. Et encore sans contrôle et au moment où l'animal est chargé dans la voiture. »*

M. Slimani affirme avoir reçu l'appui de la Mosquée de Paris et du maire des Pennes-Mirabeau, M. Victor Mellan : *« Nous ne ferons pas de bénéfice*, assure-t-il. *Cette ferme, nous la mettons à la disposition des musulmans pratiquants pour que disparaissent ces procédés aberrants qui consistent à sacrifier les moutons dans les arrière-cours d'immeubles. Le Coran indique que l'on doit choisir soigneusement la bête, et il y a tout un rituel de l'abattage. Comment le respecter dans un abattoir où les sacrifices se font à la chaîne ? »*

Mais l'affaire se complique, car l'un des principaux grossistes de viande *hallal* (abattue selon le rite) n'est pas d'accord avec l'initiative de son confrère.

JEAN CONTRUCCI.

Le sonneur de Bargemon

TOULON
de notre correspondant

Village haut perché, Bargemon n'usurpe pas son épithète de « perle du haut Var ». A ses spécialités culinaires, sa Vierge miraculeuse de Montaigu, son passé alchimique et son église du quatorzième siècle, ce village devra-t-il ajouter, comme argument touristique, ses sonnailles dominicales ?

Le village est aujourd'hui partagé entre les défenseurs et les adversaires de Ludovica Theresia, l'antique cloche de l'église.

« C'est infernal, on n'entend plus les cigales... » Le samedi, la cloche sonne à 17 heures puis un quart d'heure et une demi-heure plus tard... *« Et le dimanche ça repart dès 7 heures du matin... J'ai compté jusqu'à huit cents coups »*, précise le patron d'un restaurant proche du clocher. *« Dimanche dernier, nous avons célébré un baptême, le troisième de la paroisse depuis le début de l'année. Il y a eu quelques coups* de cloche de plus. *C'est ce qui a pu provoquer le mécontentement de quelques villageois »*, confesse le Père Gilles, serviteur de la Communauté Saint-Martin, qui s'étonne pourtant de cette tardive réaction : *« Voilà quatre ans que les cloches sonnent ainsi...Et autrefois, avec la seconde messe dominicale, il y avait bien plus d'appels aux offices. »*

Mauvais coucheurs ? Mauvais dormeurs ? Les résidents n'apprécient pas, toutefois, d'être réveillés avec l'Angélus *« surtout en période estivale »*. Et comme le Père Gilles porte soutane, certains disent : *« Cet intégriste fait ça pour narguer ceux qui ne vont pas à confesse. »* L'argument, qui fait perdre son flegme et son urbanité au Père Gilles car il garde en mémoire la *« campagne des cantonales »*, il y a quatre ans, fait sourire M. André Delpuy, soixante-quinze ans, maire socialiste de la commune depuis trente-cinq ans, pour qui *« il y a peut-être un peu de variation dans la durée et un rien de zèle et d'ardeur de la part du carillonneur... »*. Pour le moment aucune plainte n'a été déposée. Le Père Gilles a seulement promis de calmer la fougue du battant.

JOSÉ LENZINI.

HOMMAGE

Sœur Marie-André du Sacré-Cœur et l'émancipation des femmes africaines

Par Robert Cornevin
Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences d'outre-mer.

« Les sœurs missionnaires de Notre-Dame d'Afrique recommandent à vos prières Sœur Marie-André du Sacré-Cœur que le Seigneur a rappelée à lui, à Verrières-le-Buisson, le 28 juin 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année, la soixante et unième de sa profession religieuse... »

En cette veille de vacances, cet avis est sans doute passé inaperçu. Pourtant la Sœur Marie-André du Sacré-Cœur a joué un rôle essentiel dans la genèse du décret Mandel, qui a permis aux femmes africaines de se libérer du mari que l'on voulait leur imposer.

Au cours de longs séjours au Soudan (actuel Mali), en Haute-Volta (Burkina-Faso), elle avait connu les difficultés des femmes africaines. Elle en tira le sujet d'une thèse de doctorat en droit : *« L'abandon de famille »*, et un ouvrage intitulé *la Femme noire en Afrique occidentale* (Payot, 1939).

En 1952, elle fut la huitième femme élue à l'Académie des sciences d'outre-mer, aux travaux de laquelle elle participa activement. En janvier dernier, alors qu'étaient relancés les travaux de la commission Périllier-Messmer pour la réévaluation de l'œuvre française outre-mer, Sœur Marie-André du Sacré-Cœur rappelait les conditions dans lesquelles le fameux décret Mandel avait été élaboré :

« Cette loi fut votée le 15 juin 1939 à l'unanimité. Le rapporteur était M. Galandou Diouf, député du Sénégal.

» Le soir même, M. Louis Marin mettait au courant Georges Mandel, ministre des colonies, qui lui proposait : « Voulez-vous que je rende » votre texte immédiatement appli- » cable ? J'en fais un décret... » Louis Marin accepta : c'est l'origine du décret Mandel du 15 juin 1939, il permet aux Africaines qui en réclamaient l'application de se libérer du mari qu'on voulait leur imposer quand elles n'en voulaient pas ! Car il fallait une démarche des intéressées pour ne pas établir une anarchie qui aurait détruit l'ordre juridique alors existant. »

Ainsi une loi préparée par une religieuse catholique, rapportée par un député musulman, porte le nom d'un ministre juif (qui fut l'un des plus grands ministres des colonies de la IIIe République) pour le plus grand bien des femmes africaines.

Combien de fois dans les jugements rendus au civil dans la brousse africaine les administrateurs ont utilisé le décret Mandel complété par le décret Jacquinot de 1951 pour rompre ces fiançailles coutumières.

Si le respect des coutumes, et donc des vieillards polygames, était la règle d'or du métier d'administrateur, le progrès social était aussi un impératif du développement. Le décret Mandel permettait cet acte de justice. Il fut le résultat d'un long combat mené avec une ténacité exemplaire par la Sœur Marie-André du Sacré-Cœur.

(1) Sur Louis Marin, se rapporter à la notice de J.-A. Renoux *Hommes et Destins*, tome II, pp. 511-521, Académie des sciences d'outre-mer, 15, rue Lapérouse, 75116 Paris.

SPORTS

CYCLISME : le Tour de France

Une bonne surprise

Deuxième succès français dans le Tour. Vingt et un jours après Jérôme Simon, vainqueur à Strasbourg, Thierre Marie a remporté, le vendredi 22 juillet, la vingtième étape Clermont-Ferrand-Chalon-sur-Saône.

CHALON-SUR-SAONE
de notre envoyé spécial

Theunisse a le punch. On le savait. Il aurait pu se dispenser d'en faire la démonstration supplémentaire en voulant frapper Paul Koechli, manager de l'équipe Weinmann-La Suisse, coupable à ses yeux d'avoir boudé la manifestation organisée au départ de Clermont-Ferrand sur l'initiative des directeurs sportifs. Par cette action collective de dix minutes, ceux-ci entendaient protester contre le pouvoir sportif à la suite de l'« affaire Delgado ».

Une sombre affaire au cours de laquelle les hauts dirigeants du cyclisme chargés, si l'on peut employer ce mot en pareille circonstance, de trancher un problème délicat, se sont fait remarquer par leur lenteur, leur embarras et leurs contradictions avant de rendre un jugement qui ne donne satisfaction à personne. Delgado est innocenté sans être blanchi. Et le prestige du Tour, celui du sport cycliste également, ne sortent pas intacts de cette fâcheuse bavure.

En attendant que M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, convoque les parties prenantes du cyclisme en une réunion d'information sur le dopage, le vendredi 29 juillet, les organisateurs ont d'ailleurs publié un communiqué dégageant leurs responsabilités.

Quant à Theunisse, son agressivité qui ne s'exprime pas seulement sur le vélo, lui a coûté deux minutes de pénalisation. Elle s'ajoute aux dix minutes dont il avait écopé la veille pour dopage et, dans son cas, il n'y avait, semble-t-il, aucune ambiguïté.

Heureusement, la victoire athlétique et intelligente de Thierry Marie apporte une bouffée d'air frais à ce Tour de France qui en a bien besoin. Le coureur normand a surpris les routiers sprinters à moins d'un kilomètre de l'arrivée. Il s'agit d'un exploit rarissime.

Les Français, cependant, restent très en retrait par rapport aux Françaises qui ont remporté un huitième succès dans le Tour féminin grâce à Valérie Simonnet. Le résultat est important car il devrait permettre à cette championne dynamique d'obtenir sa sélection pour les Jeux olympiques de Séoul.

JACQUES AUGENDRE.

LES CLASSEMENTS

Vingtième étape : Clermont-Ferrand-Chalon-sur-Saône
(223,5 kilomètres)

1. Marie (Fr.), 6 h 3 min 45 s ; 2. Van Poppel (PB), à 2 s ; 3. Heynderickx (Belg.), à 2 s.

Classement général. – 1. Delgado (Esp.), 78 h 33 min 36 s ; 2. Rooks (PB), à 4 min 58 s ; 3. Parra (Col.), à 7 min 18 s.

TOUR DE FRANCE FÉMININ

Onzième étape : La Clayette-Chalon-sur-Saône
(82 kilomètres)

1. Simmonet (Fr.), 2 h 6 min 5 s ; 2. Knol (PB) ; 3. Chiappa (It.).

Classement général. – 1. Longo (Fr.), 21 h 4 min 57 s ; 2. Canins (It.), à 1 min 20 s ; 3. Hepple (Aust.), à 13 min 4 s.

● **M. Jospin n'assistera pas à l'arrivée du Tour de France.** – Le ministre de l'éducation, de la Jeunesse et des sports, M. Lionel Jospin, a annoncé, à la suite de « l'affaire Delgado » qu'il n'assisterait pas, le dimanche 24 juillet, à l'arrivée du Tour de France sur les Champs-Elysées. *« Le sport cycliste est un des sports les plus durs,* a-t-il dit, *mais cela ne justifie pas les trop grands écarts qui sont pris avec la santé, les règles et la morale. »*

Les tribulations de Mlle Lu

CHALON-SUR-SAONE
de notre envoyé spécial

Loin du Tour masculin, à l'abri de ses parrains envahissants et de ses rumeurs, passe la course des femmes. Elles étaient quatre-vingts à prendre le départ à Strasbourg de la cinquième édition de cette épreuve qui, par petites étapes, les conduit à Paris, terme d'une course de 850 kilomètres. Des sportives venues de onze pays puisque, retour à une certaine époque de la Grande Boucle, ce Tour se dispute par équipes nationales.

En petit comité, loin de la foule des invités et de leurs bruyants hélicoptères, les femmes donnent le maximum, devant un public clairsemé. Mais Italiennes, Anglaises ou jeunes Américaines se contentent de faibles encouragements. Elles savent que les spectateurs qui ont fait l'effort de venir se poster sur le bord de la route n'ont d'yeux que pour le maillot jaune de Jeannie Longo. C'est la vedette de l'épreuve ; chacun veut apercevoir lorsque le peloton est groupé ses mèches brunes qui dépassent du casque.

Parmi ces amateurs qui escaladent les sommets presque aussi vite que certains professionnels masculins, les Chinoises passent souvent inaperçues. Il a fallu la longue échappée de Suyan Lu, lors de l'étape Ruelles-sur-Touvre-Limoges pour que les maillots rouges, enfants de Mao, affirment leur présence et fassent, un instant, oublier la monotonie du duel Maria Canins-Jeannie longo.

Etonnante petite Lu. A l'arrivée de l'étape, les organisateurs, en mal de distribution de prix, souhaitent récompenser sa performance. Mais la jeune fille de Pékin était introuvable. Peu habituée aux honneurs, Mlle Lu traînait sous la douche car, privilège de leur sexe, ces dames ont droit à des cabines de toilette à proximité de la ligne d'arrivée. Il a fallu dépêcher un motard pour aller quérir la star du jour. Et, tout sourire, la belle Suyan s'est pliée à la cérémonie.

A vingt-trois ans, cette élève de l'université des sports de Pékin découvre la France et les courses par étapes. Après avoir pratiqué babminton et athlétisme, elle se consacre depuis quelques années au cyclisme. Elle fait partie de ces quinze cents sportives (autant qu'en France) qui ont opté pour la compétition. L'an dernier, les Jeux asiatiques ont empêché l'équipe chinoise de venir pour la troisième fois sur le Tour. Mais ils ont permis à la jeune Lu de faire la preuve de ses qualités.

« Elle est la meilleure Chinoise dans cette discipline », explique Zhang Quanli, le directeur sportif-interprète de l'équipe. Il a confiance en elle pour les prochains Jeux olympiques et regrette simplement que la demoiselle ait trop peur en descente, ce qui la prive de réussite dans le Tour.

SERGE BOLLOCH.

TENNIS

Suède-France perturbé par la pluie

La première journée de la demi-finale de la Coupe Davis qui oppose la Suède à la France à Baastad a été perturbée, vendredi 22 juillet, par la pluie. Yannick Noah menait 6-2 et 4-4 dans le deuxième set lorsque le match a été interrompu. La rencontre a repris samedi à 11 heures. Après un long marathon de plus d'une heure, Mats Wilander s'adjugeait le deuxième set 13-11. Dans l'autre demi-finale disputée en salle à Dortmund, la RFA mène devant la Yougoslavie par deux victoires à zéro. Becker a battu Zivojinovic, 7-5, 6-2, 6-4 et Jelen s'est imposé devant Prpic, 9-7, 9-7, 6-2.

Le Carnet du Monde

Naissances

– M. et Mme Bruno RAVAIL,
ont la joie d'annoncer la naissance de leur fils

Pierre Julien.

Paris, le 12 juillet 1988.

Décès

– Nous apprenons le décès, survenu dans la nuit du jeudi 21 au vendredi 22 juillet 1988, à Mont-de-Marsan (Landes), de

Andrée DUPEYRON.

[Née en 1902, à Ivry-sur-Seine, Andrée Dupeyron, passionnée d'aviation et pilote, a eu l'occasion, en 1938, puis en 1948, de battre le record de distance en ligne droite à bord d'un avion de l'époque, un Aiglon, puis un Morane-Saulnier-572. Elle devait inspirer le cinéaste Jean Grémillon, auteur du film *Le ciel est à nous*, avant la dernière guerre mondiale, où Madeleine Renaud jouait son personnage, avec à ses côtés Charles Vanel.

Le 13 mai 1938, Andrée Dupeyron relie, en soixante heures de vol, à bord d'un Aiglon, la ville d'Oran (en Algérie) au désert de Bassora (en Irak), où elle est obligée de se poser alors qu'elle souhaitait atteindre le golfe Persique. Pour cet exploit, elle est faite chevalier de la Légion d'honneur par le général Denain, alors ministre de l'air. Le 10 mai 1948, Andrée Dupeyron relie, en trente-deux heures de vol, à bord d'un Morane-Saulnier-572, la ville de Mont-de-Marsan (dans les Landes), à celle de Jiwani (dans le Béloutchistan), où elle a atterri alors qu'elle se dirigeait vers Karachi, au Pakistan. Le fait d'avoir parcouru 5 932 kilomètres, lui vaut de dépasser le record féminin de distance en ligne droite, détenu par un équipage soviétique. Mais ce record ne sera pas homologué. Elle est cependant promue officier de la Légion d'honneur.]

– M. et Mme Alain Lafont,
M. et Mme Hubert Lafont,
M. et Mme Jean Arthuis,
ses enfants,
Christine, Blandine, Anne Lafont,
Juliette Lafont,
Emilie et Guillaume Arthuis,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri LAFONT,
commandeur du Mérite agricole,

survenu le 21 juillet 1988, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques seront célébrées dans l'intimité familiale, le lundi 25 juillet, à 9 h 30, en l'église de Francheville-le-Haut.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

234, rue du Commandant-Charcot,
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon.
36, rue Monceau,
75008 Paris.
8, rue René-Homo,
53200 Château-Gontier.

– Mme Raymond Meyer,
M. et Mme Alain Meyer
et leurs enfants,
M. et Mme Flavio Toma,
Les familles alliées et parentes,
Ses fidèles et nombreux amis,
ont la douleur de faire part du décès du

docteur Pierre SAMUEL,

survenu le 22 juillet 1988, dans sa quatre-vingt-quatrième année.

Les obsèques auront lieu le lundi 25 juillet, à 11 heures, au cimetière Saint-Denis, à Châteauroux.

Ni fleurs ni couronnes.

32, rue de la Poste,
36000 Châteauroux.
57, *bis*, boulevard Exelmans,
75016 Paris.
14, rue de Normandie,
92140 Clamart.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Charles ROÉ d'ALBERT,

survenu le 15 juillet 1988, à l'âge de soixante-dix-sept ans, à Eaubonne.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, suivies de l'inhumation au cimetière de Meudon (Hauts-de-Seine), dans le caveau de famille.

De la part de
M. Yvon Roé d'Albert,
son fils,
Et de toute la famille.

2, rue Huysmans,
75006 Paris.

– M. Jean Thouard,
Annie,
Jean-Louis,
Catherine,
Ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Raymonde THOUARD,

survenu le mercredi 20 juillet 1988, en sa quatre-vingt-unième année.

Les obsèques auront lieu dans la plus stricte intimité, à Amenucourt (Val-d'Oise).

– Mme Geneviève Virton Dinouart,
son épouse,
M. et Mme Gabriel Virton,
ses parents,
Mme Yvonne Dinouart,
Le docteur Pierre Dinouart Jatteau et son épouse,
M. Jean Jatteau,
M. et Mme Bernard Virton
et leurs enfants,
M. et Mme Jean-Pierre Balladur
et leurs enfants,
M. et Mme Paul Brune
et leurs enfants,
Emmanuel Virton,
M. et Mme Michel Dinouart Jatteau,
Mme Christine Dinouart Jatteau
et sa fille,
Ses amis et ses camarades comédiens,

ont la douleur de faire part du décès de

Dominique VIRTON,

survenu subitement, le 17 juillet 1988, à l'âge de trente-sept ans.

Le service religieux sera célébré le mardi 26 juillet 1988, à 14 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

– Mme F. Martin,
M. et Mme René Chatanay,
Jacques Webermann
Et Emmanuelle,
ont la tristesse de faire part du décès de

Catherine WEBERMANN,

leur petite-fille, fille, épouse et mère,

à Paris, le 22 juillet 1988.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

69006 Lyon.
38000 Grenoble.
75005 Paris.

Communications diverses

FÊTE NATIONALE DU PÉROU

A l'occasion du cent-soixante-septième anniversaire de l'indépendance du Pérou et de la célébration de sa fête nationale, l'ambassade du Pérou invite tous les ressortissants péruviens en France et les amis du Pérou à assister à l'office qui sera célébré par S.E. l'archiprêtre R.P. Jacques Perrier, en la cathédrale Notre-Dame de Paris, le 28 juillet, à 18 heures.

Société

Cinq jours après son évasion de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse

Raymond Valero arrêté par le SRPJ de Lyon

LYON
de notre bureau régional

Raymond Valero, quarante-trois ans, qui s'était évadé dimanche 17 juillet de la maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse (Ain) a été arrêté vendredi 22 juillet par les policiers du SRPJ de Lyon dans le hameau du Cret-Chapet, sur la commune d'Amplepuis (Rhône) à une centaine de kilomètres du lieu de son évasion.

Après cinq jours de cavale, le fugitif, rasé de frais et vêtu d'une chemise propre ne paraissait par particulièrement aux abois. Il n'a opposé aucune résistance lorsque les policiers qui avaient organisé une « planque » à proximité de la résidence scondaire que possède sa mère, Incarnacion – et dans laquelle il a passé une partie de son enfance – l'ont interpellé le long d'une route départementale où il cheminait.

Condamné à la détention à perpétuité assortie d'une mesure de sûreté de dix-huit années pour le viol et le meurtre d'Anne Loras, une lycéenne de Villefontaine (Isère), commis en 1984, Valero s'était évadé en compagnie d'un autre détenu, Hassen Ben Abdelouahed, vingt-cinq ans, après avoir frappé deux gardiens à coups de barre de fer. L'un de ces deux fonctionnaires, M. Sébastien Yepez, grièvement blessé à la tête, est toujours dans un état de coma post-traumatique profond et sous assistance respiratoire à l'hôpital neurologique de Lyon et, selon les médecins, *« aucun élément ne permet de prévoir une prochaine amélioration »*.

Pour s'enfuir, les deux détenus s'étaient hissés sur les toits de la prison d'où Ben Abdelouahed avait, vraisemblablement, fait une chute mortelle. Plus de vingt-quatre heures après l'agression des surveillants, son corps fut en effet retrouvé dans une cour du palais de justice de Bourg, attenant à la prison.

Violeur et meurtrier, Valero n'a aucune attache avec le milieu du banditisme et ne pouvait donc espérer trouver des relais ou des aides parmi celui-ci. Aussi les policiers comptaient-ils le *« cueillir comme un fruit mûr »* dans un délai relativement bref.

Avant de gagner la région d'Amplepuis, dans l'ouest de Lyon, où il serait arrivé en auto-stop jeudi, Valero, sans argent et sans papiers, avait pourtant sûrement trouvé un point de chute dans l'Ain ou dans l'agglomération lyonnaise.

En apprenant son arrestation, sa mère et son épouse – dont le témoignage avait permis de le confondre lors de l'enquête judiciaire sur le viol et le meurtre de la lycéenne – se sont déclarées soulagées. Son épouse Roselyne craignait des représailles contre elle ou ses enfants.

Placé en garde à vue, Raymond Valero sera présenté dimanche au parquet de Bourg-en-Bresse, où il devrait être inculpé notamment de tentative d'homicide volontaire et d'évasion avec violences.

R.B.

Grâce présidentielle et loi d'amnistie

5 171 détenus ont été remis en liberté

Le ministre de la justice, M. Pierre Arpaillange, s'est rendu vendredi 22 juillet *« sur le terrain »* pour s'assurer du *« bon fonctionnement »* du dispositif d'assistance aux détenus libérés en vertu du décret de grâce présidentielle ou de la loi d'amnistie.

Selon le garde des Sceaux, 5 171 détenus condamnés ont été libérés depuis le mois de juin : 2 863 ont bénéficié de la grâce présidentielle et 2 308 autres de la loi d'amnistie entrée en vigueur le 21 juillet. Six cents étrangers ont été libérés. Sur les deux cents étrangers passibles de reconduction à la frontière, soixante pourraient, a estimé M. Arpaillange, bénéficier dans les prochains jours d'un décret individuel de grâce présidentielle.

Le ministre a visité le centre d'orientation Ferrus, service régional d'accueil, d'information et d'orientation des sortants de prison, mis en place par la direction régionale de l'administration pénitentiaire de Paris, dans l'annexe du tribunal de grande instance du quatorzième arrondissement. Ce centre regroupe sous un même toit des services jusque-là disséminés : ANPE, ASSEDIC, Médecins du monde... (*le Monde* du 23 juillet).

M. Arpaillange a manifesté son *« enthousiasme »* pour ces structures destinées à prévenir la récidive et pour lesquelles l'administration pénitentiaire a disposé d'un crédit supplémentaire de 2 millions de francs, en association avec les ministères des affaires sociales et de l'emploi, de l'intérieur, de la famille et la solidarité, et avec les secrétariats d'Etat à l'insertion sociale et aux sports. Il a également visité un centre d'hébergement du XV[e] arrondissement de cinquante-huit places, « L'Etoile du matin ». *« Tous font un travail extraordinaire »*, a apprécié le ministre, tout en regrettant le caractère provisoire des services d'accueil, qui fermeront le 30 septembre.

Le ministre à la Santé

M. Arpaillange a également effectué une brève visite à la prison de la Santé, où deux détenus montés sur le toit, le mercredi 20 juillet, avaient été maîtrisés le matin même par des policiers du RAID. *« Je suis venu apporter mon témoignage à cet établissement et au personnel qui le sert, dire l'émotion que j'ai ressentie à la suite des incidents de Bourg-en-Bresse et ma compassion pour la situation tragique du surveillant blessé. Je tiens à leur rendre hommage et à les remercier »*, a-t-il déclaré dans la cour d'entrée.

Le ministre a annoncé qu'une série de mesures était à l'étude pour renforcer la sécurité des surveillants. Il faut, selon lui, que la police et la gendarmerie soient *« mieux informées »* de la situation à l'intérieur des établissements et qu'ils puissent pénétrer plus facilement dans les cellules en cas d'incident.

ÉDUCATION

Avant Noël

13 000 ordinateurs supplémentaires dans les lycées et collèges

Avant Noël 3 900 lycées et collèges recevront 13 000 ordinateurs. Le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a décidé d'accélérer la modernisation de l'équipement informatique des établissements scolaire. Cette opération est la plus importante depuis le plan « informatique pour tous » lancé en janvier 1985 par M. Laurent Fabius, alors premier ministre, qui dotait les lycées et collèges de 120 000 micro-ordinateurs dont 12 000 professionnels.

Le coût total de cette deuxième vague d'informatique scolaire s'élève à 160 millions de francs. 104 millions de francs, s'ajoutant aux 56 millions prévus au budget 1988, ont été débloqués dans le cadre des 1,2 milliard de francs de crédits attribués par l'Etat au ministère de l'éducation nationale, le 1[er] juin dernier, pour faire face aux besoins de la rentrée 1988 (*le Monde* du 3 juin).

Comme c'était le cas lors de la mise en place du plan *« Informatique pour tous »*, les délais d'entrée en application sont relativement courts puisque à la rentrée 1989 tous les collèges devront être équipés du nouveau matériel. L'objectif de cette opération est de permettre à plusieurs millions d'élèves, quelle que soit leur orientation, de mieux appréhender les technologies nouvelles, de mieux comprendre l'utilisation d'un clavier, de découvrir les traitements de texte, la simulation graphique, les problèmes du tracé par ordinateur.

C'est l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) une entreprise sous la tutelle du ministère de l'éducation nationale, qui assurera l'installation du matériel. Six constructeurs ont été retenus pour approvisionner les établissements scolaires : les sociétés Bull, Léonard, SMT-Goupil, Forum, Olivetti et Victor. Pour répondre aux nombreuses critiques formulées contre le matériel sélectionné dans le plan « Informatique pour tous », les micros-ordinateurs commandés seront 10 à 20 fois plus puissants qu'auparavant. Pour le ministère de l'éducation nationale, *« ce matériel est vraiment du haut de gamme »*.

1 000 collèges vont pour la première fois être dotés en équipement informatique. Chacun recevra 4 micros professionnels et une imprimante partagée. Les 2 400 collèges entrés en rénovation en 1984, dont l'équipement avait déjà été complété, disposeront, de 2 micros. L'accent a aussi été mis sur la formation des élèves de l'enseignement technologique. Le développement de la bureautique fait partie des priorités, puisque les 52 établissements concernés seront dotés de 3 machines-outils industrielles, de 3 micro-ordinateurs de CAO (Conception assistée par ordinateur) et de 7 micros-ordinateurs pour la programmation des machines. La productique bénéficiera aussi de matériel performant de type AT à la mémoire étendue.

L'équipement des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques et technologiques, déjà entamé en 1987, sera poursuivi, avec des micro-ordinateurs avec table traçante pour les préparations en biologie ou à HEC.

Baccalauréat 1988

M. Jospin dément toute consigne d'indulgence

M. Lionel Jospin, ministre de l'éducation nationale, a, le vendredi 22 juillet, vivement réagi à un article publié le matin même dans *le Figaro* selon lequel les bons résultats au baccalauréat 1988 seraient dus à des consignes d'indulgence émanant du ministère. Dans une lettre ouverte au quotidien de M. Robert Hersant, le ministre écrit : *« Aucune consigne d'indulgence n'a bien sûr été donnée aux jurys. Aucun changement n'est intervenu dans les instructions arrêtées en décembre 1986 et rappelées en décembre 1987, relatives à la correction et à la notation des épreuves. Aucune académie n'a reçu quelque indication que ce soit tendant à la fixation d'un seuil minimum de notation dans telle ou telle discipline. »*

M. Jospin précise : *« En outre, l'explication des résultats par l'effet d'un allégement du programme de mathématiques est dénuée de tout fondement. Les adaptations de programmes mises en œuvre ces dernières années ont eu pour seul but d'atténuer certains aspects par trop théoriques au bénéfice d'exercices plus concrets. La progression constatée cette année, qui s'inscrit dans une évolution régulière, concerne d'ailleurs toutes les séries du baccalauréat, ce qui confirme qu'elle est due à des raisons de fond. »*

Arrestation à Nice d'un braqueur de sex-shop

Les soldes d'été de la brigade de répression du banditisme

L'été est parfois l'époque des inventaires. Au magasin de la brigade de répression du banditisme (BRB) de la police judiciaire parisienne, il y avait entre autres ce minable mais violent braquage à main armée d'un sex-shop parisien, en souffrance depuis août 1987. Affaire désormais classée, depuis le 21 juillet, après un an d'enquête patiente sous la direction de M. Raymond Mertz, commissaire divisionnaire et chef de la BRB au 36 quai des Orfèvres.

L'histoire commence le jeudi 6 août 1987, vers 15 heures. Le lieu est un sex-shop, la société *Institut Esthetic Men*, 30 rue des Vinaigriers à Paris (dixième arrondissement), un magasin spécialisé dans la clientèle homosexuelle ou travestie. Près de deux mois plus tôt, quatre hommes y avaient réussi un vol dit *« aux faux policiers »*, au cours duquel ils avaient dérobé 140 000 francs.

Le 9 août donc, les mêmes se présentent à nouveau au magasin. Erreur, évidemment. L'un des employés reconnaît le guetteur, qui surveille l'extérieur depuis la porte, et s'empresse de téléphoner au commissariat de la porte Saint-Martin. Arrivée des inspecteurs. Arrestation du guetteur. Mais fusillade avec l'un des trois autres. L'inspecteur Degeorges est blessé à l'abdomen, tout comme deux malfaiteurs qui seront, à leur tour, interpellés. Le quatrième a réussi à s'enfuir.

La prise est bonne et permet l'élucidation d'anciennes affaires. Les trois malfaiteurs arrêtés sont François Fericean, Farid Bourouba et Rachid Bourouba. Le premier est le plus âgé : né en 1940 à Ajaccio, il est connu aux fichiers pour une attaque à main armée contre une agence du Crédit agricole, trafic de faux billets et infraction à la législation sur les armes. Les deux frères, Farid, né en 1965, et Rachid, né en 1963, bien plus jeunes, n'en sont pas moins connus pour infraction à la législation sur les stupéfiants, vol aggravé, vol et falsification de chèques. Dans un studio où s'était réfugié Rachid Bourouba, qui reconnaîtra avoir blessé l'inspecteur de police, une perquisition permet de découvrir des perruques, des fausses moustaches, des paires de menottes, une machine à écrire, une fausse carte de police et une fausse carte d'identité...

Déférés, tous trois seront inculpés par M[me] Martine Rouleau, juge d'instruction à Paris. Mais les policiers sont mécontents : le quatrième, identifié dès le 8 août 1987, Mustapha Chahlafi, né en 1959, de nationalité marocaine, *« abondamment connu »* de leurs services, reste introuvable. Des surveillances seront organisées autour de ses proches, jusqu'à sa localisation, au début de juillet, à Grasse (Alpes-Maritimes). Quatre policiers de la BRB, aidés par six collègues de la brigade de recherche et d'intervention (BRI) de Nice l'ont interpellé, le 21 juillet. Muni de faux papiers, il n'était pas armé.

Sur plainte de plusieurs commerçants algériens de Paris

L'Inspection générale des services ouvre une enquête sur les activités d'un brigadier de police

L'Inspection générale des services (IGS), *« police des polices »* de la préfecture de police parisienne, vient d'ouvrir une enquête sur les agissements du brigadier Jack Kalb, en fonction dans le dix-neuvième arrondissement de Paris. Des commerçants algériens l'accusent de les accabler de procès-verbaux *« abusifs »* et, pour l'un d'entre-eux, de s'être livré à des violences. Lounas Ioualitène, trente-trois ans, et Abdelhafid Bouguettaye, cinquante-deux ans, accompagnés d'un responsable de SOS-Racisme, ont été reçus, le jeudi 21 juillet, par M. Pierre Mutz, chef de cabinet du préfet de police, qui leur a confirmé l'ouverture d'une enquête de l'IGS.

Selon les deux commerçants, le brigadier a commencé à *« casser le commerce »* à son arrivé dans ce quartier populaire où il est affecté à une brigade de nuit, depuis dix-huit mois. *« Il jouait le shérif dans les bars tenus par des Arabes. Ça commençait par moi vers minuit et demi*, affirme M. Bouguettaye. *Au total, on était une quinzaine de commerçants à être ennuyés par lui. D'ailleurs, certains ont fini par vendre. »* M. Bouguettaye, qui tient le bar Chez Michel, assure qu'il a refusé de payer des procès-verbaux injustifiés. Le 1[er] juin dernier, il aurait été verbalisé cinq fois en un seul jour : *« J'ai reçu un PV pour malpropreté de l'établissement. Il y avait des mégots par terre. Mais on n'a pas le droit de mettre des cendriers sur le comptoir et il n'est pas interdit de fumer ! »*

Les accusations de M. Ioualitène sont plus graves. Gérant du bar La Cigogne, il accuse : *« En octobre dernier, le brigadier Kalb m'a cassé un tabouret sur l'épaule. J'ai eu vingt-cinq points de suture et je suis toujours en indisponibilité de travail. Ma voiture était en double file et je suis donc allé la déplacer. Le brigadier Kalb m'a accusé d'ivresse sur la voie publique. Un de ses hommes m'a menotté. Je me suis retrouvé à quatre pattes. Le brigadier est monté sur mon dos et m'a frappé à coup de crosse de revolver. Il a continué ensuite avec un tabouret. »* M. Ioualitène dit avoir engagé une procédure auprès de l'IGS en novembre 1987, procédure qui n'avait pas abouti.

BIBLIOGRAPHIE

« Profession : répression », de Laurent Davenas

Les confidences d'un substitut

On a beau être « fils d'archevêque » (entendez fils de procureur général), on n'a pas forcément, dès l'enfance, joué du code pénal comme d'un hochet. Laurent Davenas ne se cache pas – en serait-il même un peu fier ? – d'avoir eu une scolarité médiocre, *« perturbée par deux redoublements »*, d'avoir été apprenti mitron chez l'inventeur de la sauce Nantua avant de décrocher modestement le concours de l'Ecole nationale de la magistrature et de devoir son premier poste au désistement d'un condisciple...

« Monsieur le procureur » – *« élève intelligent mais cossard »* – a, depuis, fait du chemin. S'il vient d'être nommé substitut général au tribunal de grande instance de Paris, il a dirigé pendant de longues années la huitième section du parquet de Paris, *« SAMU judiciaire »*, selon ses termes, qui traite à chaud aussi bien le plus petit trafic de drogue que les grandes affaires criminelles. Jusqu'à la création récente de la quatorzième section dite antiterroriste, Laurent Davenas s'occupait aussi des affaires de terrorisme.

Prises d'otages, avec les affaires Lionel Cardon, ou de l'ambassade d'Irak et du consulat de Turquie, morts célèbres – Dalida, Romy Schneider, ou inconnues – démantèlement de l'îlot Châlon, attentats de septembre 1986 : la huitième section du parquet est un lieu d'observation privilégié de la délinquance et de la criminalité.

Curieusement, au fil de ces petites histoires de la justice quotidienne, Laurent Davenas ne semble ni blasé ni « blindé ». Sa moustache rousse – aucun portrait n'épargne ce détail, – le débit un peu précipité de sa voix, son humour pince-sans-rire, on les connaît bien désormais. Le magistrat n'a jamais été un ennemi de la presse. On le lui a assez reproché en disant que, lors de ses déplacements criminels, *« il cherche le micro avant le cadavre »*. Cette ouverture du parquet vers l'extérieur a nécessité de communiquer. Il en fait presque une religion, dont son livre est la meilleure illustration.

« Poursuivre, pour quoi faire ? », s'interroge-t-il. *« La répétition des situations, l'impossibilité de déboucher sur une solution digne, entraînent un sentiment d'impuissance. »* Pétri de doutes, se retrouvant mal dans le classique clivage droite-gauche, Laurent Davenas s'interroge sur une recherche, dit-il, *« passionnée et subjective d'une justice idéale »*. Mêlant l'anecdote (il faut lire le passage sur l'opulente poitrine de la greffière Bibiche !), et la réflexion, le livre de Laurent Davenas n'est ni un pamphlet ni une autobiographie. Juste un récit sans prétention d'un magistrat qui a, dit-il, *« toujours cherché à rendre la justice, sans jamais faire rendre gorge »*, à exercer la répression en s'efforçant *« d'accorder le droit et la raison »*.

Les hasards des changements politiques n'ont pas facilité la tâche de ceux qui sont chargés de conduire l'action publique. De cela aussi *Profession : répression* témoigne, et ce n'est pas le moindre de ses mérites.

AGATHE LOGEART.

* Laurent Davenas, « avec la collaboration conflictuelle » de Sylvie Péju, *Profession : répression, de la grande criminalité au terrorisme*, éd. Acropole, 95 F.

LIVRES POLITIQUES, par André Laurens

A quoi servent les démocrates-chrétiens ?

APRÈS l'histoire de la démocratie chrétienne en France, due à François-Georges Dreyfus, chez Albin Michel (*le Monde* des 15 et 16 mai), voici celle de l'internationale démocrate-chrétienne, que retrace Roberto Papini, professeur de sciences politiques à l'université de Trieste, secrétaire général de l'Institut international Jacques Maritain. L'horizon s'élargit avec cet ouvrage et cet auteur, mais on en voit les limites. S'il existe des partis démocrates-chrétiens en Nouvelle-Zélande, aux Philippines, en Indonésie, ce courant politique joue surtout un rôle en Europe – pas dans toute l'Europe – et en Amérique latine, sauf en Argentine, au Brésil et au Mexique. Lorsque l'on passe d'un continent à l'autre, il apparaît que la veine de la démocratie chrétienne change aussi. L'auteur a donc choisi de présenter, après avoir repéré les sources et rappelé les premiers pas de ce mouvement, son implantation en Europe, puis son action sur le continent américain.

Le grand dessein des démocrates-chrétiens d'Europe fut, après les horreurs de la guerre, de tracer les chemins de l'unité. La construction européenne leur doit beaucoup, on le sait. En retour, les instances délibérantes de la CEE leur ont donné une armature transnationale à travers le groupe du Parti populaire européen, le deuxième en importance du parlement européen, après le groupe socialiste. En dépit de la concurrence pour le leadership du groupe (italienne ou allemande ?), celui-ci a plus d'homogénéité que d'autres, qui sont divisés sur la question des institutions européennes. Aussi son influence est-elle réelle et se reconnaît dans de nombreuses prises de position et décisions du parlement. L'auteur regrette que cette influence n'ait pas davantage joué au profit d'un renforcement des pouvoirs de cette institutions. *« La démocratie chrétienne, européenne, au-delà de sa crise idéologique et politique, est aujourd'hui en train de subir*, écrit-il, *les contrecoups nationalistes de la crise économique mondiale et de la crise spécifique du projet fédéral qu'elle avait pourtant elle-même promu. »*

En Amérique latine, au-delà des singularités propres à chaque pays, les partis et mouvements démocrates-chrétiens sont, nous dit l'auteur, *« de masse, interclassistes et populaires »*. Ils ont été très influencés par l'Europe, notamment par Jacques Maritain, mais ils ont développé leur pensée et leur personnalité en tirant les leçons de leur expérience. *« Désormais, la démocratie chrétienne, qui se sent la première composante politique de l'Amérique latine, aspire à être une force de gouvernement. Elle s'aperçoit que loin d'être passée en vain à travers le marxisme, elle en a recueilli la meilleure part – surtout le rapport étroit entre théorie et pratique et l'importance accordée aux éléments structurels – tandis qu'elle a évité les aspects dogmatiques : d'où une attention profonde à la réalité des peuples latino-américains et, en même temps, une approche politique disposant d'une base théorique solide aux fins d'instaurer un ordre nouveau : la société personnaliste communautaire »*, estime Roberto Parini.

En conclusion de son étude, l'auteur souligne le déclin de l'idéologie, de *« la référence idéale »*, et la tendance à la sécularisation qui touchent la démocratie chrétienne. Celle-ci résiste toutefois à *« la fascination conservatrice »* pour rester elle-même. Il propose, avec mesure, une évaluation du bilan de la démocratie chrétienne et de ses potentialités. Elle a contribué de façon déterminante à la construction de la Communauté européenne et du Pacte andin, au développement des relations euro-africaines, à la naissance de l'Ostpolitik et au retour à la démocratie en Amérique latine. Ainsi se dessine le projet d'un mouvement de pensée transnational favorisant la recherche d'un nouvel ordre économique mondial, le développement de la démocratie et l'autodétermination des peuples et privilégiant la politique plutôt que le recours à la force.

On pourra compléter cette étude en se reportant au compte rendu d'un colloque : *« Les démocrates-chrétiens et l'économie sociale de marché. »* Ce sera l'occasion de voir comment, face aux universitaires laïcs et aux acteurs économiques et politiques, parmi lesquels Raymond Barre, plusieurs commentateurs religieux traitent des rapports des églises chrétiennes avec le social et l'économie.

★ *L'internationale démocrate-chrétienne*, par Roberto Parini, Cerf, 238 p., 148 F.

★ *Les démocrates-chrétiens et l'économie sociale de marché*, Economica, 235 p., 75 F.

Culture

AVIGNON 88

La route indienne de Catherine Clément

TOUS les après-midi au Verger, Catherine Clément mène les débats. Silhouette insolite : cheveux tirés, tunique indienne, car elle arrive de New-Delhi. Elle est l'épouse de notre ambassadeur en Inde, après avoir été journaliste, en particulier au Matin, *où elle a eu la responsabilité du service culturel, avant de diriger l'Association française d'action artistique. L'an dernier, elle avait donné ici même, une fête d'au revoir.*

Avignon est son premier « re-contact » avec le monde du spectacle. Pendant cette année d'absence, elle est juste venue deux fois, sans avoir le temps de voir quoi que ce soit. « Les pavés des rues, *dit-elle,* sont toujours là, et les gens, et pourtant... » *Pourtant Catherine Clément nous regarde avec une sorte de léger étonnement. A présent habituée au grouillement des villes indiennes, il lui semble que la France est quasiment désertique :* « Un pays sans enfants, ici les gens sont vieux. On le sent très bien au théâtre, dans le choix des thèmes, des textes. J'ai l'impression que les auteurs, les metteurs en scène sont obsédés par le déclin de la vie. Oui, la scène rend très bien compte du vieillissement démographique.

» Ce qui m'a frappée, et lassée : cette propension à montrer le théâtre dans le théâtre. Et j'avais presque oublié l'extrême élaboration des formes. En Inde, existent les styles archaïques – épiques, le reste est la germination de ce qui pourrait exister. On se rend compte qu'en France le théâtre prend une grande place et ce n'est pas rien, alors ça nous paraît normal. Le fait même de pouvoir faire vivre chaque année le Festival d'Avignon est en soi un luxe fantastique.

» En arrivant là-bas, tout est tellement différent que pendant deux mois je n'ai rien regretté, sinon ma famille, mes amis. Ensuite, l'opéra m'a manqué, le théâtre et surtout la radio. Elle fait tellement partie de la vie, qu'on ne sait pas à quel point on en a besoin. Je peux seulement prendre RFI, très mal, entre 1 heure et 2 heures du matin. Alors, je lis les journaux, comme je ne les ai jamais lus, de la première à la dernière ligne.

» Les exemplaires du *Monde* arrivent par paquets d'une semaine en une fois. Il y a le décalage géographique et de temps. Je lis les faits divers. Quand on est loin, leur signification est différente. D'autant que là-bas tout est énorme. Ils sont huit cents millions de plus que nous, tout est multiplié, le nombre de dingues, de crimes, d'accidents... Quand j'ai lu l'histoire de la gare de Lyon, j'ai eu l'impression d'une catastrophe. Puis trois jours après, là-bas, c'est un train entier qui est tombé dans un fleuve, il y a eu cinq cents morts.

» Je regarde la télévision, elle est très bonne. Elle est nationale, avec de la publicité, qui, comme partout, traduit fidèlement l'imaginaire de la petite bourgeoisie. La télévision vit sur sa propre production, sans séries américaines. Dieu sait si je les aime, mais je ne suis pas frustrée. Ils passent de longues sagas, qui ne ressemblent ni à *Dallas* ni aux *novelas* brésiliennes. C'est par exemple l'histoire d'un instituteur dans un village, avec des péripéties très romanesques. Ils sont obligés de construire solidement des intrigues claires, parce que tout le monde ne parle pas la même langue. Le dimanche matin, on a vu le *Ramayana*, la légende des dieux, avec des masques et des trucages fantastiques. Si bien que dans les campagnes, le poste est devenu comme un temple, entouré de fleurs et d'encens. »

Pourquoi pas le Ramayana *sur une chaîne française, en échange de Georges Lavaudant, qui va monter un spectacle avec des acteurs indiens, de Peter Brook et Jean-Claude Carrière, qui vont présenter le film sur le* Mahabharata *et organiser des ateliers de travail ?*

COLETTE GODARD.


MARC ENGUERAND

« La vie mode d'emploi » et « W », de Georges Perec

Les machines paresseuses

Quand un travail radiophonique est présenté comme du théâtre, personne n'y trouve son compte. Perec valait pourtant mieux qu'un happening paresseux et qu'une lecture un peu terne.

Où sont passés les amoureux de Nathalie Sarraute, les passionnés de Robert Pinget, qui, ces deux dernières années, nous emmenèrent, curieux toujours, enthousiastes souvent, à la découverte de ces deux auteurs, de ces deux œuvres, après un minutieux travail d'adaptation, d'interprétation, de mise en scène ? Pourquoi ceux qui leur ont succédé cette année pour un hommage qui s'annonçait bien à l'un des écrivains les plus populaires, les plus lus, les plus demandés , n'ont-ils pas pris un peu plus au sérieux une tâche à laquelle ils se sont librement, volontairement, attelés ?

A l'hôtel de Saint-Laurent, René Farabet et Michaël Lonsdale nous proposent deux parcours d'un peu moins de deux heures dans les dix-neuf pièces d'un bâtiment de trois étages pour une lecture-puzzle de *la Vie mode d'emploi*. Certes, il y avait de quoi se perdre parmi les mille cinq cents personnages et les six cents pages de ce roman, mais Georges Perec, sans penser que cet ouvrage serait un jour « mis en espace », avait donné une clé qui aurait pu inspirer les promoteurs de cette adaptation : le nom du personnage central, Bartlebooth.

Ce joli mariage de Bartleby, le copiste de Melville, et Barnabooth, le voyageur imaginé par Valery Larbaud, évoque à la fois l'extrême dénuement et l'extraordinaire richesse d'une vie, et cadre ainsi la recherche de Perec. Ici, on a choisi le dénuement qui confine à l'indigence quand, confronté à l'infinie abondance d'objets, de traces, qui habitent le livre, Michaël Lonsdale choisit le mur nu, le sol parfois couvert d'un tapis misérable. On a choisi la facilité aussi quand, livre à la main, texte trop peu défriché, sept acteurs, d'ordinaire tous excellents, écorchent les mots, les déforment au point qu'on se demande s'ils les ont bien compris (je pense à l'alun qui devient un curieux « aloune », ou quelque chose d'approchant; il y aurait d'autres exemples).

A propos de son livre, Perec disait : *« Je pense à la phrase de Groucho Marx : partir de rien pour arriver à pas grand-chose. C'est le schéma idéal, partir de rien pour n'arriver nulle part. »* Mais il s'empressait d'ajouter qu'*« entre-temps, une vie entière s'est écoulée, la vie conçue comme une œuvre d'art »*. A l'hôtel de Saint-Laurent, on chercherait en vain la trace d'une œuvre d'art. A peine pourra-t-on se convaincre que les ingénieurs du son de France-Culture, qui, sous les ordres d'une réalisatrice inquiète, interposaient ce soir-là leurs micros entre nous et les acteurs, auront pu saisir quelque matière à « faire de l'antenne ».

A quelques mètres de là, dans la chapelle des Cordeliers, Jean-Claude Grumberg, entouré de Catherine Ferran et Maurice Bénichou, nous conviait à la lecture de l'œuvre la plus sombre, et peut-être la plus belle, de Georges Perec, *W ou le souvenir d'enfance*. Deux cent vingt pages d'un récit autobiographique doublé d'une fiction orwellienne – plus l'humour – décrivant les lois implacables d'une société installée sur une île, W, au large de la Terre de feu. Le puzzle d'une enfance morcelée, avec en parallèle la dénonciation des camps de concentration.

Est-ce l'exiguïté caniculaire de l'endroit, la fatigue de professionnels engagés à plein dans le Festival ? Toujours est-il que seul Jean-Claude Grumberg, dont on sait l'art de lire une œuvre, d'habitude dans l'intimité de son bureau, ici en public, domine parfaitement son texte; les émotions, les angoisses, les secrets d'un juif privé, par la folie du monde, de sa première enfance, sont donnés à entendre, justement, simplement. Cela suffira-t-il à convaincre le public de franchir le petit bras de la Sorgue qui baigne les fondations de la chapelle ?

OLIVIER SCHMITT.

★ *La Vie mode d'emploi*, Hôtel de Saint-Laurent, à 19 heures et 22 heures, jusqu'au 25 juillet.

★ *W ou le souvenir d'enfance*, chapelle des Cordeliers, jusqu'au 25 juillet à 19 heures.

« La Rue où l'éléphant est tombé »

Champagne et tambours

La dérision de la dérision peut être drôle, tout au moins insolite au second degré du second degré.

Ils sont cinq drôles de zigotos : quatre fromages blancs, de la Marne, et un café au lait, des îles. Ils portent une casquette à visière des Tours de France d'avant-guerre, et des casaques de jockey : ça leur donne du nerf, ils se voient sprinter dans la dernière ligne droite, sur leur canasson ou sur leur bécane. Mais ils se sont fait aussi des tronches de petits Français, débilards, binoclards, des comiques de noces et banquets.

Sous l'œil mi-figue mi-raisin de l'auteur-metteur en scène, en falzar branché et santiags, gros havane entre les dents, qui ne quitte pas les lieux du crime, singeant en cela le Polonais Kantor, nos cinq uhlans-pédalos se livrent laborieusement, honteusement, à des gags foireux sur les télés qui tombent en panne, les avions qui battent de l'aile.

Lorsque c'est vraiment trop naze et que leur moniteur-surveillant est effondré sur sa chaise, ils essaient de le faire rire en se balançant des tartes à la crème en pleine poire ou en lui montrant qu'ils n'ont pas grand-chose dans leur slip, mais l'acteur est moins bon enfant que le public : ça ne le fait pas rire. Vraiment pas.

Du show frais du jour

Alors un grand rideau marron s'ouvre en deux, et nous voyons apparaître les costauds de la soirée, ceux du Zaïre. Musiciens, chanteurs, danseurs. Visages de statue, yeux de diamant noir, torses de champion de culturisme, en pantalons-bretelles d'une élégance fabuleuse. Ils font un vacarme à briser les crânes, et même les coups de tonnerre des trains de marchandises Carpentras-Palavas (concombres du pays, tomates du pays), qui déboulent toutes les cinq minutes dans le théâtre sis dans un dépôt de la gare de Villeneuve, sont couverts par l'enthousiasme des tambours, ouf.

C'est vraiment du show frais du jour, parce que ces vieux gags usés de caf' conç' et ces chants et tambours ancestraux de la brousse ressemblent ici, avant tout, comme deux gouttes de pepsi, aux variétés super-cradingues des télés pauvres du Middle West. Impossible d'aller plus loin, dans la dérision de la dérision. *« C'est comme on passe d'une chaîne à l'autre »*, claironnent les auteurs, dans le programme. But de l'entreprise : *« S'adresser au plus de monde possible, de la façon la plus directe et la plus large »*. *La Rue où l'éléphant est tombé*, spectacle écrit et mis en scène par Jean-Michel Bruyère, costumes (formidables) de Florence Drachsler, musique (assourdissante) d'Etienne Jésel, chorégraphie (drôle et belle) de Joël Petrus, est main dans la main et flûte de champagne dans calebasse d'eau de coco, par des artistes noirs de Kinshasa et des acteurs blancs de Reims. C'est le point chaud de ce Festival d'Avignon. Il n'est pas « in » Festival, ni « off » Festival. Il s'annonce carrément « off off ». Du casse-baraque, ou, comme on dit sous les tropiques, du « pété-pied ». Pas de la tisane.

La salle est pleine d'intellectuels, toujours à l'affût d'un remontant.

MICHEL COURNOT.

Coup d'œil

L'Ecole des beaux-arts fait relâche, mais pas les jeunes artistes d'Avignon. Cette année, ils ont décidé d'être présents pendant le Festival. L'Atelier public de recherche et de création artistique a convié soixante artistes français à afficher dans la rue, hors les murs, des œuvres originales. Les panneaux font trois mètres sur quatre. Le parcours commence à la gare et se poursuit jusqu'à la route de Tarascon, sur le parking d'un supermarché.

A deux pas de la place des Célestins, dans un quartier promis à la démolition, une autre association, Intime Conviction, a ouvert les portes d'un appartement délabré au décorateur de Bruno Boëglin, Christian Fenouillat. L'homme qui, avec de la terre et trois poutres de bois, un peu de peinture écaillée sur un mur, fabrique des *no man's land* d'où suintent l'abandon, la solitude. Dans ce deux-pièces-cuisine misérable, Christian Fenouillat et la photographe Lorraine Pellegrini, elle aussi membre de la tribu de Boëglin, ont réalisé une installation dont ils développeront l'idée lors du prochain « Octobre des arts » lyonnais. Depuis un an, ils réalisent ensemble un journal. Ils y mêlent, en écho avec l'actualité, photographies, écriture et dessins de Fenouillat. Avignon est leur première ville-étape, au Sud, trois autres suivront.

O. Q.

★ Du lundi au dimanche et de 17 h 30 à 19 h 30. Rue Damette, Avignon, 1er étage. Jusqu'au 31 juillet.

Films muets japonais

L'art du « benshi »

Le programme cinéma du festival confirme que les films muets ne l'ont jamais vraiment été. Seule une cinéphilie trop radicale a pu faire croire qu'existe une essence de l'art des images mouvantes excluant le son. Actuellement les musiciens qui participent à la redécouverte du patrimoine cinématographique refaçonnent notre vision.

Le plus étonnant du programme avignonnais a été la première représentation en Occident d'un choix de films muets japonais au cloître des Célestins, commentés au micro, à l'ancienne manière des *benshi* (conteurs). Une dame s'assied en biais, de côté par rapport à l'écran. Sa voix se mêle à un arrangement musical d'époque, aux sonorités très européennes. Elle interprète les intertitres, carrément elle improvise, presque sans reprendre haleine, ici des propos d'enfants, là des grognements de vieillards, une douce voix musicale.

Dire que l'on comprend parfaitement ce qui se passe serait exagéré. Mais, plus que le sens d'un récit, comptent le ton, le rythme, la symphonie de la voix japonaise infiniment malléable. Des images banales sont soudain dotées de magie.

Nous aurions aimé, tant qu'à tenter cette expérience, pouvoir goûter un film des débuts de Mizoguchi, pour voir si cette technique ajoutait encore à la qualité intrinsèque du futur grand cinéaste des années 30-50.

LOUIS MARCORELLES.

OFF

Le bon vent du Théâtre du Galion

Rien *a priori* ne prédisposait le New-Yorkais Howard Buten, écrivain, mime, clown et docteur en psychologie, à tourner son regard vers La Roche-sur-Yon, cinquante mille habitants, au sud de Nantes. Pourtant, une photographie le montre souriant, un peu étonné, sur le quai de la gare, en 1982. Il était venu voir de près à quoi pouvait bien ressembler l'adaptation théâtrale de son roman *Quand j'avais cinq ans je m'ai tué*, et ces Français qui, pour la première *fois, s'intéressaient à son* cas.

Entre lui et le Théâtre du Galion, codirigé par Pierre-Yves Maby et le metteur en scène Alain Sabaud, est née ainsi une amitié. Et quand Howard Buten crée en France *Buffo*, l'histoire de ce petit clown, grand enfant silencieux, le Théâtre du Galion en assure la production et la diffusion. Y compris, cette année, dans le Off. Pas tant pour vendre *Buffo*, dont la tournée 1988-1989 est déjà bouclée, que pour faire, une fois de plus, acte de présence, histoire de prendre un *« bol d'air »* : La Roche-sur-Yon, vue de Paris, c'est une véritable excursion. Paris, d'ailleurs, le Théâtre du Galion s'y rend régulièrement. On verra cette année au Théâtre du Ranelagh *Sur la grand'route* et *Une noce*, de Tchekhov, dans la mise en scène d'Alain Sabaud.

Au regard de beaucoup d'autres, le Théâtre du Galion est donc une compagnie nantie. Elle assume sur le terrain le rôle d'un véritable centre dramatique régional : une centaine de représentations par an dans la ville, en Vendée et bien au-delà. Fondé à Nantes en 1974, le Galion répond, en 1993, à l'invitation de la municipalité de La Roche-sur-Yon, avec laquelle le lie une double convention. Convention artistique, assortie d'une subvention annuelle de 300 000 F, qui vient s'ajouter aux 50 000 F du département et aux 140 000 F de la direction du théâtre.

La ville met également à la disposition du Galion son théâtre municipal, une charmante salle à l'italienne de la fin du dix-neuvième siècle . Galion y dispose de bureaux, et a ouvert au public une bibliothèque théâtrale. Il veille à composer une saison ouverte. En 1987-1988, il invite tout aussi bien un *Offenbach* ou des *Nuits du rire* que *les Eaux et Forêts*, de Marguerite Duras, mis en scène par Claude Yersin.

Si le temps de l'utopie des créations collectives est révolu pour Alain Sabaud (*la Sueur du soleil*, *le Petit Soldat de paille*, spectacles connus des familiers du Off), il croit toujours dur comme fer à la décentralisation. Le Galion produit chaque année un spectacle léger, qui tourne dans les villages du département.

ODILE QUIROT.

★ *Buffo*, de et par Howard Buten, au Mazoing, 22 heures.

Clément

La Rue

hampagne et tamb

Culture

ARTS

Rétrospective Léger à la Fondation Maeght

Couleur militante

(Suite de la première page.)

Et Léger, optimiste à tout crin, confiant, ouvert au monde nouveau, de plonger au cœur des avant-gardes du début du siècle. Increvable, vraie force de la nature, il est partout là où ça se passe, là où l'on débat, là où l'on cherche la langue du vingtième siècle. Et il dialogue, et il prend position, apportant ses réponses toujours très personnelles aux questions que se posent les amis peintres, se frottant aussi aux poètes, aux musiciens, aux architectes et aux cinéastes, pour mieux dégager la spécificité de son propre langage.

Après avoir cherché du côté de l'impressionnisme, des fauves, mais surtout de Seurat, un architecte comme lui, Léger est fortement marqué – comme bien d'autres – par la rétrospective Cézanne de 1907 à Paris. Il devient lui aussi cubiste. Mais son tempérament le pousse plus que les autres à affirmer les formes et les volumes en surface, à avoir du respect pour le physique et le concret.

Sa *Couseuse* et *le Pont* de 1909 en témoignent dans l'exposition de Saint-Paul-de-Vence, où, s'il manque pour suivre les rebondissements de l'œuvre quelques tableaux majeurs comme *Nus dans la forêt* de 1910 (dont le musée Kröller-Müller n'allait tout de même pas se séparer l'année de son cinquantenaire), Jean-Louis Prat, le directeur de la fondation, a su décrocher des prêts exceptionnels auprès de musées et de collectionneurs américains, allemands, suisses, scandinaves et, bien entendu, français, qui compensent largement les absences.

Ainsi pour la période qui suit l'étrange vision des nus et des arbres réduits à des formes cylindriques tirées des leçons de Cézanne, mais aussi très probablement de l'exotisme vert du Douanier Rousseau, le parcours offre un formidable ensemble de tableaux à base de fumée – d'usines, de fumeurs ou de locomotives, au choix – et de toits, d'aplats et de volumes, de droites et de courbes, de couleurs pures et dégradées, d'éléments descriptifs et de plans abstraits. Léger y cherche par la multiplication des contrastes l'équilibre dynamique de la composition. Contrairement à Braque et à Picasso, il ne fractionne pas les plans en transparence. Contrairement à Duchamp ou aux futuristes, il ne cherche pas à traduire le mouvement réel, pas plus qu'il ne cherche celui de la lumière, comme Delaunay. Dans ces deux ou trois années qui précèdent la guerre, et qui aboutissent aux peintures quasi abstraites des *Contrastes de formes*, de déduction en déduction, Léger met en place les grands principes de base de toute son œuvre à venir, y compris la définition de son « réalisme pictural » indépendant de toute qualité imitative, mais résultant de *« l'ordonnation simultanée des trois grandes qualités plastiques : les lignes, les formes, les couleurs »*. Il n'en démordra pas, et même les réaffirmera plus tard en parlant de « nouveau réalisme », en temps utile, au moment des grandes querelles partisanes.

La période « mécanicienne »

Formidable Léger qui, bien que gazé, trouve en 1916 le moyen de revenir de la guerre avec une image forte en tête : celle de la culasse d'un 75 éclatée au soleil dont la beauté l'enchante, et qui serait à l'origine de sa période « mécanicienne ». Et de se lancer dans les coupes de moteur, les enchevêtrements de pistons et de bielles, non sans avoir fait du mécanicien ouvrier une sorte de dieu égyptien, le buste en voie de robotisation, la tête moustachue de profil, un bras croisé cigarette en main, comme Loti dans le portrait peint par Rousseau, encore lui.

Il emprunte aussi à Delaunay ses disques pour les ramener sur terre, en faire des *Eléments mécaniques*, avant d'aller voir du côté du néo-plasticisme, dont il reconnaîtra les vertus libératrices de la couleur pure mais qu'il jugera finalement décoratif et meilleur compagnon de l'architecture que de la peinture de chevalet. Et lui de réintroduire la figure humaine en des « paysages animés ». Et de peindre des remorqueurs splendides de couleurs subtiles, et des femmes allongées qui ont des allures de remorqueur.

Tout intéresse Léger dans les années 20, période d'intense production. Et l'image de l'homme . Et les plans de couleurs en construction orthogonale. Et les objets « puristes » de Jeanneret, futur Le Corbusier. Et le cinéma, où il se singularise en inventant le « premier film sans sujet » – *Ballets mécaniques*. Et, peut-être, même Matisse, tant on se demande parfois s'il n'a pas entrepris de reformer « l'esprit bourgeois » en mettant de l'ordre dans les coussins des canapés en ou plantant telle femme en bleu dans un intérieur « high tec », fort en couleurs comme toujours dans ces années-là.

Si Dada n'a pas vraiment tenté ce boulimique, dont l'esprit est beaucoup trop constructif, le surréalisme l'a touché qui l'aidera à convoquer les objets dans l'espace, librement, une fois qu'il les aura désolidarisés de la table et décrochés des plans verticaux où il les avait d'abord bien rangés comme dans des vitrines. Au passage de plus en plus orageux des années 30, il lance donc, entre quelques triangles bien acérés, rubans, trousseaux de clés, parapluies, boîtes de sardines et Joconde. Histoire de montrer que la figure humaine n'a pas plus d'importance que des clés ou des vélos, puisque tous sont des objets plastiques ?

La crise, la passe difficile

La crise, la passe difficile. Léger est revenu en 1929 au dessin minutieux et précis, « documentaire », de ciseaux, de vieux gants, ou de silex dont il a étudié les formes corrodées. L'inquiétude l'a pris, mais dans cet examen il a découvert l'arabesque libre, qui lui permettra de donner une nouvelle monumentalité à ses figures iconiques, et de sortir de l'esthétique fonctionnaliste... *Adam et Eve* sur fond de nuages découpés comme des sculptures d'Arp annoncent des orages mais aussi un nouveau temps, celui du retour aux grands sujets.

La ville, la vie américaine, où Léger vit pendant la Seconde Guerre mondiale, auront encouragé ses recherches d'une nouvelle peinture, par *« l'application implacable des contrastes les plus absolus »*, cela à l'échelle monumentale. Ce seront *les Plongeurs*, les acrobates et les musiciens, *les Belles Cyclistes, les Constructeurs* ou *la Partie de campagne*. Et ce sera finalement la couleur en roue libre, détachée du dessin, plus forte, plus pure, stimulante, exemplaire. Une joie.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ Fernand Léger, rétrospective, Fondation Maeght, jusqu'au 31 octobre. Catalogue.

Jean-Claude Risset et Michel Redolfi à la Fondation Maeght

La « Nouvelle Atlantide »

Les Nuits de la Fondation Maeght, dirigées par Blaise Calame, poursuivent leur exploration des constellations et des continents musicaux.

Cet été, l'Italie, avec une grande création de Berio ; les Etats-Unis, avec Charles Ives ; Cuba, avec Leo Brouwer ; l'Espagne, avec Cristobal Halffter, manifestaient de vigoureuses personnalités, tandis que Jean-Claude Risset et Michel Redolfi, représentant la France, reprenaient à leur compte les stupéfiantes prophéties faites au début du dix-septième siècle par le chancelier et philosophe anglais Francis Bacon dans sa *Nouvelle Atlantide*.

Quoi de plus grisant, en effet, pour des chercheurs de musique électronique et informatique, que de trouver chez ce grand ancêtre la description d'un *« continent utopique, lieu d'étonnantes expériences sonores »* ?

« Harmonies et mélodies inconnues, quarts de ton et intervalles plus petits, instruments de musique aux sons purs et coulants modifiés, pour paraître tremblotants, imitant les sons articulés, les cris d'animaux et les chants d'oiseaux, machines permettant de faire entendre les sons les plus faibles ou les plus lointains, échos artificiels, effets d'illusion pour tromper les sens. » Ce contemporain de la Grande Elisabeth, né près de cent ans avant Purcell, semble avoir balisé toutes les pistes de la recherche moderne !

Autour des textes les plus marquants de cet ouvrage, dits par deux récitants, Risset et Redolfi ont composé une musique qui, sans chercher à illustrer servilement les inventions de Bacon, se référait à des catégories semblables. Dans le patio de la Fondation Maeght, on embarquait face à la mer, au loin. Depuis un moment, nous étions bercés par l'impressionnant ressac, diffusé par les haut-parleurs. La tempête à son comble, violente et majestueuse, nous déposa sur le continent inconnu.

Une curieuse liturgie

Alors, sous la conduite d'un guide amène, nous nous promenâmes dans ces jardins sonores de la Nouvelle Atlandide. A vrai dire, pendant la première partie, nous entendîmes surtout un échantillonnage de séquences et de sons, souvent agréables et harmonieux, mais d'une composition lâche, avec, pour finir, une curieuse « liturgie » (chantée par le Chœur contemporain de Roland Hayrabedian), transposition vocale assez réussie d'une musique elle-même simulée par l'ordinateur...

Mais, dans la seconde partie, un peu plus courte (quarante et une minutes), les compositeurs semblèrent avoir trouvé leur souffle. Les idées musicales étaient superbes et denses, les développements prirent de l'ampleur : fantastique descente ininterrompue jusqu'au centre de la Terre (illustrant *« ces expériences qui peuvent tromper les sens »*), voyage interstellaire sur un vaisseau de haut bord, au milieu de multiples effets d'optique, de lumière et de sons, vent de désert, colonnes de feu, agglomérat de poussières scintillantes, de sons de cloche, de cris d'oiseaux... A la fin ne subsistaient que quelques bruits mélancoliques, solitaires, rêveurs : *« La Grande Atlantide fut détruite par une vaste inondation. »*

Mais la musique s'était égalée au beau texte de Bacon et avait nourri notre imagination, tandis qu'autour de nous des jeux de projecteurs faisaient surgir, çà et là, une silhouette marchante ou immobile de Giacometti, l'élancement admirable d'un pin. Une étoile filante vint même adresser aux compositeurs le salut amical de Francis Bacon.

JACQUES LONCHAMPT.

ROCK

La mort de Nico

La chanteuse de rock Nico, de son vrai nom Christa Paffgen, est morte d'une hémorragie cérébrale le 18 juillet dernier à Ibiza, en Espagne. Elle était âgée de quarante-huit ans.

Andy Warhol avait fait de Nico l'égérie de sa fameuse « Factory ». Elle fut l'une des muses du rock des années 60.

Née le 16 octobre 1939 à Cologne, d'abord mannequin sur le Vieux Continent, Nico commence sa carrière de chanteuse à Londres en 1965, au moment où l'industrie du disque pousse à outrance la commercialisation de la nouvelle musique pop. C'est le temps des faiseurs mais aussi des figures baroques ou ambiguës. Après avoir enregistré à Londres, sous la direction de Jimmy Page, deux chansons peu connues, Nico débarque à New-York et devient vite l'une des figures les plus flamboyantes de l'*underground*. Le visage au teint de plâtre encadré de longs cheveux noirs, Nico apparaît dans *Chelsea Girls*, le film d'Andy Warhol, s'associe au Velvet Underground (les chansons : *Femme fatale* et *I'll Be Your Mirror*), réalise un premier album solo où elle chante des compositions de Jackson Browne, de Lou Reed et de John Cale. Deux autres albums (*The Marble Index* et *Desert Shore*) conçus avec John Cale contribuent à mythifier l'image tragico-romantique du personnage, *« prisonnier de la drogue, qui aime à flirter avec la folie »*.

Nico participe encore au film de Philippe Garrel *la Cicatrice intérieure*, se produit régulièrement en France dans les années 70, successivement avec John Cale, Lou Reed, Eno, Kevin Ayers, et même avec le groupe Tangerine Dream à la cathédrale de Reims, en 1974.

Il y a un an, flanquée d'un percussionniste et d'un clavier, Nico donnait un concert au Rex Club. Elle avait repris alors *My Funny Valentine* et *The End*, la chanson-confession de Jim Morrison, autre personnage légendaire du rock'n'roll avec qui elle avait un moment vécu.

CLAUDE FLÉOUTER.

Communication

Bataille entre M. Bass et le patron de presse Robert Maxwell

L'OPA sur la maison d'édition américaine Macmillan

Après Havas, dont il aurait acquis 5 % du capital en Bourse, avant de tenter de s'intégrer aux actionnaires de la Société générale de Belgique qui détient pour sa part 5 % du capital du groupe publicitaire français, le magnat de la presse britannique, M. Robert Maxwell, tourne les yeux vers les Etats-Unis. Sa cible n'est autre que l'éditeur américain Macmillan. Une cible attirante dans la mesure où cet éditeur de livres scolaires et de lettres d'information, qui possède en outre les écoles de langues Berlitz et Katherine Gibbs, a enregistré l'an dernier un bénéfice de 570 millions de francs pour un chiffre d'affaires évalué à 6 milliards de francs.

Par le biais d'une offre publique d'achat (OPA), le patron du groupe Maxwell Communication a proposé, jeudi 21 juillet, de racheter le groupe Macmillan sur la base de 80 dollars l'action, en estimant la maison d'édition américaine à 2,2 milliards de dollars (soit environ 13,5 milliards de francs). M. Maxwell est déjà présent sur le continent nord-américain avec une douzaine d'unités d'impression installées dans les Etats du Connecticut, du Delaware, du Minnesota, du Texas, de Virginie, etc., et avec deux maisons d'édition, Pergamon Journals Inc. (New-York) et Webb Publishing Company (Saint-Paul). Il n'a cependant pas digéré l'échec de son OPA, l'été dernier, sur la maison d'édition Harcourt Brace Jovanovitch (HBJ). Pour résister à l'attaque du bouillant patron britannique, HBJ avait utilisé la tactique du *poison pill* (capsule empoisonnée) qui consiste à verser des dividendes élevés aux actionnaires afin de les amener à résister à l'appel des sirènes et, surtout, à séparer les branches d'activité.

L'OPA lancée par M. Maxwell sur Macmillan est compliquée par le fait qu'existe un autre candidat à l'achat de la maison d'édition américaine, le millionnaire texan Robert Bass. Ce dernier avait déjà gagné une bataille contre M. Maxwell en rachetant, en 1987, un éditeur de l'Illinois, Bell and Howell. Cette fois, M. Bass a proposé 75 dollars pour l'action de Macmillan. Le patron britannique a donc surenchéri. La Bourse s'attend à une lutte féroce pour le contrôle de l'entreprise. L'action a grimpé de 4,25 dollars, dès vendredi 22 juillet, au New-York Stock Exchange, et atteint aujourd'hui 82 dollars. Cela ne semble pas décourager M. Maxwell, désireux de développer son implantation aux Etats-Unis. *« Je suis heureux*, a-t-il noté, *que Macmillan considère mon offre en même temps que celle de Robert Bass. » « Cependant*, a-t-il immédiatement ajouté, *une de mes conditions est que le mouvement de restructuration actuel soit stoppé. »*

Pour prévenir l'offensive de M. Robert Bass, le patron de Macmillan, M. Edward Evans, avait, en effet, mis au point un plan de bataille inspiré de celui de HBJ : séparation de la société en deux entités (édition et information), augmentation du dividende versé aux actionnaires et participation accrue des managers au capital, dont ils détiendraient le tiers. Cette contre-attaque a pourtant été bloquée par la cour de l'Etat du Delaware qui la jugeait trop favorable aux managers. Lundi 18 juillet, M. Bass faisait ses premières propositions et, en milieu de semaine, M. Robert Maxwell lui emboîtait le pas. La bataille entre les deux rivaux risque d'occuper la scène boursière américaine pendant une bonne partie de l'été.

YVES-MARIE LABÉ.

Le conflit de l'imprimerie Jean Didier

La CGT appelle à une manifestation pour lundi

Le ton est monté à nouveau d'un cran entre le *Livre* CGT et M. Jean Didier, après la réponse de ce dernier au communiqué de M. Jean-Pierre Soisson. Le ministre des affaires sociales et de l'emploi a invité le patron de l'imprimerie de Massy-Palaiseau (Essonne), en lock-out depuis plus de cinq semaines, *« à remettre son entreprise en activité sans préalable »* (*le Monde* du 23 juillet). Pour M. Didier, interviewé par la 5, *« il est hors de question de reprendre sans préalable »*. L'imprimeur s'oppose toujours à la réintégration des vingt-quatre salariés dont il a demandé le licenciement, parmi lesquels figurent dix-neuf délégués du Livre CGT. L'inspection du travail de l'Essonne devrait rendre son rapport, après enquête contradictoire, dans le courant de la semaine prochaine (*le Monde* du 22 juillet).

Du côté du Livre CGT, on s'étonne de la lenteur avec laquelle le gouvernement et le ministère des affaires sociales et de l'emploi ont réagi sur un dossier aussi explosif. *« Dans tout autre conflit, on aurait nommé depuis longtemps une commission ou un médiateur »*, note M. Roger Lancry, secrétaire général du Livre CGT Ile-de-France. Le syndicat a aussi fait part de son étonnement devant le prêt de plus de 1 milliard de francs octroyé récemment à M. Didier par un consortium de banques, ce qui devrait lui permettre de construire une nouvelle imprimerie entièrement robotisée, en 1991, à Mary-sur-Marne.

Ce projet devrait remplacer certaines unités d'impression que possède M. Jean Didier, et notamment le site de Massy-Palaiseau. La lutte sans merci à laquelle se livrent M. Didier et le syndicat du Livre CGT s'expliquerait par le fait que l'entreprise de Massy-Palaiseau est condamnée par le tracé du TGV.

M. Didier, ancien ouvrier du Livre devenu patron de cinq imprimeries qui fabriquent de nombreux périodiques (*VSD, l'Evénement du jeudi*, des cahiers du *Figaro Madame* et du *Figaro TV*, du *Point*, de *l'Express*, *le Panorama du médecin*, etc.), estime qu'il est engagé *« dans une épreuve de force avec le Livre CGT »*. Lundi 25 juillet, cette épreuve prendra une tout autre dimension. Le Livre a appelé ses adhérents à *« escorter »* les trois cent vingt salariés de l'imprimerie de Massy. *« Il est vraisemblable que, lundi, il y aura deux mille à trois mille personnes pour nous empêcher d'entrer »*, a indiqué M. Didier. Le Livre CGT, quant à lui, met en cause *« les nervis dont M. Jean Didier s'entoure »* dans ses entreprises.

Y.-M. L.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

Spectacles

théâtre

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70). Le Punch du frappeur d'azur : 20 h.

ARLEQUIN (RESTAURANT-THÉATRE) (45-89-43-22). La Peur des coups, la paix chez soi : 20 h 30.

BERRY (43-57-51-55). Poèmes : 18 h 30. Trop, c'est trop : 20 h 30.

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). Si jamais je te pince : 18 h et 21 h.

COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Reviens dormir à l'Elysée : 21 h, dim. 15 h 30.

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire' Folies : 19 h 30 et 21 h 30.

COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). Les Délices du baiser : 20 h 30.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (ÉGLISE SAINT-EUSTACHE) (47-00-19-31). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h.

DAUNOU (42-61-69-14). Monsieur Masure : 21 h, dim. 15 h 30.

EDGAR (43-20-85-11). Les Babas-Cadres : 20 h 15. Nous on fait où on nous dit de faire : 23 h.

FONTAINE (48-74-74-40). Concours de circonstances : 18 h et 21 h.

HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Simone Weil 1909-1943 : 21 h 30.

LE GRAND EDGAR (43-20-90-09). Bien dégagé autour des oreilles, s'il vous plaît : 20 h. Pierre Péchin : 21 h 45.

LE PROLOGUE (45-75-33-15). Si on faisait le noir juste une minute ? : 18 h 30 et 21 h.

LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 20 h. Nous, Théo et Vincent van Gogh : 21 h 15. Théâtre rouge. Le Carrefour des trois brouillards : 18 h 30. Contes érotiques arabes du XIVe siècle : 20 h. La Ronde : 21 h 30.

MATHURINS (42-65-90-00). Les Mystères du confessionnal : 18 h et 21 h.

MICHEL (42-65-35-02). Pyjama pour six : 18 h 30 et 21 h 30.

MICHODIÈRE (47-42-95-23). Ma cousine de Varsovie : 17 h 30 et 20 h 45.

MONTPARNASSE (43-22-77-74). Le Secret : 18 h et 21 h 15.

MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-74). Le Journal d'un curé de campagne : 21 h.

MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (45-35-75-23). Buffon côté jardin : 16 h et 18 h, mer., ven., dim., lun. 16 h, jeu. 14 h et 15 h.

NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Le Grand Standing : 18 h 30 et 21 h 30.

ŒUVRE (48-74-42-52). Exercices de style : 17 h 30 et 20 h 45.

PALAIS ROYAL (42-97-59-81). Avanti : 20 h 30, dim. 15 h.

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97). Salle I. Pour l'amour de Marie Salat : 21 h.

POTINIÈRE (42-61-44-16). Fric-Frac : 20 h 30, dim. 15 h.

ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Dieu qu'il est Tardieu : 18 h 30 et 20 h 30.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Drôle de couple : 20 h 45, dim. 15 h.

THÉATRE DE LA MAIN D'OR (48-05-67-89). Salle I. L'Ecume des jours : 21 h.

THÉATRE DE VERDURE DU JARDIN SHAKESPEARE (42-40-05-32). *L'Ile des esclaves* : 15 h, dim. 15 h.

TOURTOUR (48-87-82-48). Journal d'un loup-garou : 19 h. La Voix humaine : 20 h 30. La Femme rompue : 22 h.

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Guitry, pièces en un acte : 20 h 30.

VARIÉTÉS (42-33-09-92). Le Saut du lit : 20 h 30, dim. 15 h.

Les concerts

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-77-11-12). Musiques électroacoustiques, 18 h 30, œuvres de Pousseur, Berio (sam.). Dans le cadre de Musique année cinquante. Studio 5, cinquième étage. Entrée libre.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE. Igal Schamir, 16 h 30, dim. Violon. Entrée libre.

ÉGLISE AMÉRICAINE DE PARIS. Roslyn Dunlop, David Howie, 16 h 30, dim. Clar., piano. Œuvres de Bernstein, Brahms, Poulenc, Trelore. Entrée libre.

ÉGLISE DES BILLETTES (42-72-38-79). Chœurs de la cathédrale d'Oxford, 21 h, sam., 17 h, dim. Œuvres de Tavernier, Parcell, Bruckner, Byrd. Freddy Eichelberger, 10 h, dim. Orgue. Œuvres de Bach. Entrée libre. Horreaux, Tréhard.

ÉGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, (42-23-55-28). Orchestre Sainte-Cécile de Pise, 21 h, sam., dim. (dernière). Dir. R. Pierazzini. Œuvres de Vivaldi, Bach, Telemann.

ÉGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE. Quatuor Manfred, 21 h, sam., 17 h, dim. Œuvres de Beethoven, Haydn, Schubert. Dans le cadre du Festival musique en île.

ÉGLISE SAINT-MÉDARD. Melissa Colgin, Kyodo Kotepanos, 16 h, dim. Flûte, piano. Œuvres de Bach, Prokofiev Burton. Entrée libre. Zecharia Plavin, 21 h, sam. Récital de piano. Œuvres de Liszt, Beethoven, Scriabine, Kan. Entrée libre.

MUSÉE DE CLUNY, (47-24-26-34). Camerata de Paris, 17 h, sam., dim. N. Maison (soprano), E. Polonska (harpe), I. Quellier (vièle), J. McLean (fl.), A. Quellier et J.-L. Pinna (danse). Chor. G. Canova, D.-C. Coolona, réalisation mus. E. Polonska. Musique et danse du Moyen Age, Renaissance, baroque. Salle des thermes. Dans le cadre du Festival de l'art vivant.

NOTRE-DAME DE PARIS. Robert Helmschrott, 17 h 45 dim. Orgue. Entrée libre.

PARC FLORAL DU BOIS DE VINCENNES. Gratuit, sam. à 13 h 45, Golden Strings USA (violonistes).

SAINTE-CHAPELLE, (46-61-55-41). Ars Antiqua de Paris, 19 h 15, sam., 21 h 15, sam., Joseph Sage (contre-ténor), Michel Sanvoisin (fl., cromorne, bombarde), Raymond Cousté (luth, psalterion).

SQUARE VIOLET. Pavillon chromatique, 15 h, sam., dim. Animation musicale d'après des œuvres de Ravel, Bach, Garner, Baden Powell.

cinéma

La cinémathèque

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI

Robin des Bois (1922), d'Allan Dwan, 15 h ; Sing as we go (1934, v.o.), de Basil Dean et Roland Brown, 19 h ; les Glands du chêne (1941, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, la Tour d'introspection (1941, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

DIMANCHE

Nanouk l'Esquimau (1922), de Robert Flaherty, 15 h ; la Chevauchée fantastique (1939, v.o.), de John Ford, 17 h ; le Chant du Danube (1933, v.o.), d'Alfred Hitchcock, 19 h ; Notes d'une chanteuse ambulante (1941, v.o.), d'Hiroshi Shimizu, 21 h.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS (40-26-34-30)

SAMEDI

Paris-Province aller-retour : Actualités anciennes : Actualités Gaumont, 12 h 30 ; Réussir à Paris : les Gens de lettres (1960) d'Henri Champetier et Léonce Peillard, Griserie (1955, v.o.) de J. Cromwell, 14 h 30 ; Aurélien 3, Aller-Retour (1978) de Monique Enckell, Aurélien, la débâcle (1978) de Michel Favart, 16 h 30 ; Paris mythique : l'Ecole des mannequins (1968) de Jean Bacqué, Coup de foudre (1982) de Diane Kurys, 18 h 30 ; Aller-retour Paris-campagne : Actualités Gaumont, Publicités R.F.P. (1981-1985), Goupi Mains Rouges (1943) de Jacques Becker, 20 h 30.

DIMANCHE

Paris-Province aller-retour : A nous deux Paris : A nous deux Paris ! (1959) de Pierre Kast, les Demoiselles de Rochefort (1967) de Jacques Demy, 14 h 30 ; Parisien et Aoûtien : Actualités Gaumont, Saint-Tropez, devoir de vacances (1952) de Paul Paviot, Dupont la Joie (1974) d'Yves Boisset, 16 h 30 ; Provinciale : Seule à Paris (1965) de Robert Guez, les Amants (1958) de Louis Malle, 18 h 30 ; Paris mythique : l'Ecole des mannequins (1968) de Jean Bacqué, Coup de foudre (1982) de Diane Kurys, 20 h 30.

Les exclusivités

LES AILES DU DÉSIR (Fr.-All., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

AMÈRE RÉCOLTE (All., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LES ANNÉES SANDWICHES (Fr.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

L'ATTAQUE DES MORTS-VIVANTS (*) (It., v.f.) : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

AU REVOIR LES ENFANTS (Fr.-All.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

BALANCE MAMAN HORS DU TRAIN (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

BIRD (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LA BOHÈME (Fr., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

CHOCOLAT (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

CONTRAINTE PAR CORPS (*) (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82).

CRY FREEDOM (Brit., v.o.) : Saint-Michel, 5e (43-26-79-17).

DE BRUIT ET DE FUREUR (**) (Fr.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LE DERNIER EMPEREUR (Brit.-It., v.o.) : Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; v.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

DOUBLE DÉTENTE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ECLAIR DE LUNE (A., v.o.) : Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97).

EDDIE MURPHY SHOW (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

EL DORADO (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

EMMANUELLE 6 (**) (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

EMPIRE DU SOLEIL (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

Samedi 23 - Dimanche 24 juillet

EST-IL FACILE D'ÊTRE JEUNE... EN URSS (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LE FESTIN DE BABETTE (Dan., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67).

LES FEUX DE LA NUIT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16).

FLIC OU ZOMBIE (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

FRANTIC (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

LES GENS DE DUBLIN (A., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

LE GRAND BLEU (Fr., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (Le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE GRAND CHEMIN (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; George V, 8e (45-62-41-46).

HAIRSPRAY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

JUILLET EN SEPTEMBRE (Fr.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LA LÉGENDE DU LAGON (Nouvelle Zélande, v.f.) : Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

LIAISON FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

LONGUE VIE A LA SIGNORA (It., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

MANIAC COP (*) (A., v.f.) : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

MATADOR (*) (Esp., v.o.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

MÈRE TERESA (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA MÉRIDIENNE (Suis.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30).

MILAGRO (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-54-07-76) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

MR LUCKY (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

NUIT DE FOLIE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'OEUVRE AU NOIR (Fr.-Bel.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30).

PANICS (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88).

POLICE ACADEMY 5 (A., v.o.) : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

POWAQQATSI (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES PRÉDATEURS DE LA NUIT (*) (Fr., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

PUBLIVORE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Trois Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

LES PYRAMIDES BLEUES (Fr.-Mex.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LE QUATRIÈME PROTOCOLE (Brit., v.o.) : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

SAMMY ET ROSIE S'ENVOIENT EN L'AIR (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

SEPTEMBER (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

LA SORCIÈRE (It.-Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

THE KITCHEN TOTO (A., v.o.) : Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

TYPHOON CLUB (Jap., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

UN ENFANT DE CALABRE (It.-Fr., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

UN MOIS A LA CAMPAGNE (Brit., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

UNE NUIT A L'ASSEMBLÉE NATIONALE (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

UNE VIE SUSPENDUE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA VIE EST BELLE (Bel.-zaïrois) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

WALL STREET (A., v.o.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

Les grandes reprises

A BOUT DE SOUFFLE (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

AGUIRRE, LA COLÈRE DE DIEU (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

AIR FORCE ACADEMY (, v.f.) : Club, 9e (.

LES AMOURS D'UNE BLONDE (tchèque, v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

LES ARISTOCHATS (A., v.f.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AS DE PIQUE (Tch., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

ATLANTIC CITY (Fr.-Can., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

AUTOPSIE D'UN MEURTRE (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

AVANTI ! (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

BARBEROUSSE (Jap., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA CHARGE HÉROÏQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CITIZEN KANE (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LA COMTESSE AUX PIEDS NUS (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

CRAZY HOUSE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LES DAMNÉS (*) (It.-A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DE SABLE ET DE SANG (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

DERSOU OUZALA (Sov., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

DESPAIR (All., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

DEUX SUPER-FLICS (It., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

DIRTY DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES DIX COMMANDEMENTS (A., v.f.) : Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50).

DOCTEUR FOLAMOUR (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DONNE-MOI TES YEUX (Fr.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

DRAME DE LA JALOUSIE (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

EMBRASSE-MOI, IDIOT (A., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34).

L'EMPIRE DES SENS (**) (Fr.-Jap., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

LES ENCHAINÉS (A., v.o.) : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

L'EXÉCUTRICE (*) (Fr., v.f.) : Club, 9e

HELL ZAPOPPIN (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

L'HOPITAL (A., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

8 MILLIONS DE FAÇONS DE MOURIR (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (**) (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LA LOI DE MURPHY (*) (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

MACADAM COW-BOY (*) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).

MILLION DOLLAR LEGS (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

OCTOPUSSY (A., v.o.) : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ONDE DE CHOC (*) (A., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

OVER THE TOP (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LE PACTE (*) (Brit., v.f.) : Brady, 10e (47-70-08-86).

PAISA (It., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

PANDORA (Brit.-A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

PETER PAN (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA PEUR (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36).

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; v.f. : Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

QUAND LA VILLE DORT (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

RIEN QUE POUR VOS YEUX (Brit., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ROME VILLE OUVERTE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SALVADOR (A., v.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

SCARAMOUCHE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SILVERADO (A., v.o.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

LA SOIF DU MAL (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

SOUDAIN L'ÉTÉ DERNIER (A., v.o.) : Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LA SOURIS QUI RUGISSAIT (Brit., v.o.) : Le Champo, 5e (43-54-51-60).

LA SPLENDEUR DES AMBERSON (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

STROMBOLI (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

SWEET MOVIE (**) (Fr.-Can.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71).

LA TAVERNE DE LA JAMAIQUE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TAXI DRIVER (**) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA VIEILLE DAME INDIGNE (Fr.) : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25).

VIOLENCE ET PASSION (It., v.o.) : Accatone (ex Studio Cujas), 5e (46-33-86-86).

VOYAGE EN ITALIE (It., v.o.) : Cluny Palace, 5e (43-54-07-76).

Les séances spéciales

AFTER HOURS (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 10.

ALLEMAGNE ANNÉE ZÉRO (Fr.-It., v.o.) : La Bastille, 11e (43-54-07-76) 13 h 50, 15 h 30, 17 h 10, 18 h 50, 20 h 30, 22 h 20, 0 h.

BEYROUTH, THE LAST HOME MOVIE (A.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) 14 h.

BIRD (A., v.f.) : Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) 14 h 10, 18 h, 21 h 10.

LE BUNKER DE LA DERNIÈRE RAFALE (Fr., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) 0 h.

CABARET (A., v.o.) : Rialto Bananas, 19e (40-36-87-61) 21 h 50.

L'ENQUÊTE DE L'INSPECTEUR MORGAN (Brit., v.o.) : Rialto Bananas, 19e (40-36-87-61) 18 h.

ENVOL (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) 10 h, 18 h.

LES FOURMIS TISSERANDES (Fr., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13) ; La Géode, 19e (46-42-13-13) 19 h, 21 h.

HANTISE (A., v.o.) : Rialto Bananas, 19e (40-36-87-61) 19 h 55.

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 17 h 30.

MAMAN A CENT ANS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 30.

MANON DES SOURCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 16 h.

MAURICE (Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) 18 h 30.

METAL HURLANT (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 19 h 20.

LE NOM DE LA ROSE (Fr.-It.-All., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 22 h.

L'OEUF MAGIQUE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

ORANGE MÉCANIQUE (**) (Brit., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 16 h 05.

PINK FLAMINGOS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h.

PINK FLOYD THE WALL (Brit.-A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 0 h 20.

LE POÈME (**) (Fr.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 21 h 30.

LA POISON (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 18 h.

POLYESTER (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 15.

PURPLE RAIN (A., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04) 0 h 30.

QUADROPHENIA (**) (Brit., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 12 h.

SALO, OU LES 120 JOURNÉES DE SODOME (**) (It., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 0 h 10.

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 12 h.

STRANGER THAN PARADISE (A.-All., v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) 22 h 10.

SUR LES QUAIS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) 11 h 35.

THE ROCKY HORROR PICTURE SHOW (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) 0 h 20.

TINTIN ET LE LAC AUX REQUINS (Fr.-Bel.) : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68) 17 h.

37°2 LE MATIN (*) (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 14 h.

URGENCES (Fr.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) 18 h.

LE VENTRE DE L'ARCHITECTE (Brit., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) 19 h 40.

VILLE ÉTRANGÈRE (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40) 16 h.

Y A T-IL UN PILOTE DANS L'AVION ? (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) 22 h 30.

YEELEN (malien, v.o.) : Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55) 16 h, 18 h, 22 h 15.

LES FILMS NOUVEAUX

BLUE-JEAN COP. Film américain de James Glickenhaus, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Maillot, 17e (47-48-06-06) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CÉRÉMONIE D'AMOUR. (**) Film français de Valerian Borowczyk : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44).

LES ENFANTS DE L'IMPASSE. Film américain d'Alan J. Pakula, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

ET SI ON LE GARDAIT ? Film américain de John G. Avildsen, v.o. : Forum Arc-en-Ciel, 1er (42-97-53-74) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

MISTER DYNAMITE. Film Hong Kong de Jackie Chan, v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

PLAISIRS PERVERS. (**) Film italien de Lucio Fulci, v.o. : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

RETOUR DE FLAMME (*). Film américain de Gilbert Cates, v.o. : Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN ÉTÉ A PARIS. Film français de René Gilson : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VENDREDI 13, CHAPITRE 7, UN NOUVEAU DÉFI. (*) Film américain de John Carl Buechler, v.o. : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94).

VICES ET CAPRICES. (**) Film italien de Tinto Brass, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Maxevilles, 9e (47-70-72-86) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE VIEUX GARÇON. Film italien de Franco Castellano et Pipolo, v.o. : Reflet Médicis Logos, 5e (43-54-42-34).

PARIS EN VISITES

LUNDI 25 JUILLET

« L'hôtel Biron, Musée Rodin », 10 h 30, métro Varenne (V. de Langlade).

« L'Institut Pasteur », 14 h 30, 25, rue du Docteur-Roux (Isabelle Hauller).

« Montmartre : cité d'artistes, ruelles et jardins », 14 h 30, métro Abbesses (Pierre-Yves Jaslet).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« L'univers de la place Dauphine », 14 h 30, métro Pont-Neuf (Dominique Fleuriot).

« Hôtels, cours et passages de Saint-André-des-Arts », 14 h 30, fontaine Saint-Michel (Les Flâneries).

« Le quartier Breteuil-Suffren avec visite de l'UNESCO », 14 h 45, métro Saint-François-Xavier (V. de Langlade).

« L'Opéra », 15 heures, en haut des marches (Tourisme culturel).

« Les Invalides », 15 heures, esplanade, devant les grilles (Arcus).

« La maison des Compagnons du devoir du tour de France », 15 heures, devant l'église Saint-Gervais (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La Pyramide et l'aménagement du Grand Louvre », 16 h 30, métro Tuileries (C.A. Messer).

MARDI 26 JUILLET

« Orsay », 13 h 30, à l'accueil, à l'intérieur (Approche de l'art).

« Versailles : église Notre-Dame », 14 h 15, devant le porche, rue de la Paroisse (Tourisme culturel).

« Versailles : quartier Saint-Louis », 14 h 30, façade de la cathédrale Saint-Louis (Monuments historiques).

« Hôtels et jardins du Marais sud, place des Vosges », 14 h 30, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Vieux quartier Saint-Sulpice », 14 h 30, métro Saint-Sulpice (Dominique Fleuriot).

« Hôtels du Marais, village Saint-Paul, place des Vosges », 14 h 30, métro Pont-Marie (Les Flâneries).

« La Cour des miracles », 14 h 30, métro Sentier (C.A. Messer).

« Promenade avenue Foch, Musée d'Ennery », 14 h 30, entrée du musée, 59, avenue Foch (Approche de l'art).

« Quartier Alma-Chaillot », 14 h 45, métro Champs-Elysées-Clemenceau (V. de Langlade).

« Hôtels et passages du faubourg Saint-Honoré », 15 heures, parvis de la Madeleine (Marie-Christine Lasnier).

« Le fonctionnement de l'Hôtel des ventes », 15 heures, sortie métro Richelieu-Drouot, sous la grosse horloge (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Autour de Saint-Nicolas-du-Chardonnet », 15 heures, devant l'église (Paris et son histoire).

Informations « services »

MÉTÉOROLOGIE

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

SITUATION LE 23 JUILLET 1988 A 0 HEURE TU

Evolution probable du temps en France entre le samedi 23 juillet à 0 heure et le dimanche 24 juillet à 24 heures.

La dépression située au large de l'Irlande va se décaler dans les prochaines 24 heures vers le nord de l'Ecosse. Cela permettra à la perturbation qui lui est associée de traverser le pays.

Dimanche matin : les pluies se situeront des Pyrénées occidentales au Limousin, au Centre, au Bassin parisien et au Nord. Elles seront généralement fortes. Plus à l'Est, les nuages seront nombreux et des orages, qui pourront être violents, éclateront déjà. Cependant, de la Provence et des Alpes du Sud à la Corse, le ciel sera encore dégagé.

De l'ouest de l'Aquitaine aux Charentes, à la Touraine, à la Bretagne et à la Normandie, nuages et éclaircies alterneront. Des averses tomberont en Bretagne.

Les températures matinales varieront de 14 à 18 degrés en général, mais il fera entre 20 et 22 degrés près de la Méditerranée.

En cours de journée : la zone pluvieuse restera très active et balaiera les régions de la moitié est. On la retrouvera demain soir du pourtour méditerranéen et de la Corse au Massif central, aux Alpes, à la Bourgogne, à la Franche-Comté, à l'Alsace et à la Lorraine. Des orages parfois violents, avec de fortes rafales de vent, éclateront sur toutes ces régions. Mistral et tramontane se lèveront en soirée.

Après le passage de ces pluies, les éclaircies reviendront des Pyrénées centrales à l'Auvergne, à la Champagne-Ardenne et du Pays basque aux Charentes et au Centre.

En revanche, sur les régions du Nord-Ouest, c'est-à-dire sur les pays de Loire, la Bretagne, la Normandie, l'Ile-de-France, la Picardie et le Nord-Pas-de-Calais, les averses seront assez fréquentes et parfois accompagnées d'orage. Le vent d'ouest deviendra modéré sur les côtes.

La journée sera chaude. Il fera de 20 à 22 degrés près de la Manche. Mais sur le reste du pays, le thermomètre variera de 25 à 36 degrés du nord au sud.

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

PRÉVISIONS POUR LE 25 JUILLET A 0 HEURE TU

LEGENDE: ENSOLEILLE · ECLAIRCIES PEU NUAGEUX · NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES · TRES NUAGEUX OU COUVERT · PLUIE OU BRUINE · NEIGE · AVERSES · ORAGES · BRUMES ET BROUILLARDS · SENS DE DEPLACEMENT

MÉTÉOROLOGIE NATIONALE

TEMPS PREVU LE 24 07 88 DEBUT DE MATINEE

TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 22-7-1988

Valeurs extrêmes relevées entre le 22-7-1988 à 6 heures TU et le 23-7-1988 à 6 heures TU

FRANCE			
AJACCIO	28	18	D
BIARRITZ	28	20	N
BORDEAUX	31	27	D
BOURGES	28	16	D
BREST	18	17	B
CAEN	23	20	D
CHERBOURG	20	19	C
CLERMONT-FERR.	31	18	D
DIJON	30	17	D
GRENOBLE St-M-H	33	19	D
LILLE	24	18	C
LIMOGES	26	10	D
LYON	32	21	D
MARSEILLE-MAR.	31	20	D
NANCY	27	16	D
NANTES	21	19	C
NICE	27	22	D
PARIS-MONTS.	27	19	D
PAU	31	20	D
PERPIGNAN	32	21	D
RENNES	20	19	P
ST-ETIENNE	32	19	D
STRASBOURG	31	18	D
TOURS	26	17	N
TOULOUSE	32	20	D
POINTE-A-PITRE	32	25	D

ÉTRANGER			
ALGER	29	20	D
AMSTERDAM	21	17	P
ATHÈNES	32	26	D
BANGKOK	32	25	C
BARCELONE	29	18	D
BELGRADE	31	18	D
BERLIN	27	19	N
BRUXELLES	24	19	C
LE CAIRE	34	26	D
COPENHAGUE	19	17	D
DAKAR	29	25	D
DELHI	34	28	C
DJERBA	30	26	N
GENÈVE	32	17	D
HONGKONG	31	28	H
ISTANBUL	29	20	D
JÉRUSALEM	28	18	D
LISBONNE	28	20	C
LONDRES	21	16	P
LOS ANGELES	27	20	D
LUXEMBOURG	24	17	N
MADRID	36	19	N
MARRAKECH	38	20	D
MEXICO	23	12	B
MILAN	33	23	D
MONTRÉAL	28	17	D
MOSCOU	30	19	C
NAIROBI	23	17	O
NEW-YORK	30	23	O
OSLO	22	10	D
PALMA-DE-MAL.	30	17	D
PÉKIN	36	22	O
RIO-DE-JANEIRO	26	16	D
ROME	32	22	D
SINGAPOUR	34	21	P
STOCKHOLM	20	10	N
SYDNEY	15	7	C
TOKYO	25	20	P
TUNIS	30	21	N
VARSOVIE	26	18	C
VENISE	31	23	D
VIENNE	32	20	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

ADMISSIONS AUX GRANDES ÉCOLES

Ecoles d'agronomie

Admissions à l'Institut national agronomique Paris-Grignon ; écoles nationales supérieures agronomiques de Montpellier, Rennes et Toulouse ; Ecole nationale agronomique et industries agricoles de Nancy ; Ecole nationale supérieure des industries agricoles et alimentaires de Massy-Douai.

● **OPTION GÉNÉRALE**

(par ordre de mérite)

Jean-Michel Male (1), Guillaume Balavoine (2), Isabelle Demachy (3), Anne-Valérie Pez (4), Véronique Beiderlinden (5), Thomas David (6), Caroline Mellot (7), Anne Frot-Coutaz (8), Claire Genel (9), Florence Mourlevat (10), Christophe Colas (11), Olivier Salignat (12), Henri Verdier (13), Nathalie Colbach (14), Marie-Pierre Doin (15), Sophie Nadaud (16), François Burette (17), Stéphane Bulteau (18), Nicolas Rouet (19).

Christine Grosjean (20), Patrick Cazin-Bourguignon (21), Laurent Barbut (22), Isabelle Salvi (23), Sabine Gendre (24), Etienne Sirot (25), Claire Devaux (26), Christophe Tourneux (27), Xavier Luscan (28), Denis Cotteaux (29), Céline Ansart (30), Jean-Michel Garrot (31), Olivier Veyne (32), Bruno de Cormis (33), Thien-Tien Bui (34), Eric Honel (35), Colette Bouloumie (36), Olivier Brigaud (37), Alain Elie (38), Myriam Ferran (39).

Jean-François Hayes (40), Florence Phocas (41), Anne Loison (42), Roger Besançon (43), Jeanne Dreyfus (44), Ingrid Brugioni (45), Hervé Chapelle (46), Jean-Loïc Giranton (47), Barbara Bonetti (48), Jean-Roch Meunier (49), Armelle Plassard (50), Yves Modigliani (51), Jean-Marc Girard (52), François Jackow (53), Isabelle Réal (54), Agnès Legionnet (55), Frédéric Page (56), Nicolas Casade (57), Fabrice Cotton (58), Raphaelle Ducrot (59).

Patrick Peyron (60), Alice Guyon (61), Patricia Barthe (62), Mathilde Allègre (63), Paul Antreassian (64), François Guibert (65), Hugues Thomas (66), Xavier Dorchies (67), Annabelle Guichard (68), Claire Damesin (69), Valérie Domergue (70), Anne-Claire Roudaut (71), Anne Croissandeau (72), Vincent Godier (73), Hervé Sarazin (74), Christine Chevillon (75), Philippe Wach (76), Philippe Peylin (77), Catherine Cherrier (78), Anne Migeon (79).

Sandrine Caduc (80), Pierre Baudoux (81), Isabelle Dewas (82), Dominique Deghaye (83), Stéphane Lemarie (84), Béatrice Rodrigues (85), Laurent Cochard (86), Emmanuelle Bucher (87), Hervé Caroff (88), Adel Arfaoui (89), Christine Desfeux (90), Adeline Narjoux (91), Eric Aurenche (92), Nathalie Fortin (93), Emmanuelle Sagot (94), Marie-Hélène Verlhac (95), Isabelle Loubinoux (96), Stéphanie Orts (97), Marie-Caroline Fournier (98), Philippe Oger (99).

Philippe Puchen (100), Domitille Vallée (101), Marguerite Lemoine (102), Charlotte Darras (103), Jérôme Thiriet (104), Christine Ton-Nu (105), François Harambat (106), Rémi Pierlot (107), Karine Penin (108), Christine Laconde (109), Florence Guim (110), Sophie-Alice Penet (111), Fabrice Hennebique (112), Sylvie Fournel (113), Béatrice Bourgerie (114), Laurence Garros (115), Franck Forget (116), Sylvain Brisse (117), Denis Troufleau (118), Philippe Frayssinet (119).

Isabelle Nuti (120), Jean-James Catella (121), Anne Fontaine (122), Michel Barrot (123), Marc Lefort (124), Thomas Germain (125), Caroline Rety (126), Joëlle Ronfort (127), Hervé Keraurret (128), Gilles Prigent (129), Nicolas Demetri (130), Thierry Le Vezonet (131), Guillaume Fabre (132), Juliette Bureau (133), Eric Gaume (134), Muriel Calas (135), Christophe Pate (136), Camille Piketty (137), Christian de Reydet de Vulpillière (138), Florence Deram (139).

Valérie Caillière (140), Christine Lasseran (141), Sigrid Digonnet (142), Alain Kerneis (143), Patrick Dutruge (144), Bernard Arette-Hourquet (145), Muriel Niclais (146), Nicolas Roy (147), Racha Omar (148), Laurence Rousse (149), Pascal-Noël Vittadello (150), Olivier David (151), Lounas Chikhi (152), Stéphane Villarubias (153), Claude Rispe (154), Hervé Brule (155), Mathilde Grelon (156), Anne Burlisson (157), Dominique Messaoudi (158), Eric Porcheron (159).

Ahmed Rebai (160), Stéphane de Tourdonnet (161), Olivier Lebouche (162), Pierre Preaud (163), Christine Le Bas (164), Laurent Caesemaecker (165), Stéphanie Goybet (166), Céline Dufour (167), Stéphane Prioux (168), Anne Bontin (169), Nicolas Bouvet (170), Catherine Pascal-Valette (171), Anne Schneider (172), Fabrice Martin (173), Cécile Cres (174), Katherine Hinterberg (175), Laurence Regnault (176), Laurent Duveau (177), Alain Bellon (178), Stéphane Boury (179).

Jean-Pierre Roussel (180), Sylvain Vedel (181), Valérie Maringue (182), Olivier Lenel (183), Eve-Laure Boutonnet (184), Charles Leclert (185), Jérôme Adda (186), Sophie Mattalia (187), Caroline Hoche (188), Véronique Thill (189), Elisabeth Le Bihan (190), Fabienne Benest (191), Christelle Billon (192), Patrice Baudevin (193), Murielle Bourak-Partouche (194), Xavier Tellier (195), Béatrice Morio (196), Marie Pouzalgue (197), Frédérique Lefaudeux (198), Isabelle Cotte (199).

Sylvie Garreau (200), Patricia Laforge (201), Erwan Derrien (202), Jean-Marc Lièvremont (203), Béatrice Glatron (204), Christine Eschasseriaux (205), Charles Princen (206), François Gontard (207), Isabelle Corvol (208), Magalie Jamoyer (209), Isabelle Trilaud (210), Juliette Enaux (211), Emmanuelle Caramelle (212), Catherine Tanghe (213), Arnold Lescarmontier (214), Laurent Sassus (215), Patrick Blondel (216), Raphaël Spira (217), Christine Barroso (218), Hélène Mariet (219).

Nicolas Daubresse (220), Olivier Combe (221), Frédéric Chedin (222), Gérard Dutruge (223), Pascal Egea (224), Christophe Furet (225), Isabelle Flipo (226), Françoise Robin (227), Régis Fournier (228), Emmanuel Sale (229), Emmanuel Hedon (230), Claire Lavigne (231), Frédéric Varlet (232), Bénédicte Didier (233), Yvan Savy (234), François Garnotel (235), Xavier Gardies (236), Catherine Lecoq (237), Thierry Panporte (238), Pierre Frances (239).

Laurence Réal (240), Thierry Dudognon (241), Alice Pourteau (242), Rémi Cook (243), Laurent Roy (244), Barbara Schoepp (245), François Auberger (246), Isabelle Magnier (247), Patrick Delmarre (248), Stéphane Ferreira (249), Ludovic Blonde (250), David Caffier (251), Laurence Aubry (252), Françoise Balusseau (253), valérie Leon (254), Alexis Guérin (255), Florence Kadri (256), Alex Bouard (257), Ghislain Bregeot (258), Marie-Catherine Mousseau (259).

Xavier Venereau (260), Boris Sabadach (261), Emmanuelle Bizec (262), Guillaume Morvan (263), Sylvain Letellier (264), Noël Genin (265), Christine Baldaccioni (266), Laurent Levy (267), Christophe Pelletan (268), Murielle Bouchez (269), Jean-Grégoire Deroo (270), Pascal Durot (271), Catherine Ravetier (272), Jean Rajohnson (273), Jean-Philippe Bernard (274), Pierre-Yves Restif (275), Brigitte Sauce (276), Sophie Becu (277), Laurent Lavigne (278), Sandrine Meirland (279).

Jean-François Nogrette (280), Laurence Volfinger (281), Pascal Irz (282), Philippe Trommetter (283), Anne-Christelle Lefranc (284), Isabelle Soulat (285), Vincent Darmois (286), Anne Groubel (287), Olivier Duval (288), Juliette Fitremann (289), Françoise Simon (290), Bénédicte Gignoux (291), François Bayle (292), Denis Desambrois (293), Geoffroy Colson (294), Bruno Delord (295), Hélène Dessard (296), Anne Viallefont (297), Patrick Bertrand (298), Didier De Regt (299).

François Gavini (300), Emmanuelle Laganier (301), Thierry Turlan (302), Jean-Michel Andrain (303), Claude Souiller (304), Vincent Gall (305), Olivier Jouans (306), Christophe Doyon (307), Hélène Petit (308), Samer Chawaf (309), Valérie Dransart (310), Régis Thiery (311), Agnès Houal (312), Eric Forin (313), Virginie Poutrel (314), Jacques Masset (315), Catherine Hirsinger (316), Denis Pichard (317), Luc Biotin (318), Cécile Javelle (319).

Anis Fourati (320), Kamel Beliazi (321), Nicolas Fiszman (322), Jean-Baptiste Bienabe (323), Agnès Hallakou (324), Olivier Manac'h (325), Sandrine Costa (326), Isabelle Daniel (327), Florence Garez (328), Valérie Danielou (329), Stéphanie Caron (330), Laurent Lozano (331), Anne Carlez (332), Isabel Marey-Semper (333), Jacques Malgras (334), Isabelle Sodini (335), Valérie Ducros (336), David Auger (337), Philippe Michaille (338), Pierre Bassetti (339).

Anne Rousseau (340), Emmanuel Andrieux (341), Fabienne Tourniac (342), Thierry Giteau (343), Laurence Marques (344), Pierre-Emmanuel Petit (345), Edith Laloy (346), Emmanuel Chivot (347), Frédéric Botte (348), Franck Sénéchal (349), Vincent Dupuy (350), Thierry Droin (351), Francis Meunier (352), Emmanuel Dubreuil (353), Agnès Colin (354), Jean-Christophe Gabriel (355), Philippe Ziliani (356), Catherine Noirtin (357), Dorothée Pageaud (358), Damien Kalanquin (359).

Etienne Lepage (360), Caroline Lesieux (361), Anne Elits (362), François Ouisse (363), Paul-Marie Fonteneau (364), Hélène Durand (365), Anne-Claire Peyredieu du Charlat (366), Florence Marandon (367), Yann Petrucci (368), Fabrice Richard (369), Nathalie Rioux (370), Sandrine Brutin (371), Sylvie Jabet (372), Bénédicte Hougron (373), Patrick Hognon (374), Guy Molard (375), Sylvie Guinard (376), Cécile Lachaud (377), Alain Guibert (378), Arnaud Bourgeois (379).

Xavier Cousin (380), Sandra Denery (381), Anne-Sophie Acx (382), Karine Lignol (383), Fabienne Font (384), Pascale Berendes (385), Véronique Simon (386), Fabienne Nogues (387), Valérie Orlandini (388), Olivier Labelle (389), Fabien Brissonneau (390), Patrick Eisenbeis (391), Gaëlle Da Silva (392), Jean-Charles Gau (393), Yves Mallo (394), Karine Philippe (395), Hugues Morana (396), Laurence Busin (397), Agnès Badin (398), Hugues Banzet (399).

Marie Houzel (400), Clèves de Marion Gaja (401), Pascal Lecroart (402), Valérie Foucher (403), Anne-Luce Paly (404), Christophe Mazerat (405), Benoît Cossigny (406), Laure Helard (407), Franck Bocher (408), François Badie (409), Pascal Vigue (410), Pierre-Yves Garino (411), Catherine Leblanc (412), Xavier Fodère (413), Nathalie Balso (414), Patrick Daniel (415), Patrick Sainsardos (416), Hervé Lepol (417), Pierre Clequin (418), Benoît Dauber (419).

Gerarld Cadet de Fontenay (420), Jean-Francis Beaulieu (421), Philippe Chollet (422), Sophie Valette (423), Véronique Ferry (424), Franck Lescure (425), Catherine de Beukelaer (426), Claire Naudin (427), Isabelle Plard (428), Renaud Adam (429), Marielle Bosteau (430), Solveig Mesnard (431), Hélène Lion (432), Franck Montagnon (433), Christian Champel (434), Pascale Sajus (435), Guy Mercier (436), Marion Faure (437), Christophe Riedel (438), Yves Gloaguen (439).

Carole Derue (440), Sandrine Chiron (441), Florence Labroue (442), Eric Lombardi (443), Dominique Hazouard (444), Christophe Lespine (445), Renaud Divies (446), Anne Daumas (447), Emmanuel Bonnet (448), Jean-Marc Willer (449), Anne Le Gall (450), Nicolas Duzer (451), Patrick Leger (452), Olivier Le Berre (453), Bruno Meurant (454), Gilles Lambert (455), Benoît Gerard (456), Philippe Conraud (457), Stéphane Boulakia (458), Hélène Jaeger (459).

Christel Marie (460), Xavier Hedevin (461), Emmanuelle Boulet (462), Marc Menon (463), Mireille Biglietti (464), Sylviane Ring (465), Nathalie Ferrand (466), Hélène Louvet (467), Luc Boucher (468), Lise Chatelet (469), Pierre Lutz (470), Véronique Alary (471), Guillaume Savornin (472), Chantal Urvoy (473), Corinne Bernhard (474), Alain Carpentier (475), Philippe Masquelier (476), Olivier Le Pape (477), Valérie Brunaud (478), François Cauchois (479).

Carole Gouailhardou (480), David Rocamora (481), Régis Benchetrit (482), Agnès Delcroix (483), Marie-Odile Demolon (484), Stéphanie Delille (485), Daniel Verdeil (486), Jean-Michel Sotton (487), Nathalie Le Berre (488), Jérôme Lamartine (489), Jean-Philippe Normand (490), Florence Bost (491), Philippe Bolo (492), Olivier Antraygues (493), Isabelle Ranguis (494), Pierre Foucault (495), Laure Bruiant (496), Jean-François Robin (497), Olivier Breuillat (498), Pierre Fumanel (499).

Sandrine Bernard (500), Bertrand Douzamy (501), Valérie Grossias (502), Diégo Imbert (503), David Jouve (504), Thierry Hyp (505), Fabienne Malamont (506).

● **OPTION AGRONOMIE**

Luc Chopard (1), Vincent Desertaux (2), François Billy (3), Rémy Delagarde (4), Richard Emeyriat (5), Stanislas Rault (6), Stéphane Debon (7).

● **OPTION BIO-CHIMIE-BIOLOGIE**

Patricia Dillmann (1), Jean-François Dronin (2), Michel Lopez (3).

TITULAIRES DU DEUG (mention sciences).

Pascale Vignaud (1), Frédérika de Gassowski (2), Damien Fassier (3), Nathalie Letzelter (4), Soline Gourlet (5), Emmanuel Robert (6), Sandra Lauret (7), Roger Tissier (8), Nicolas Vernier (9), Olivier Durand (10 ex aequo), Aude Rottembourg (10 ex aequo), Marie-Charlotte Anstett (12), Karine Royer (13), Agnès Karinthi (14 ex aequo), Laure Breton (14 ex aequo), Emmanuel Soyeux (16), Xavier Danet (17), Amélie Jubert (18), Pierre Justin (19), Fabien Girerd (20 ex aequo), Fatima Faraj (20 ex aequo).

● **E.N.I.T.E.F.**

Anne-Valérie Pez (1), Florence Mourlevat (2), Thomas David (3), Sabine Gendre (4), Eric Honel (5), Bruno de Cormis (6), Marie-Pierre Doin (7), Luc Chopard (8), Stéphane Bulteau (9), Anne Frot-Coutaz (10), Thien-Tien Bui (11), Anne Loison (12), Jean-Michel Garrot (13), Céline Ansart (14), Christophe Colas (15), Patrick Cazin-Bourguignon (16).

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4793

HORIZONTALEMENT

I. Qui ont des qualités d'espèces. On y entend parfois des cris. – II. Femme de… chambre. La routine. Devint vraiment bête. – III. Refusa de se charger. Pas clairsemé. Se fait bien voir. Partie de belote. – IV. S'accompagne à la guitare et aux castagnettes. Nom de sœur. – V. Son fils fut vraiment aveuglé par elle. Fit disparaître. – VI. Devient donc très moite. Qualifie un quartier où l'on trouve des légumes. – VII. Pour désigner l'ensemble des hommes. Symbole. Pas maintenus. – VIII. Lues comme par un débutant. Bon, évite d'avoir recours à la force. – IX. Peut soutenir la culotte. Ne représente qu'un petit effort. Se rend quand on arrive à la fin. C'est moins qu'une borne. – X. Sortie d'enfants. Est évidemment prise à la source. – XI. Auxquels on a donc accordé des faveurs. Un massif cristallin. – XII. Une masse blanche. Jamais autrefois. Une sorte de mortier d'argile. – XIII. Un étranger. On ne les trouve belles que lorsqu'elles sont un peu grosses. – XIV. Colle au poil, parfois. Fils de sultan. Crier. – XV. Point de côté. Gingival, est la marque d'une intoxication. Utile pour le boucher.

VERTICALEMENT

1. N'est pas dure de la feuille. L'esprit populaire. – 2. Disciple de saint Vincent de Paul. Chanteuses de charme. – 3. Très chargées. Indique qu'on sera bientôt à la fête. – 4. Sorti d'une enceinte. Point de départ. La mauvaise peut mener loin. – 5. A un très beau port. Un peu d'air. On peut en avoir avec de l'oseille. – 6. Un territoire en Australie. A l'origine de l'Oubangui. Se trouve à l'état pur chez le charbonnier. – 7. Peut être passée au bleu. Qui ont donc besoin de repos. – 8. Pronom. Participe. Des cailloux dans le désert. De mer, pour une pipe. – 9. Traces laissées par des vapeurs. Préposition. Peut être égaré quand on déménage. – 10. D'un auxiliaire. Lie. Redevient neuf quand on arrive au bout. Reste généralement froid en été. – 11. Un certain classement. Plus on est lourd et moins on risque de les percer. – 12. S'élève en Grèce. Se laisser aller. Un trou dans la peau. – 13. Un père de jolies filles. Peuvent servir pour l'aération. – 14. Possessif. Certain est mal fichu. Des sacs mis en ordre. – 15. Peut assommer quand il est de plomb. Qu'on peut considérer comme suffisante. Terme musical.

Solution du problème n° 4792.

Horizontalement

I. Valet. Ara. – II. Economies. – III. Têt. Ninas. – IV. Esseulé. – V. Aso. As. – VI. Ires. Ures. – VII. Nette. Uri. – VIII. Aramis. En. – IX. Lance. – X. Rion. Ilot. – XI. Eon. Peurs.

Verticalement

1. Vétérinaire. – 2. Aces. RER. Io. – 3. Lots. Etalon. – 4. En. Eastman. – 5. Tonus. Ein. – 6. Milou. Scie. – 7. Aîné. Ru. Elu. – 8. Réa. Aère. Or. – 9. Assassinats.

GUY BROUTY.

Régions

Polémique autour des projets de barrages

La Loire domptée ou défigurée ?

« NON au barrage ! ». A quelques cascades du mont Gerbier-de-Jonc et 10 kilomètres en amont de la ville du Puy-en-Velay, le comité Loire vivante, qui regroupe quatorze associations de défense de la nature a placardé des affiches sur les arbres et sur les rochers. Dans une nature encore inviolée un ouvrage en béton pourra retenir, en 1992, 129 millions de mètres cubes d'eau. Serre de la Fare est le premier de cinq barrages programmés par l'EPALA, l'Etablissement d'aménagement de la Loire et de ses affluents, qui rassemble six régions, quinze départements et dix-neuf villes de plus de 30 000 habitants. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable après l'enquête publique, et les travaux devraient commencer à l'automne.

C'est la crue dévastatrice de 1980 à Brives-Charensac, dans la banlieue du Puy, qui a fait de ce barrage, une priorité. L'objectif est de pouvoir assurer une protection contre le retour d'un tel débordement, le cours supérieur de la Loire étant sujet à des orages très brutaux. Il est aussi d'assurer l'été un débit de 2 à 3 mètres cubes par seconde supplémentaires pour pouvoir, notamment, arroser plus haut le maïs de la plaine du Forez. Le conseil général de Haute-Loire et son président Jacques Barrot ont été très intéressés par l'ampleur du projet : 500 millions de francs avec l'espoir de créer autour du barrage un ensemble touristique et sportif.

Contrepartie : les gorges sauvages de la Loire vont être noyées sur 14 kilomètres ainsi que le hameau de Colempce. D'où la réaction des écologistes. *« Refusez, disent-ils, que l'EPALA vienne piller votre patrimoine pour mettre en danger de mort des milliers de personnes sous des millions de mètres cubes d'eau ! »*

Irrégulier, fantasque et dangereux : l'appréciation à l'encontre du fleuve Loire n'a jamais été des plus flatteuses. On se méfie de lui à cause des inondations passées : octobre 1846, juin 1856, septembre 1866. Des crues terribles qui tendent à démontrer que du Nivernais à l'Anjou on peut s'attendre à voir les eaux monter du printemps à l'automne. Après s'être accommodés de cette situation, les hommes ont décidé, en 1986, d'aménager le fleuve et ses affluents, à commencer par l'Allier.

Au barrage de Villerest — mis en service en 1982 en amont de Roanne, en partie pour répondre aux besoins des centrales nucléaires, et à celui de Naussac en Lozère sur l'Allier, allaient s'ajouter dans les dix ans d'autres ouvrages. Dans l'ordre : Serre de la Fare on l'a vu, Chambonchard sur le Cher en amont de Montluçon, Le Veurdre sur l'Allier en amont du fameux bec pas loin de Nevers. Il est question aussi d'édifier des digues pour défendre certaines villes en bordure des fleuves. La facture de ces travaux financés par l'Etat, l'Agence de bassin Loire-Bretagne et l'EPALA, se montait, en 1985, à 233 milliards de centimes.

Le combat de Jean Royer

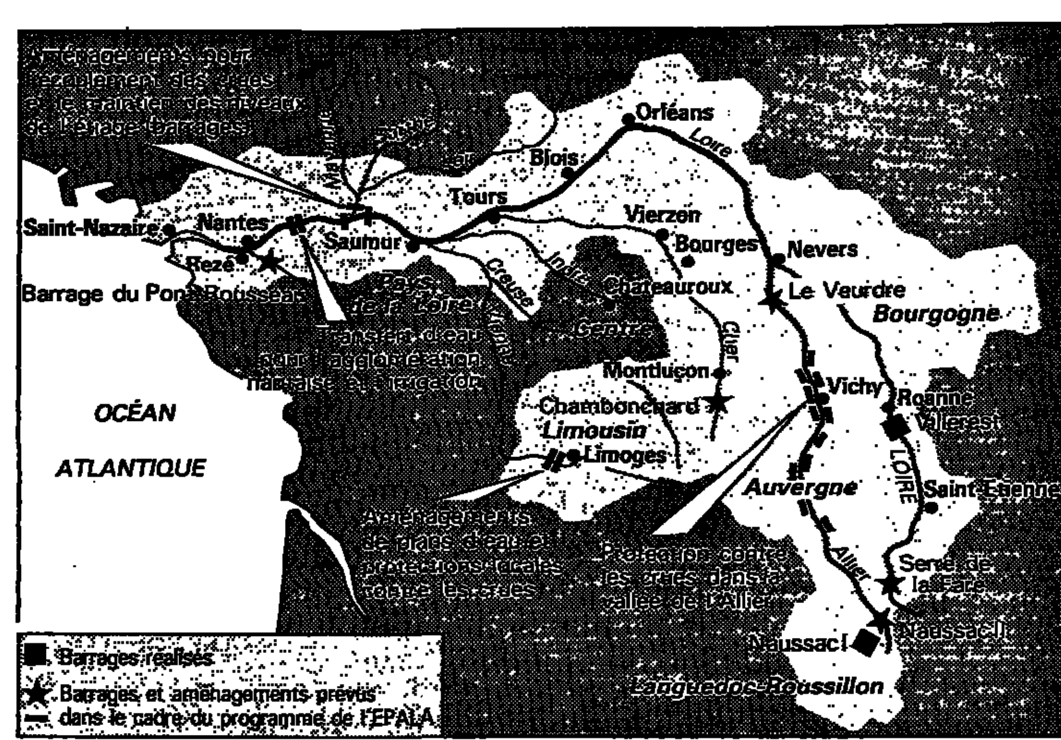
Jean Royer, député, maire de Tours, n'a eu de cesse depuis 1983 de convaincre tous ces élus du bassin de la nécessité de se lancer dans cette vaste opération. A la volonté de conjurer la menace des eaux s'est ajouté chez lui le désir de développer économiquement les vallées de la Loire et de ses affluents. Ce qui lui vaut de vives critiques de la part des écologistes et de riverains regroupés en comités de défense. Il va de soi en effet que les intérêts des régions situées en aval du fleuve ne coïncident pas forcément avec ceux des régions situées à l'amont. Ne dit-on pas du côté du Velay que l'on va sacrifier une partie du cours supérieur au seul profit du Val-de-Loire ? Et que l'on va noyer des villages et des espaces agricoles fertiles, alors qu'en basse et moyenne Loire on a laissé construire illégalement en zones inondables ?

Le WWF (le Fond mondial pour la nature) s'est saisi de l'affaire, et son président en France, Philippe Poiret, n'hésite pas à affirmer que, si le plan de l'EPALA se concrétise, le caractère de la Loire et de ses affluents s'en trouvera profondément modifié. Il ajoute que le processus d'inondation annuelle est vital pour l'écologie naturelle des régions traversées.

« Le fleuve, estime Monique Coulet du Laboratoire d'écologie des eaux douces de l'Université de Lyon, *constitue dans la plaine un écosystème très complexe fait d'échanges d'eau, de faune, et de transferts de sédiments. De l'amont à l'aval, latéralement et verticalement avec le milieu souterrain. Les barrages et les digues vont modifier ces échanges voire les supprimer. Devons-nous faire les mêmes erreurs que les Allemands et les Hollandais, qui avec le Rhin et le Danube se heurtent à des problèmes incontournables pour restaurer les plaines alluviales ? »* Quant aux naturalistes orléanais, ils vont jusqu'à affirmer que la protection contre les dégâts des eaux ainsi recherchée sera illusoire puisque, avec une crue analogue à celle de 1856, l'inondation du lit majeur ne serait pas évitée. La « solidarité ligérienne » serait pour eux mieux respectée si l'on interdisait de construire en zone inondable et si l'on indemnisait les riverains les plus exposés.

Sur le site des futurs barrages beaucoup d'élus se sont résignés et attendent des compensations sous forme de plans d'eau ou d'aménagements touristiques, mais les futurs « noyés » continuent le combat. Comme au Veurdre, où le barrage va entraîner l'inondation artificielle de 3 000 hectares, lesquels sont constitués d'herbe grasse qui sert à l'embouche de quatre mille charolaises. Le conseil général de la Nièvre, présidé par François Mitterrand en 1980, s'était longtemps opposé à la construction de l'ouvrage. Il a dit oui par la suite.

Mme Voiret, qui préside à quatre-vingt-six ans une association de défense de la vallée de l'Allier, considère que les élus monnayent leur adhésion à l'EPALA contre des promesses mirobolantes. Les pêcheurs de saumon assurent, eux, qu'avec ce barrage la montaison du poisson royal ne sera plus possible jusqu'aux frayères. A Chambonchard, une association, l'APENA, conteste le site choisi jugé trop en amont du fleuve et propose d'agrandir un barrage existant, celui de Rochebut près de Montluçon. Un lac de 400 hectares va recouvrir l'église du douzième siècle, et la compagnie minière Total a été contrainte d'arrêter des recherches encourageantes sur l'or.



« Cette église, assure Jean Royer, *je la ferai reconstruire pierre par pierre. Quant aux prés d'embouche du Veurdre ils resteront, car ils ne seront noyés que quelques jours lors des crues. »*

Des dégâts considérables

Plus généralement, le maire de Tours se défend avec véhémence de devenir l'assassin de la Loire, un fleuve qu'il a connu à Decize jusqu'à l'âge de six ans avant de le découvrir comme géographe, pêcheur et aménageur. *« D'abord,* lance-t-il, *je ne suis pas un obsédé des barrages puisque nous n'en ferons pas sur la Vienne et que nous en avons abandonné trois sur quatre en basse Loire. Mais il en faut quelques-uns, car une crue style 1856 ferait trois cent mille sinistrés et 1 000 milliards de centimes de dégâts. »*

Il s'agit donc d'abord pour lui de protéger les hommes, mais aussi de leur fournir l'eau indispensable. *« Les lâchures de Villerest et de Naussac pendant la sécheresse de 1985 ont compensé l'abaissement du lit. Quand vous augmentez le débit vous oxygénez l'eau et vous facilitez la vie des poissons. Et vous redonnez de la vitalité à l'agriculture. »* Ne risque-t-on pas de voir proliférer les nouvelles implantations industrielles sur les zones naguère inondables ? *« Pendant deux siècles,* répond Jean Royer, *ce fut l'anarchie, c'est vrai, mais aujourd'hui la législation est plus contraignante et les usines ne sont pas obligées de s'implanter au ras du fleuve. »*

Bref pour lui, il vaut donc mieux payer des barrages que des dégâts. *« Et vous ne pouvez pas savoir,* conclut-il, *l'angoisse d'un maire d'une ville de cent quarante mille habitants privée d'eau. »* Cela est arrivé au maire de Tours deux fois en dix ans : avec l'écroulement d'un pont et la pollution de l'usine Protex. Et il ne souhaite pas revivre de telles mésaventures...

ALEXIS BODDAERT.

ILE-DE-FRANCE

A Nemours, « de Neandertal à Cro-Magnon »

Le Musée de préhistoire d'Ile-de-France, à Nemours, présente, jusqu'au 31 décembre, une exposition « de Neandertal à Cro-Magnon ». Il s'agit donc d'expliquer la période qui s'étend environ de – 100 000 à – 35 000 ans. Cette période a vu, à la fois, le développement — et la disparition — de Gibraltar à l'Ouzbékistan, d'*Homo sapiens neandertalensis*, et l'émergence d'*Homo sapiens sapiens* (c'est-à-dire l'homme actuel).

Fossiles, outils, schémas, dessins font bien voir les ressemblances et les différences physiques ou techniques de ces deux sous-espèces d'*Homo sapiens*. Certes, l'homme de Neandertal était beaucoup plus puissant que son cousin Cro-Magnon. Certes, son front bas et fuyant, son absence de menton, son bourrelet sus-orbitaire lui donnaient sûrement une physionomie assez différente de la nôtre. Certes, il n'a pas été un artiste. Mais l'homme de Neandertal a su se faire des outils fort bien façonnés. Il était aussi habile technicien que l'homme de Cro-Magnon au point que, parfois, on ne peut dire lequel des deux est l'auteur de certains outils.

L'exposition montre bien tout cela et elle resitue clairement Neandertal et Cro-Magnon dans leur contexte naturel. En outre — et ce n'est pas sa moindre qualité — elle est assez petite pour n'être pas lassante. Bref, une réussite du Musée de préhistoire d'Ile-de-France, qui est lui-même... une réussite. Y. R.

★ Musée de préhistoire d'Ile-de-France, avenue de Stalingrad, 77140 Nemours. Ouvert tous les jours, sauf le mercredi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30. Entrée : 8 F. Catalogue très explicatif : 60 F.

MIDI-PYRÉNÉES

100 jours au fond du gouffre

Au cours des prochaines semaines, une jeune femme descendra dans un gouffre du Causse noir, l'aven de Valat Nègre, non loin de la ville de Millau en Aveyron. Par moins 80 mètres, elle demeurera une centaine de jours, en isolement total et sans repère temporel, puisque cette volontaire n'aura aucune montre pour mesurer le temps.

Cette nouvelle expérience, dirigée par Michel Siffre qui avait lui-même servi de cobaye à de semblables études, est organisée par le Centre d'études et de recherche de chronobiologie humaine, ainsi que l'Institut français de spéléologie pour tout ce qui concerne la logistique. D'autres organismes de recherche prêtent leur concours à cette opération : le Centre Antoine Lacassagne de Nice, l'INSERM, le Collège de France, le CNRS.

L'opération a pour but principal l'étude des rythmes biologiques et du sommeil humain. Il s'agit de recherche fondamentale qui trouvera ultérieurement son prolongement avec une expérience de décalage horaire entre la France et les USA : un voyage transméridien. Les scientifiques pourront ainsi comparer les caractéristiques de la désynchronisation lente (l'isolement temporaire) et rapide (le voyage en avion). Ils en espèrent également quelques retombées économiques : dans le domaine spatial et en pharmacologie.

Le « cobaye » féminin sera sous le contrôle permanent de batteries d'ordinateurs et de divers appareils médicaux destinés par exemple à mesurer l'irrigation cutanée. Cette opération, qui va mobiliser pendant plus de trois mois une importante logistique humaine et en matériel, est chiffrée à 3 millions de francs. Elle bénéficie, outre de l'aide de certains sponsors, de subventions du conseil régional Midi-Pyrénées, du conseil général de l'Aveyron et de la ville de Millau. G. V.

NORD-PAS-DE-CALAIS

Les emplois s'en vont

Les établissements industriels de plus de 50 salariés du Nord-Pas-de-Calais ont perdu en 1987 20 500 emplois. C'est ce qu'indique la dernière note régionale de l'INSEE. Ce chiffre, qui ne prend en compte ni le bâtiment ni les travaux publics, n'inclut pas non plus les 2 000 emplois supprimés au cours de cette même année dans les charbonnages.

Les secteurs les plus touchés sont ceux des métaux et des industries d'équipement (construction navale, machine-outil, constructions électriques et électroniques) ; géographiquement, les zones les plus touchées sont le Dunkerquois (– 17 %), la Sambre et l'Avesnois (– 13 %), le Valenciennois (– 12 %), pour le Nord, et le littoral Berck-Montreuil (– 16 %), pour le Pas-de-Calais.

Mais le plus alarmant est bien ce constat : l'hémorragie d'emplois observée depuis douze ans dans la grande industrie régionale continue en s'accélérant nettement depuis 1985. En quatre ans, 71 900 emplois ont été supprimés, soit près de un sur quatre.

Face à cette récession accentuée, le potentiel de création d'emplois reste limité : les 373 établissements du Nord-Pas-de-Calais, en croissance de plus de 1 %, ont créé environ 5 400 emplois, ce qui est inférieur à la moyenne des trois années précédentes. G. S.

PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Quel aéroport pour le Var ?

Transférer l'aéroport de Toulon-Hyères au Cannet-des-Maures... le projet avancé voilà quelques jours par Maurice Arreckx, président du conseil général du Var, n'a pas manqué de surprendre. Faisant état d'études menées par ses services et par une agence d'investigations touristiques, Maurice Arreckx a rappelé le glissement de la clientèle touristique vers l'est du département, vers la Côte d'Azur.

Certes, l'aéroport civil d'Hyères est installé, depuis avril 1967, sur des terrains privés, mais son affectataire principal et unique reste l'aéronavale, qui gère tous les mouvements aériens et assure la sécurité. Les autorités maritimes manifestent une certaine inquiétude devant l'accroissement du trafic passagers (17 % par an depuis plusieurs années) et du fret. Elles souhaiteraient que la chambre de commerce et d'industrie du Var — qui gère ce premier aéroport — en trouve un second qui pourrait être réservé à l'aviation de voyage... tous les petits avions n'excédant pas une centaine de places.

En tout état de cause, il n'est pas question pour la CCI du Var d'abandonner le site d'Hyères à un moment où elle a arrêté un budget de 210 millions de francs pour des travaux d'aménagement et d'extension dans les trois ans à venir.

Il y a une quinzaine d'années, la « commission Pascal » chargée de faire un bilan de tous les terrains disponibles ou potentiels sur la façade méditerranéenne avait conclu que Le Cannet-des-Maures (aéroport militaire par ailleurs), s'il était retenu pour l'aviation civile, serait celui qui impliquerait un très grand nombre de détournements — pour cause météorologique — de France !

Par contre, un autre site semble plus favorable : il s'agit de l'aéroport du Castellet, propriété de Paul Ricard, jouxtant le circuit automobile et qui abrite un aérodrome privé. Après aménagement d'une piste pour atterrissage aux instruments, il pourrait servir de complément à celui d'Hyères. D'autant plus utilement qu'il se trouve à quelques dizaines de mètres d'une des plus grandes zones industrielles du Var : celle du plateau de Signes, qui est en cours de finition d'aménagement et devrait accueillir cinq à six mille emplois sur ses 190 hectares. J. L.

Un enjeu des prochaines élections municipales

Strasbourg pour et contre le VAL

LE projet de métro léger de Strasbourg — le VAL de Matra — fait des remous et pourrait bien devenir le principal cheval de bataille des prochaines élections municipales. L'enquête d'utilité publique sur la première phase de la première ligne — 10 kilomètres entre Illkirch-Graffenstaden et Cronenbourg avec treize stations — est close depuis le 12 juillet. Le rapport de la commission d'enquête est attendu pour la mi-août, mais le débat pourrait se rallumer à l'automne.

De fait, l'enjeu est considérable pour une agglomération de quatre cent mille habitants. Cette seule première phase, qui pourrait être achevée en 1994, est estimée à 2 milliards et demi de francs ; l'ensemble de la ligne A, prolongée à l'ouest vers l'hôpital de Hautepierre et au nord jusqu'à Hoenheim, pourrait coûter plus de 5 milliards d'ici à la fin du siècle.

L'enquête aura au moins démontré que de nombreux Strasbourgeois ne restent pas indifférents au projet : un débat public, suscité par la commission d'enquête elle-même, a réuni plusieurs centaines de personnes fin juin. Un collectif de seize associations a remis au président de la commission d'enquête un petit mémoire très critique sur le projet de VAL. Enfin, les forces politiques strasbourgeoises se sont largement impliquées dans cette dissussion : la ligne de partage pourrait bien être celle des prochaines batailles électorales.

Les élus socialistes de la ville et les représentants de gauche au conseil de la communauté urbaine ont raidi leur attitude : les appréciations nuancées qu'apportait en mars 1987 la fédération des élus socialistes et républicains du Bas-Rhin sur le projet de VAL — « réserves » et demande d'une large consultation — ont évolué.

Référendum ou pas

Aujourd'hui, les socialistes s'opposent au projet tel qu'il est défendu par la communauté urbaine et exigent un référendum. Ils se retrouvent en cela aux côtés de nombreuses associations et des Verts alsaciens, qui estiment que l'information a été peu et mal donnée par la communauté, et qu'une enquête partielle sur un tronçon du projet ne remplace pas un référendum sur l'ensemble du projet de transport de l'agglomération.

La majorité du conseil de communauté urbaine n'est d'ailleurs pas unanime autour du projet défendu par le président Marcel Rudloff (UDF-CDS) et plaidé avec ardeur par le vice-président Jean-Claude Burckel (dissident du RPR). Ainsi Jean Waline, conseiller régional (RPR), a-t-il en public apporté sa pierre à la cause du référendum.

Le président Rudloff, qui a écarté cette formule, a pris date : au cours du débat public fin juin, il a évoqué lui-même les élections municipales, *« rendez-vous légal »* où les élus sont sanctionnés. Le maire de Strasbourg prend ainsi un risque calculé ; l'image du métro léger de Matra « colle » bien à celle qu'il voudrait donner de sa ville : les performances de la technologie sans compromettre le « bien-vivre » alsacien. Mais il sait que le VAL irrite ou gêne bien des Strasbourgeois : chambre de commerce et d'industrie et chambre patronale se posent des questions sur le bien-fondé du projet, et s'inquiètent surtout de l'augmentation prévue du versement-transfert, tandis que les élus des quartiers, qui pensent aussi aux cantonales de septembre, doivent répondre aux interrogations des habitants éloignés des futures stations.

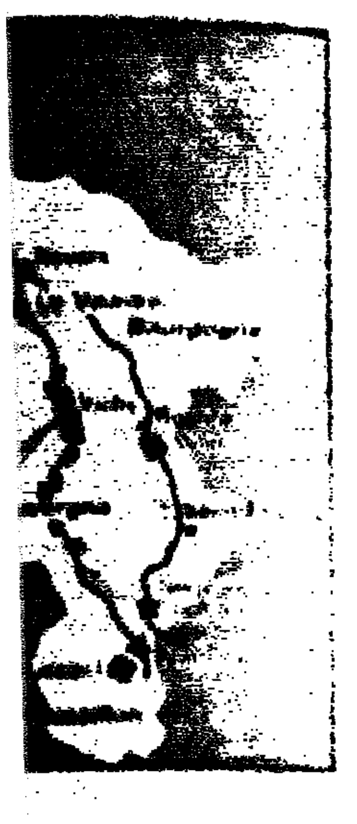
Déjà, les candidats avoués ou secrets à la mairie de Strasbourg affûtent le dossier du VAL. Les socialistes comptent sur la popularité d'une idée comme celle du référendum. Ils peuvent s'appuyer sur les documents d'études qu'amasse le maire d'Ostwald, André Fougerousse, conseiller régional du mouvement Démocratie alsacienne, farouchement opposé au VAL. Ils peuvent aussi espérer un actif soutien associatif. Mais pour l'instant ils ne vont pas jusqu'au contre-projet, malgré les appels du pied des partisans d'un tramway : ce serait sans doute fragiliser le front anti-VAL.

Le scrutin proportionnel particulier des municipales peut aussi donner des idées au sein de la majorité strasbourgeoise ; ainsi un ancien collaborateur de l'ex-secrétaire d'Etat à la Sécurité sociale, Adrien Zeller (UDF-CDS), Michel Stourm, a-t-il déjà promis une liste à Strasbourg. Lui-même membre du CDS, il s'est d'emblée affirmé pour un référendum sur le VAL.

Avant la fin de l'été, un premier puits de reconnaissance sera creusé sur un tronçon désaffecté d'une route à Cronenbourg pour juger de l'état du sous-sol strasbourgeois avant les travaux du VAL. Ce ne sera sûrement pas le seul sondage dans ce domaine.

JACQUES FORTIER.

gurée ?



VAL

Economie

L'abaissement du taux de base des banques

Une mesure pour les PME

En ramenant à 9,25 %, le 22 juillet, leur taux de base, déjà abaissé de 10,10 % à 9,60 %, le 14 mai 1986, les banques ont cédé aux demandes instantes de leur ministre de tutelle, M. Pierre Bérégovoy, qui voulait absolument faire bénéficier les petites et moyennes entreprises de la baisse des taux d'intérêt à court terme. Entre le 26 mai et le 8 juillet, toujours à la demande instante du ministre, la Banque de France avait diminué de 1/2 point son taux d'intervention revenu de 7 1/4 % à 6 3/4 % au plus bas depuis juillet 1979.

Mais les établissements bancaires s'étaient refusés, jusqu'à présent, à répercuter cette diminution sur leur taux de base. Ils mettaient en avant le fait qu'une telle mesure ne touche qu'une partie seulement de leurs ressources, celles qu'elles empruntent sur le marché interbancaire. Le coût d'une autre part appréciable de ces mêmes ressources, les comptes sur livret, devant rester inchangé, puisqu'il est aligné sur la rémunération des livrets de caisse d'épargne, ramenée de 6 % à 4,50 % en mai 1986. Les banques, enfin, voulaient être sûres que les taux de l'argent à court terme allaient vraiment baisser, ce qu'ils n'ont fait que la semaine dernière, à moins de 7 %.

En attendant, l'abaissement des taux d'intervention de la Banque de France ne profitait qu'aux grandes entreprises, qui obtiennent des crédits bancaires à des taux voisins du marché (autour de 7 %), ou peuvent émettre des billets de trésorerie à ce même taux de 7 %. En revanche, les PME paient le prix fort pour leurs crédits en ajoutant au taux de base bancaire (TBB) une série de commissions (mouvement, plus fort découvert), plus une majoration variable en fonction de leur situation financière, le tout pouvant atteindre 12 % à 15 %. Certes, sous la pression de la concurrence, les PME les plus performantes obtiennent, maintenant, des conditions bien meilleures, mais les banques se montrent réticentes, car, outre les risques que comportent les prêts aux PME, ces dernières, ainsi que les particuliers, constituent maintenant la principale clientèle des établissements, les grandes entreprises ayant repris leur liberté.

L'abaissement du taux de base bancaire (TBB) va donc alléger les charges des PME et aussi celles des particuliers, pour leurs prêts personnel, le plus souvent indexés sur le TBB. Relevons, toutefois, que cet abaissement de 0,35 % ne correspond qu'en partie à la diminution de 0,50 % du taux directeur de la Banque de France et que, en contrepartie, M. Bérégovoy envisage de supprimer une fraction de la taxe sur les encours de crédit, créée en 1979 et qui rapporte 1,4 milliard de francs.

FRANÇOIS RENARD.

TRANSPORTS

Nommé par M. Michel Delebarre

M. Jean Peyrelevade est chargé d'une mission de conciliation à Air Inter

Comme il en avait annoncé l'intention au début de la semaine, M. Michel Delebarre, ministre des transports et de la mer, a confié à une personnalité le soin d'essayer de trouver une solution dans l'interminable conflit qui oppose la direction d'Air Inter aux syndicats de pilotes et de mécaniciens.

Il s'agit de M. Jean Peyrelevade, désigné officiellement le 22 juillet. Actuellement président de la banque Stern, M. Peyrelevade est aussi ingénieur en chef de l'aviation civile, et il a travaillé aux côtés de M. Delebarre au cabinet de M. Pierre Mauroy lorsque celui-ci était premier ministre.

M. Peyrelevade est chargé de *« mener rapidement à l'intention du ministre une mission d'information (...) et d'examiner des solutions réalistes et constructives »*. Le ministère des transports ajoute dans un communiqué : *« Dans cette affaire, toutes les partis prenantes doivent être écoutées et comprises (...). Mais chacun doit comprendre que cette mission est une dernière occasion d'y parvenir de manière positive pour tous. »*

« Le rétablissement normal du service public ira sans aucun doute dans ce sens », assure le ministère, qui rappelle que, *« depuis trop longtemps, les grèves qui perturbent le fonctionnement d'Air Inter ont occasionné des difficultés dont les conséquences concernent directement les usagers, le développement des régions, l'aménagement du territoire et le fonctionnement du service public d'une partie du transport aérien »*.

M. Peyrelevade reprend donc la mission de médiation que l'ancien ministre des transports, M. Jacques Douffiagues, avait confiée à M. Claude Abraham, président de la Compagnie générale maritime (CGM), et qui s'était soldée par un échec. On sait que mécaniciens et pilotes d'Air Inter réclament le pilotage à trois de l'Airbus A-320, ce que refusent à la fois la direction et les pouvoirs publics. Une nouvelle grève matinale (de 0 heure à 8 heures) est d'ailleurs prévue pour la semaine du 25 au 29 juillet.

Ce conflit envenime de plus en plus les relations entre pilotes d'Air Inter et pilotes d'Air France au sein même du Syndicat national des pilotes de ligne (SNPL). Le bureau d'Air Inter du SNPL stigmatise les *« fanatiques de l'équipage à deux »* à Air France. Le 22 juillet, l'intersyndicale des pilotes et mécaniciens d'Air Inter est même allée très loin, dans un communiqué, en déclarant : *« A Air Inter, où l'on fait annuellement deux fois et demi plus de décollages et d'atterrissages qu'à Air France, l'équipage à trois n'a jamais tué personne. L'équipage réduit à deux pilotes est soit dangereux, soit plus cher, au choix. Depuis Habsheim* [l'accident de Mulhouse fin juin], ses partisans sur A-320 ont participé collectivement à une action homicide, au moins par imprudence. »

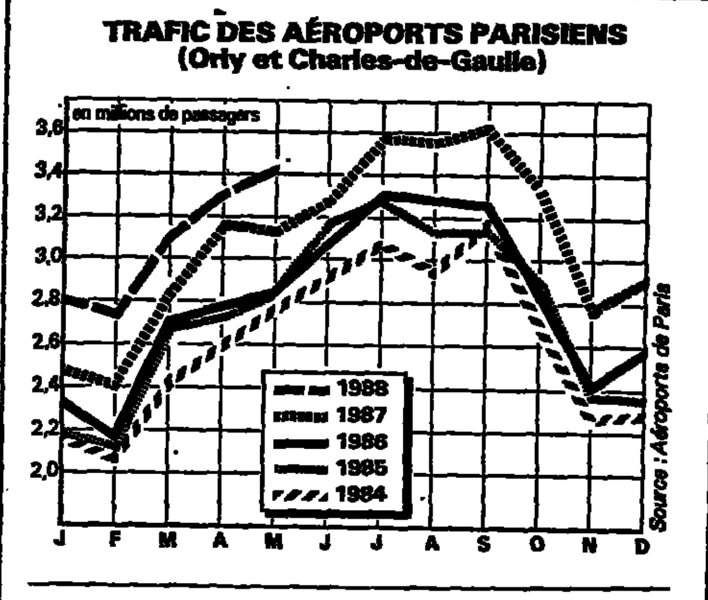
Enfin, les réunions prévues entre le cabinet du ministre des transports et de la mer et les syndicats de contrôleurs du trafic aérien ont commencé le 22 juillet et se poursuivront durant tout l'été.

De Matignon à Stern via Suez

Né en 1939, ancien élève de l'Ecole polytechnique, Jean Peyrelevade quitta l'aviation civile en 1973 pour entrer au Crédit lyonnais et y devenir directeur du département du commerce extérieur. Socialiste, comme M. Jean Deflassieux, président de cette banque de février 1982 à juillet 1986, il fut directeur adjoint du cabinet de M. Pierre Mauroy, premier ministre, avant d'être désigné, en mars 1983, comme PDG de la Compagnie financière de Suez, en remplacement de M. Georges Plescoff, touché par la limite d'âge. D'un caractère réservé, peu soucieux de son apparence avec, sous sa veste, un éternel chandail, méfiant, anxieux de ne pas se faire « téléguider » par quiconque, il allait s'appliquer à reconstituer les structures de l'empire Suez, mis à mal par la nationalisation qui l'avait privé de ses banques.

Très apprécié par l'ensemble des cadres du groupe, M. Peyrelevade a été l'un des meilleurs présidents de Suez depuis vingt ans. Evincé en juillet 1986 au profit de M. de La Genière, il ne réclama aucune compensation, mettant son point d'honneur à se débrouiller tout seul, et prenant la place de Claude-Pierre Brossolette à la présidence de la petite banque Stern, où il s'est plu à monter des « coups » financiers depuis deux ans.

F. R.



Ce graphique montre l'augmentation régulière et importante du trafic aérien de passagers au départ ou à l'arrivée des aéroports parisiens. Une progression à la fois d'année en année et à l'intérieur des douze mois, qui culmine dans la période d'été.

REPÈRES

Conjoncture

En RFA, hausse des bénéfices des entreprises...

Le bénéfice net des entreprises ouest-allemandes a progressé de plus de 60 % en quatre ans (1983-1986), indique le dernier rapport mensuel de la Bundesbank. Le ratio, bénéfice net sur le chiffre d'affaires qui indique leur rentabilité, est ainsi passé de 4,1 % à 4,9 %. Alors que, durant ces quatre années, le prix des matières importées diminuait, les dépenses d'exploitation n'augmentaient que de 9,3 %. La consolidation des fonds propres a été sensible. Calculés en pourcentage de la somme au bilan, les capitaux propres des sociétés ouest-allemandes ont atteint 19,1 % en 1986 contre 18,4 % en 1983.

... et des rentrées fiscales

Une conjoncture favorable a permis aux pouvoirs publics de bénéficier d'une hausse de 4,9 % des rentrées fiscales durant le premier semestre par rapport à la période correspondante de 1987, annonce le ministère des finances de la RFA. Les recettes tirées de la taxe sur le chiffre d'affaires des sociétés ont progressé de 4,6 %, pour représenter 61,7 milliards de marks (208 milliards de francs), et les allégements fiscaux du début de l'année n'ont pas empêché les rentrées au titre de l'impôt sur le revenu d'augmenter de 3,3 %, pour représenter 75,5 milliards.

Prix

Hausse de 0,3 % aux Etats-Unis en juin

Les prix de détail ont augmenté de 0,3 % en juin aux Etats-Unis, contre 0,4 % en avril et en mai, ce qui porte le rythme annuel de l'inflation à 4,4 % pour les six premiers mois de l'année, comme en 1987. Cette modération de la hausse est due à une baisse des coûts de l'énergie, notamment du pétrole (– 0,9 %), qui a compensé une flambée des prix des produits alimentaires (+ 0,7 %). Cette flambée ne s'explique que partiellement par la sécheresse dont souffre le Middle West, si l'on met à part l'augmentation spectaculaire du poulet (+ 5,4 %) et des œufs (+ 6,6 %), en relation directe avec l'absence de pluie. Hors énergie et alimentation, les prix de détail américains ont augmenté de 0,4 % en juin.

Acier

Progression en 1988 de la consommation

La consommation d'acier dans les 24 pays de l'OCDE devrait augmenter de 3,5 % en 1988, mais la production ne devrait croître que de 2,5 % environ, en raison de la baisse continue des échanges d'acier avec le reste du monde. Ces prévisions figurant dans la dernière enquête annuelle de l'OCDE confirment que la demande progressera pour la deuxième année consécutive (+ 5 % en 1987), en raison d'une augmentation de l'utilisation de l'acier mais aussi de la formation de nouveaux stocks, qui constitue un risque pour l'évolution future du marché.

SOCIAL

Selon une étude du CERC

Les jeunes sont doublement pénalisés par le chômage et le niveau de salaire

L'augmentation du chômage des jeunes n'a pas seulement eu pour effet de limiter gravement les possibilités d'emploi pour les moins de vingt-cinq ans. Elle a également pesé sur l'évolution des salaires, orientés à la baisse.

Publiée par le Centre d'études des revenus et des coûts (CERN, n° 4, juin 1988), une étude démontre que les jeunes doivent *« attendre plus longtemps avant de trouver un emploi mais, lorsqu'ils en ont un, sont, en comparaison de leurs aînés, moins bien rémunérés que par le passé »*. En moyenne, les jeunes de dix-huit à vingt ans gagnaient 19 % de plus que le SMIC en 1973. Ils en étaient à 3 % de mieux en 1985. Les jeunes âgés de vingt et un à vingt-cinq ans gagnaient en moyenne 58 % de plus que le SMIC en 1973, et 35 % seulement en 1985. A temps complet, et toutes qualifications confondues, les jeunes de dix-huit à vingt ans avaient un salaire moyen égal à 70 % de celui des ouvriers en 1973, à 66 % en 1985. Les jeunes de vingt et un à vingt-cinq ans gagnaient en moyenne 93 % du salaire ouvrier en 1973, 88 % en 1985.

Plusieurs phénomènes expliquent cette baisse relative qui a encore dû s'accentuer depuis, mais le CERC la met d'abord en relation avec le développement, au cours de la dernière période, des mesures d'insertion sociale et professionnelle qui constituent des situations de *« quasi-emploi »* (TUC, SIVP, contrats de la formation en alternance et apprentissage).

Or ces formules au statut particulier fonctionnent avec des rémunérations la plupart du temps inférieures au SMIC et rassemblent 650 000 jeunes.

Sur 100 jeunes de seize à vingt-quatre ans, 48 sont scolarisés, 7 autres sont inactifs ou au service militaire et 45 sont donc considérés comme actifs. Sur 100 actifs, 25 sont chômeurs, 44 ont un contrat de travail à durée indéterminée, 4 sont non-salariés et 8 ont un emploi précaire (intérim, saisonnier, contrats à durée déterminée, vacataires, etc.). Restent 19 % des jeunes actifs qui occupent ces fameux *« quasi-emplois »* en plein essor, dont l'objectif devrait être une fonction de formation et d'initiation à la vie professionnelle.

En fait, ces dispositifs se sont progressivement éloignés de leur raison d'être, en partie à cause de l'importance qu'ils ont pris. Près de 300 000 contrats d'adaptation ont été signés entre l'été 1986 et l'été 1987, 330 000 stages SIVP ont été organisés en 1987 et 360 000 jeunes ont été accueillis en TUC. Les SIVP notamment n'ont pas été utilisés pour recruter les moins qualifiés, et le CERC observe qu'*« une proportion non négligeable a le niveau bac »*.

Les *« quasi-emplois »* se concentrent dans les commerces de détail, les industries agricoles et alimentaires, les hôtels-cafés-restaurants, le commerce et la réparation automobile, c'est-à-dire dans les secteurs qui consacrent le moins de temps et d'argent à la formation continue de leurs salariés et où la part des emplois précaires est le plus élevée. *« Aussi*, souligne le CERC, *le risque que ces stages se résument à l'utilisation à bon compte des jeunes pour des travaux saisonniers ou des pointes d'activité n'est-il pas absent. »* En réalité, *« les formes les plus récentes de quasi-emploi ne s'adressent pas, dans les faits, spécialement aux jeunes sans qualification et ne constituent pas non plus des filières d'insertion dans la vie professionnelle »*. TUC, SIVP et autres seraient plutôt des remèdes à l'inactivité et au chômage. L'autre conséquence est la baisse du niveau de salaire entraînée par le recours à une main-d'œuvre à bon marché. Il y a parfois loin des intentions d'une politique à ses conséquences concrètes.

A. Le.

Avec l'autorisation de la Commission de Bruxelles

Paris freine l'importation des téléviseurs japonais

(Suite de la première page.)

En contrepartie, la part des producteurs français fondait de 59 % à 44 %, avec une concurrence commerciale qui a entraîné une chute de 20 % des prix.

La pression des étrangers s'est accentuée sur les premiers mois de 1988 avec 269 000 postes importés. Le quota annuel de 82 000 postes venus directement du Japon, appliqué depuis 1982 par la France, est quant à lui consommé aux trois quarts. La France a donc pu arguer de la situation, et des menaces qu'elle fait peser sur les emplois de ce secteur – en 1987, les effectifs se sont réduits de 5 % – pour demander une mesure de protection, en dénonçant le *« détournement de trafic »* opéré par les Japonais.

Ceux-ci, mais aussi d'autres producteurs asiatiques, comme les Sud-Coréens, font entrer des produits dans des pays de la CEE, puis profitent ensuite du principe de libre circulation intracommunautaire pour s'introduire dans des Etats membres qui imposent certains contingentements à leurs produits. La France fait partie de ces derniers. On se souvient de la célèbre « bataille de Poitiers » sur les magnétoscopes en 1982. La France avait, à l'époque, pour limiter les ventes dans l'Hexagone, obligé les importateurs à effectuer leurs formalités de douane dans cette ville, ralentissant du coup considérablement les délais de livraison. La Communauté avait condamné l'attitude française.

Dans le secteur automobile, la France pratique également le système des quotas en limitant les ventes de voitures japonaises à 3 % du marché. Elle n'est d'ailleurs pas la seule à se protéger en ce domaine puisque l'Italie et la Grande-Bretagne ont aussi ériger des contingentements.

En outre, les autorités françaises étudieraient la possibilité d'inclure dans le quota de 3 % les ventes de voitures que Nissan veut réaliser dans l'Hexagone en exportant ses modèles fabriqués en Grande-Bretagne. Les groupes automobiles nationaux dénoncent en effet l'insuffisance de la part européenne dans ces véhicules (au moins 60 %)

Même si elle n'est qu'une simple mesure commerciale de sauvegarde, destinée à protéger partiellement les fabricants européens de téléviseurs qui doivent mobiliser toutes leurs ressources financières pour préparer les produits de demain et conforter leurs positions mondiales face à la pression asiatique, la décision prise par Bruxelles en faveur de la France est significative. S'inscrivant dans la perspective du grand marché européen de 1993, elle préfigure une politique commerciale commune à l'égard des pays tiers qui souhaiteraient utiliser la pression des frontières intra-communautaires à leur profit. Les Japonais sont passés maîtres en la matière et multiplient ainsi leurs implantations dans la CEE, comme ils l'ont fait aux Etats-Unis, pour consolider leurs positions européennes.

CLAIRE BLANDIN.

EN BREF

● **Important contrat pour Degrémont au Nigeria.** – La société Degrémont (filiale du groupe Lyonnaise des eaux) vient de remporter le contrat de la construction d'une usine d'eau potable à Lagos (6 millions d'habitants), la capitale du Nigeria. La station d'Adiyan produira 320 000 mètres cubes d'eau par jour. Les travaux dureront trente mois. Le montant total du contrat avoisine 700 millions de francs et le génie civil sera assuré par Bouygues. Il est financé par un crédit acheteur français consenti par un pool bancaire dont les chefs de file sont la Société générale et la BFCE ainsi que par des fonds propres nigérians relayés par la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissement (BEI).

● **Remplacement du PDG d'Honeywell-Bull.** – M. Roland D. Pampel (cinquante-trois ans) a été nommé directeur général *(president and chief executive officer)* de Honeywell-Bull Inc., en remplacement de M. Jérôme J. Meyer. M. Pampel, qui prendra ses fonctions le 25 juillet, était auparavant directeur général de Apollo Computer Inc.

Bull a acquis en mars 1987 42,5 % des activités informatiques du groupe américain Honeywell, regroupées sous le nom de Honeywell-Bull tandis que le japonais NEC en prenait 15 %. La part de Bull passera à 65,1 % à la fin de l'année. M. Meyer a assuré une transition qui ne fut pas toujours facile : il retournera chez Honeywell comme responsable de l'automation industrielle.

● **Eastern Airlines va supprimer 4 000 emplois.** – Eastern Airlines, la grande compagnie aérienne américaine filiale de Texas Air, en graves difficultés financières, a dévoilé le 22 juillet un plan de restructuration prévoyant la suppression de 4 000 emplois, soit environ 12 % de ses effectifs. Le président du groupe aérien, M. Phil Bakes, a expliqué que *« cette décision traduisait la poursuite des efforts entrepris par Eastern depuis un an pour réduire l'ampleur de ses pertes »*. Ces mesures prévoient l'abandon de vols en direction de 14 villes situées pour la plupart dans l'ouest des Etats-Unis. Eastern, dont le siège social est à Miami (Floride), a déjà licencié 3 500 personnes en novembre dernier. *(AFP)*

● **Loi d'amnistie : rassemblement CGT à Renault-Billancourt.** – A peine cinq cents manifestants, dont des délégations extérieures, se sont rassemblés à l'heure du « pique-nique » organisé par la CGT, le 22 juillet, devant les bureaux de la direction du personnel des usines Renault à Billancourt. MM. Jacques Brunhes, député communiste, et Louis Viannet, secrétaire de la CGT, ont pris la parole pour rappeler à la mobilisation en faveur de la réintégration des salariés protégés licenciés et notamment des « dix » de Billancourt. Ils ont répété que *« aucun des militants de Renault n'a commis de faute lourde »*.

● **M. Michel de Rosen chez Rhône-Poulenc.** – Michel de Rosen, inspecteur des finances, ancien directeur du cabinet de M. Madelin, ministre de l'industrie, de mars 1986 à mai 1988, a été nommé directeur à la direction générale de Rhône-Poulenc. Il retrouve ainsi un groupe au sein duquel il a été, à la direction santé, de 1982 à 1986, directeur général de Pharmuka.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 18 au 22 juillet

Circonspection

« *AU début du mois de janvier, tout le monde était d'humeur maussade. Or nous avons enregistré durant les six mois écoulés l'une des plus fortes hausses de la Bourse. Dans les premiers jours de juillet, les mêmes personnes débordaient d'optimisme. Voyez ce qui est arrivé.* » Cette réflexion désabusée d'un gérant de portefeuille reflète la perplexité et l'hésitation qui a gagné de nombreux intervenants au fil des séances. De fait, la semaine écoulée n'est pas de celles à fournir des indications évidentes sur l'évolution future du marché. Certes, elle s'est caractérisée par un ralentissement très net du recul des valeurs (– 1,12 % contre – 4 % déjà la semaine précédente), mais aussi par le retour dès mardi 19 juillet de l'indice CAC en dessous de son niveau du 19 octobre. Au soir du krach, après avoir plongé de 9,7 %, ce baromètre affichait 352,4. Il avait fallu attendre près de huit mois, très exactement le mercredi 15 juin, pour retrouver et dépasser cette barre. L'indice ne faisait alors que progresser, et beaucoup caressèrent l'espoir de voir s'effacer rapidement les dernières séquelles de la crise... jusqu'au 8 juillet du moins. Après quoi, la rechute du CAC, tombé vendredi à 349,9, les rendit plus dubitatifs. La semaine a aussi été marquée, jeudi 21, par la fin du mois boursier de juillet. La liquidation a été équilibrée et même, de justesse, légèrement positive (+ 0,53 %). Sur les sept premiers mois de l'année, cinq ont donc enregistré des progressions sensibles (le record a été atteint en février avec 18,43 % de hausse) et deux se sont soldés par des pertes : janvier (– 9,41 %) et mars (– 3,61 %). Ainsi, à la fin de juillet, les valeurs ont gagné en moyenne plus de 30 % depuis le début de l'année. La performance demeure très appréciable, et certains jugent le ralentissement observé comme nécessaire et salutaire, surtout s'il a pu être maîtrisé, comme ce fut le cas cette semaine.

Lundi 18 juillet, la séance avait un goût de lendemain de fête amer pour les boursiers. Alors que la publication du déficit commercial américain de mai n'avait provoqué aucune réaction le vendredi précédent, les sentiments étaient tout autres. L'indice perdait alors 1,63 % en raison de la fulgurante ascension du dollar, des risques de tensions inflationnistes un peu partout dans le monde et, donc, des craintes d'une remontée des taux d'intérêt. La Banque d'Angleterre donnait le ton en relevant les siens en début d'après-midi. L'appréhension augmentait le lendemain au vu de la rechute de Wall Street et du plongeon de la Bourse de Tokyo. L'indice, après avoir baissé de plus de 2 % en séance, limitait l'écart à 1,25 %. Mercredi 20 juillet, changement de ton. La frayeur causée par la chute de la place nipponne la veille s'estompait, et les intervenants étaient rassurés par les banques centrales, qui contenaient la hausse de la monnaie américaine. Les investisseurs reprenaient confiance, et l'indice gagnait 0,85 %. La consolidation se poursuivait jeudi, la journée se terminant sur une avance de 0,56 %.

La dernière séance de la semaine, qui était également la première du terme d'août, révélait encore une fois, s'il en faut, la circonspection des intervenants. Habituellement, au début d'un nouveau terme, ils procèdent à une série d'investissements. Il n'en fut apparemment rien, et même l'annonce d'une baisse des taux de base bancaires n'a pas provoqué d'effets. Pas même un petit coup de pouce à la hausse. « *Sans doute parce que la décision apparaît comme politique* », entendait-on alors. Ce fut « *une séance pour rien* » avec un score quasi nul (+ 0,01 %).

700 millions de provisions

Les opérateurs ont accueilli avec intérêt le nouveau taux de report. En cette fin de mois de juillet, il a fortement progressé, passant de 6 3/4 à 8 %. Il traduit un net renforcement du montant des achats à découvert. Selon certains, il aurait même progressé d'environ 20 %. Les montants exacts seront connus aux premiers jours d'août, lors de la publication de la position de place.

Des événements de la semaine, on retiendra surtout les importantes transactions autour d'Eurotunnel, particulièrement recherché par des étrangers, notamment américains. Sur le front des OPA, Emess confirmait son retrait dans sa tentative de prise de contrôle d'Holphane, laissant les mains libres à son concurrent également britannique, Thorn Emi. La Société des Bourses françaises publiait les résultats provisoires du rachat de Télémécanique par Schneider. Plus d'un million de titres ont été présentés à l'offre. Mais, en raison de la complexité des travaux « *de vérification et de régularisation des dossiers, le règlement des sommes dues aux actionnaires vendeurs ne devrait intervenir que dans le courant de la première quinzaine d'octobre 1988* ».

La période a été propice à l'annonce de prises de participations. M. Gilbert Salomon, président de la Socopa, a indiqué qu'il avait acquis 42 % supplémentaires du capital d'Optorg à la suite d'une cession de Suez, de l'UAP et de l'UEI. L'opération a pour objectif de renforcer le dispositif de cette société de négoce en Afrique et en France en constituant un troisième pôle tourné vers l'agro-alimentaire. Dans le cadre de leurs accords signés en mai dernier et qui se sont traduits par un renforcement de leurs participations dans la société de services informatiques Sémacap, Cap Gémini Sogeti et le néerlandais Volmac ont décidé de procéder à des échanges de participations. Comme prévu, Volmac détient à présent 5 % du numéro un européen du service informatique. La société financière Duménil Leblé a franchi le seuil des 5 % dans le capital des Galeries Lafayette dont elle possède 6,63 % des parts. Cette part serait temporaire, une partie des titres négociés étant destinés à être cédés. Les Mutuelles du Mans sont entrées à hauteur de 19,2 % chez le loueur de matériel informatique Computel, et le Crédit mutuel-Artois-Picardie détient 6,5 % du courtier Finacor.

Enfin, les dirigeants des sociétés de Bourse ont appris, mardi 19, le montant exact des pertes du fonds de garantie de l'ex-Chambre syndicale sur le MATIF. Il s'élève à 613,7 millions et non à 500 millions comme l'avait annoncé M. Xavier Dupont lors de sa révélation. Par ailleurs, ils ont eu la douloureuse surprise d'apprendre que leur instance professionnelle, la Société des Bourses françaises, constituait 700 millions de francs de nouvelles provisions pour les autres sinistres. Sans qu'il leur en soit dit davantage, il leur a simplement été indiqué que cela concernait dix ex-charges. L'augmentation de capital et la reconstitution du fonds de garantie dépasseront le milliard annoncé à la fin du mois de juin et avoisineront les 1,3 milliard.

Beaucoup de dirigeants de sociétés de Bourse rechignent devant la forte contribution demandée (10 à 20 millions de francs par charge), qui risque de perturber leur développement. À côté de cette gêne financière, c'est une fois encore l'image de la place parisienne qui subit un préjudice à l'étranger. « *Pourquoi ne pas avoir tout révélé d'emblée ?* », s'interrogent les investisseurs, et « *pendant combien de temps encore va-t-on distiller les annonces de pertes ?* ». Rien de tel pour alimenter les rumeurs multiples et pour discréditer tout un marché.

DOMINIQUE GALLOIS.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	18 juillet	19 juillet	20 juillet	21 juillet	22 juillet
RM	957 586	1 473 053	1 553 420	2 103 184	
Comptant					
R. et obl. .	7 540 821	730 757	10 220 416	8 466 090	
Actions ..	418 696	327 122	173 444	633 793	
Total	8 917 103	9 130 932	11 937 280	11 203 067	
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1987)					
Françaises	121,7	119,8	121,3	121,9	–
Étrangères	119,2	117,7	118,5	118,8	–
SOCIÉTÉ DES BOURSES FRANÇAISES (base 100, 31 décembre 1987)					
Tendance .	130,9	127,7	129,4	131,2	130,6
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	355,5	347,7	345,2	349,5	349,9
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Ind. CAC 40 .	1 293,82	1 275,52	1 290,69	1 299,84	

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 22 juillet 1988

COURS	ÉCHÉANCES Sept. 88	Déc. 88	Mars 89	Juin 89
Premier	–	–	–	–
+ haut	103,10	101,85	100,75	–
+ bas	102,70	101,45	100,45	–
Dernier	103,05	101,80	100,75	–
Compensation	103,05	101,80	100,75	99,65

Nombre de contrats : 38 919.

BONS DU TRÉSOR

Échéances	Plus haut	Plus bas	Cours compensation	Variation (jour/veille) en pts
Sept 88 ..	92,95	92,95	92,95	–
Déc. 88 ...	–	–	92,82	–
Mars 89. .	–	–	92,64	–
Juin 89. ..	–	–	92,60	–

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Eurotunnel ...	+ 14,5	UFB Locabail .	– 9,3
Casino	+ 6,5	Crédit national	– 8,5
Gal. Lafayette .	+ 5,9	Olida et Caby .	– 8,4
Lyon. des E. .	+ 5,7	Exor	– 7,8
Moulinex	+ 5,7	Bancaire	– 7,6
Saulnes	+ 5,6	Electro-financ.	– 7,1
Labinal	+ 5	CFI	– 6,9
Merlin-Gérin ..	+ 4,6	BAFIP	– 6,8
Nordea	+ 4,1	OFP	– 6,5
BSN	+ 3,8	Euromarché ...	– 6,4
Marine Wendel	+ 3,6	Legrand	– 6,3
Poliet	+ 3,3	Au Printemps .	– 6,2

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 13 juill.	Cours 22 juill.
Or fin (kilo en barre) ...	86 500	87 700
– (kilo en lingot) ...	87 350	87 950
● Pièce française (20 fr.)	502	507
Pièce française (10 fr.) .	361	320
Pièce suisse (20 fr.) ...	538	550
Pièce latine (20 fr.)	497	507
● Pièce tunisienne (20 fr.)	492	508
Souverain	634	649
● Souverain Elizabeth II ..	627	648
● Demi-souverain	380	390
Pièce de 20 dollars	2 920	2 945
– 10 dollars	1 520	1 552
● – 5 dollars	1 035	982
– 50 pesos	3 285	3 305
● – 20 marks	618	626
– 10 florins	517	529
● – 5 roubles ...	335	341

● Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Eurotunnel ...	3 172 326	115 887 414
Michelin B ...	863 725	176 692 947
SGE	820 874	30 925 570
BIVP CI	769 710	221 686 789
Moulinex	572 443	60 353 820
Thomson CSF .	541 131	104 936 761
Schneider	450 883	149 779 432
CGE	415 188	126 473 451
Casino	377 420	55 231 560
Saint-Gobain .	362 575	180 542 300
Suez	314 853	88 653 200
Valéo	259 218	129 747 418
LVMH	251 871	699 052 642
Paribas	247 921	98 472 523

(*) Séances du 13 au 21 juillet inclus.

● **Suez cède sa participation dans Delmas-Vieljeux.** – La Compagnie financière de Suez a annoncé, le 22 juillet, qu'elle avait cédé la participation de 10 % qu'elle détenait dans le capital de la Compagnie financière Delmas-Vieljeux, holding de la société maritime Delmas-Vieljeux. Ces titres ont été cédés à des intérêts proches du groupe familial Delmas-Vieljeux. Dans un communiqué, Suez précise que cette décision a été prise « *à la suite de l'annonce des modifications à intervenir dans le capital* » de Delmas-Vieljeux. Le 7 juillet, en effet, le groupe maritime et la Compagnie du Midi avaient annoncé la conclusion d'une alliance, par laquelle le Midi portait sa participation dans Delmas-Vieljeux à 33,4 %.

● **Renault prêt à fournir un pot catalytique pour les petites voitures.** – La Régie Renault serait prête à fournir un pot catalytique adapté aux petites voitures pour un prix unitaire de 2 500 F si les normes antipollution envisagées fin juin à Luxembourg devaient entrer en vigueur fin 1992.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Net recul

Inquiète de la hausse des taux d'intérêt malgré la chute du dollar et d'une inflation ne donnant aucun signe de reprise, Wall Street a brutalement viré à la baisse dans un marché calme. L'indice Dow Jones se retrouvait vendredi à son niveau le plus bas depuis le 6 juin après être tombé sous la barre des 2 100 points. Il terminait la semaine en retrait de 68,45 points (– 3,2 %) par rapport au cours du 15 juillet. Malgré la publication d'indicateurs économiques pour le moins encourageants (ceux des prix de gros et de prix de détail), les milieux financiers s'interrogent sur la réaction mitigée du New-York Stock Exchange à ces bonnes nouvelles. Selon certains analystes, les intervenants préféreraient rester en retrait devant la hausse générale des taux dans le monde.

Indice Dow Jones du 22 juillet : 2 060,99 (contre (2 129,44).

	Cours 15 juillet	Cours 22 juillet
Alcoa	54 5/8	50 5/8
ATT	26 7/8	26 1/4
Boeing	59 1/8	57 1/2
Chase Man. Bank ..	29 1/4	29 1/8
Du Pont de Nemours	89 1/4	85 1/2
Eastman Kodak ...	43 3/8	42 1/8
Exxon	46 7/8	44 1/2
Ford	52	51 3/8
General Electric ...	43 7/8	41 1/4
General Motors ...	79 1/2	78 5/8
Goodyear	60 3/4	60 1/2
IBM	125 7/8	120 1/4
ITT	51 3/4	49 5/8
Mobil Oil	44 3/8	44 3/8
Pfizer	50 7/8	50 1/2
Schlumberger	34 1/8	33 5/8
Texaco	45 3/8	47 3/8
UAL (ex-Allegis) .	95 3/4	95 1/8
Union Carbide	24 3/8	22 7/8
USX	31 1/4	31 1/2
Westinghouse	54 3/4	52 1/4
Xerox Corp	54 3/8	52 7/8

LONDRES

Médiocre

La Bourse londonienne a connu une évolution médiocre durant la semaine, essentiellement en raison des préoccupations croissantes du marché devant l'accentuation des pressions inflationnistes en Grande-Bretagne et de la crainte d'un nouveau resserrement de la politique monétaire. La hausse largement anticipée des taux lundi a déprimé la place. De nombreux opérateurs estimaient que ce relèvement ne serait pas suffisant. D'où l'ambiance morose durant les autres séances qui virent également la publication d'indices économiques préoccupants, notamment celui des prêts bancaires de juin. Sur le front des OPA, British Commonwealth lançait une offre d'achat sur la firme informatique Atlantic Computers. Opération amicale, à l'inverse de celle de l'australien Goodman Fiedler sur le groupe agro-alimentaire Rank Hovis.

Indice « FT » du 22 juillet : FT 100 : 1 844,8 (contre 1 861,5) ; FT 30 : 1 479,4 (contre 1 497,5) ; Fonds d'Etat : 87,88 (contre 87,52) et mines d'or, 214,7 (contre 223,7).

	Cours 15 juillet	Cours 22 juillet
Beecham	479	467
Bowater	418	414
Brit. Petroleum ...	258	257
Charter	392	390
Courtaulds	341	345
De Beers (*)	11 5/8	11 3/4
Free Gold (*)	9 3/8	8 7/8
Glaxo	996	968
Gt. Univ. Stores ...	16 3/8	16 35/64
ICI	10 13 16	10 23/64
Reuters	554	527
Shell	10 7/16	10 29/64
Unilever	470	473
Vickers	171	164
War Loan	38 1/16	38 3/32

(*) En dollars.

FRANCFORT

Baisse

La remontée des taux d'intérêt et la hausse du dollar ont paralysé de nouveau le marché des valeurs, où les investisseurs ont préféré s'abstenir. Dans tous les secteurs, les baisses ont dominé.

Indice de la Commerzbank du 22 juillet : 1 454,8 (contre 1 494,8).

	Cours 15 juillet	Cours 22 juillet
AEG	201	201,60
BASF	260	254,20
Bayer	296	285
Commerzbank	232,50	230,30
Deutschebank	482	464,50
Hoechst	277,50	264,50
Karstadt	441	420
Mannesman	156,40	156,10
Siemens	429,10	410,70
Volkswagen	268	247,50

TOKYO

Hésitant

La Bourse de Tokyo a enregistré une baisse de 2,2 % durant la semaine dans un marché calme. Le volume des transactions a été en effet modéré, avec 1,04 milliard de titres échangés en moyenne quotidiennement, contre 1,85 milliard précédemment. Samedi, la place nippone enregistrait une légère remontée.

Indice du 23 juillet : Nikkeï, 27 301,34 (contre 27 913,79), général, 2 152,63 (contre 2 186,42).

	Cours 15 juillet	Cours 22 juillet
Akaï	670	661
Bridgestone	1 330	1 330
Canon	1 300	1 480
Fuji Bank	3 060	3 060
Honda Motors	1 870	2 340
Matsushita Electric	2 550	2 750
Mitsubishi Heavy ..	1 020	935
Sony Corp.	5 300	6 030
Toyota Motors	2 690	2 900

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



BOURSES ÉTRANGÈRES

Crédits, changes, grands marchés

LE MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

Sous l'influence des cours de change

Si les rendements des obligations allemandes ont atteint leurs plus hauts niveaux de l'année lundi 18 juillet avant de s'en détacher quelque peu par la suite, c'est bien en fonction de l'influence déterminante des cours de change sur les prix des obligations. La réaction du dollar aux interventions des banques centrales qui s'est produite à partir de mardi a été particulièrement mise à profit par la Banque européenne d'investissement (BEI). Cet organisme se révèle cette année le débiteur le plus important du marché international des capitaux. En fonction des prêts qu'il accorde, il tend à emprunter principalement en devises de la Communauté. Il s'apprête ainsi à solliciter à la fin de l'été ou à l'automne les secteurs de l'escudo et de la peseta.

Lancée mardi dernier à Francfort, sa dernière émission euro-obligataire d'un montant de 800 millions de deutschemarks a rencontré l'assentiment général des investisseurs. La transaction BEI est en deux tranches. L'une, de 500 millions de deutschemarks à cinq ans, procure un rendement brut de 5,47 % sur la base d'un coupon de 5,50 %. L'autre, de 300 millions à huit ans, rapporte 6,27 % pour un taux d'intérêt facial de 6,25 %. L'opération est dirigée par la Deutsche Bank.

C'est à New-York qu'a vu le jour la seule vraiment grande émission internationale de la semaine en dollars des Etats-Unis. Le débiteur est une société japonaise de choix, Nippon Telegraph Telephone (NTT) dont les obligations sont cotées AAA/Aaa par les agences spécialisées américaines. Son emprunt à dix ans est d'un demi-milliard de dollars, et les titres, émis à 99,50 % du nominal, portent intérêt au taux de 9,50 %. Au lancement, leur rendement était de 47 points de base seulement au-dessus des fonds d'Etat correspondants . Les commissions pour les banques se montent au total à 0,65 %. Très bien reçue, l'opération était placée sous la conduite de Goldman Sachs. Le produit de l'emprunt est destiné à être échangé contre des fonds en yens au terme d'une transaction de swap à deux étages comprenant un passage en dollars à taux flottants.

A la recherche de fonds en yens

Norges Kommunalbank, qui se présente sous la garantie du royaume de Norvège, était également à la recherche de fonds en yens. Cet organisme les a obtenus en passant par le marché allemand. Un placement privé de 190 millions de deutschemarks a été organisé par la Westdeutsche Landesbank Girozentrale. Emises à 100,25 %, les notes portent intérêt à 5,125 % l'an, et la durée de l'opération est de quatre ans et deux mois précisément. Ce point a son importance car il explique le caractère privé de l'opération. La banque centrale allemande exige en effet que tout emprunt international en marks destiné à être offert en souscription publique ait une vie d'au moins cinq ans.

En fait, l'opération avait pour but de refinancer un emprunt de type «samouraï», c'est-à-dire une émission publique lancée en yens à Tokyo pour le compte d'un débiteur étranger. Un swap à deux volets a été à cette fin organisé par Kidder Peabody et Citicorp. La solution retenue est, à l'évidence, beaucoup plus avantageuse que ne l'aurait été un accès direct au marché du yen. Deux établissements publics français (la BFCE et la SNCF), à la recherche de yens pour refinancer des opérations samouraïs en cours jusqu'au 20 août et au 17 septembre, pourraient toutefois être contraints à faire appel directement à ce marché. Cela pour des raisons qui semblent de nature purement comptable, afin d'éviter de faire état d'une variation de change.

Un des rares compartiments du marché international des capitaux à être libre de toute attache géographique ou politique est celui de l'eurodollar australien. Seul nouvel emprunteur français de la semaine passée sur l'euromarché, la Compagnie bancaire s'y est adressée pour la première fois. Elle a confié son émission au Crédit commercial de France qui a ainsi l'occasion de faire valoir les capacités de swaps développées à Sidney à l'intérieur de son groupe. La Compagnie bancaire se retrouve en fin de compte avec des fonds en dollars des Etats-Unis à taux flottants, à quelque 30 points de base en dessous du Libor. L'emprunt lui-même, tel qu'il est apparu sur le marché, porte sur 50 millions de dollars australiens, et les obligations à trois ans, émises à 101,375 % du nominal, sont munies de coupons annuels de 13,125 %, soit un rendement brut à échéance de 12,55 %. Ces conditions sont serrées, moins cependant que celles d'un emprunt parallèle pour le compte de la banque hollandaise Nederlandsche Middenstansbank (NMB) qui, pour la même durée, offre un rendement inférieur de six points de base. Bien contrôlée par le CCF, l'émission Compagnie bancaire se traitait vendredi matin, comme celle de NMB d'ailleurs, a des décotes de l'ordre des commissions totales qui se montent à 1,50 %. C'est auprès des investisseurs privés que devraient se placer ces titres, et la date du règlement, le 7 septembre, tient compte du ralentissement des affaires dû aux vacances.

En situant à cinq ans la durée de sa nouvelle série de certificats en ECU, le Trésor italien a tout à la fois déclenché la réouverture du compartiment des euro-obligations libellées dans la monnaie européenne et tracé leur contour. On sait que l'Italie émet régulièrement sur son marché national des titres connus sous les initiales de CTE (certificats du Trésor en ECU). Le versement des intérêts que produisent ces certificats est soumis à une retenue à la source de 12,5 %. Lancée mardi, l'émission de juillet est considérable. Elle porte sur 1 milliard d'ECU ; sa rémunération brute est de 8,75 % l'an.

Pour celles des eurobanques spécialisées dans le marché des swaps, de telles transactions sont une manne. Tout indique, en effet, que les autorités de la Péninsule n'arrivent pas à reprendre d'une main ce qu'elles accordent de l'autre. Cela est une conséquence de l'existence de conventions de double imposition passées avec d'autres pays. Suivant un schéma maintenant bien au point (*le Monde* daté 3-4 juillet), il est possible de tirer parti du surcroît d'intérêt que Rome doit verser aux investisseurs. Ce surcroît correspond à la ponction que ses services fiscaux exerceront lorsque sera directement prélevé l'impôt anticipé de 12,5 % sur les coupons. Il se mesure aux rendements offerts sur l'euromarché où aucune taxe ne vient grever à la source les revenus des placements de capitaux. En gros, on chiffre à une bonne quarantaine de points de base le bénéfice qu'il est possible de réaliser sur ces opérations d'Etat. C'est une situation très confortable qui génère des positions de swaps. Ces dernières sont utilisées pour relancer l'activité primaire sur l'euromarché.

Dans ces conditions, sont apparues deux nouvelles euro-émissions à cinq ans, assorties de coupon de 8 %. L'une, de 75 millions, dirigée par l'eurobanque londonienne de l'Union de banques suisses, est pour le compte de Pirelli. Sur la base de son prix d'émission, elle procure un rendement brut à échéance de 7,56 %. L'autre, dont le montant n'est pas encore fixé, mais qui pourrait aller jusqu'à 100 millions, est pour la banque viennoise Genossenschaftliche Zentralbank ; son rendement brut est de 7,53 % ; elle est placée sous la direction de Morgan Stanley International. On estime que les deux emprunteurs ont finalement à leur disposition des fonds en dollars à taux flottants à un coût évalué au Libor moins 27 points de base. En l'absence des dentistes belges et de leurs patients qui faisaient le pont à l'occasion de leur fête nationale, l'accueil initial réservé à ces deux émissions a été fort tiède.

CHRISTOPHE VETTER.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Bataille dans les champs de maïs

« Bien que les Etats-Unis annoncent une baisse de production de maïs de 26 %, les effets de la sécheresse américaine sur le marché français ne peuvent être comparables à ceux constatés sur le marché du soja, importé en Europe, libre de tout droit estimait, le 21 juillet dans un communiqué, l'AGPM (Association générale des producteurs de maïs). *Les 105 millions de tonnes de maïs qui sont encore en stock aux Etats-Unis devraient largement compenser les pertes de récoltes. »* Le marché va-t-il être confronté, malgré la sécheresse américaine, à un « trop-plein » ? C'était l'avis dominant, ces jours derniers, sur les marchés aux grains, tandis que les cours du maïs reculaient à 312,5 cents par boisseau de 25,4 kilos, alourdis par des pluies pour le moins inattendues dans les zones de récolte. Les services météo des Etats-Unis n'avaient-ils pas annoncé, la semaine dernière, que l'Amérique devait se préparer à trente jours secs *(voir notre rubrique des 17-18 juillet)* ?

Cette *« heureuse surprise »* n'est pas faite pour apaiser le conflit qui charbonne depuis plus d'un an entre la CEE et les Etats-Unis à propos du maïs. Furieux de la perte de débouché céréalier qu'occasionnait pour eux l'intégration de l'Espagne dans la Communauté, les Américains avaient obtenu, en janvier 1987, de pouvoir exporter tous les ans vers Madrid 2,3 millions de tonnes de maïs et de sorgho, jusqu'en 1990.

Or, à l'issue du premier semestre 1988, l'Espagne n'a pas acheté le premier sac de maïs américain alors qu'elle aurait dû prendre livraison de la totalité de la marchandise avant la fin de 1987. Le délai de grâce obtenu par la CEE jusqu'en juin dernier ne lui a pas permis de pallier la carence espagnole. Eclipsé par le problème de la sécheresse, le contentieux reprend corps aujourd'hui, à mesure que les excédents américains de maïs semblent resurgir. Dans une lettre récente adressée à la Commission européenne, le secrétaire américain à l'agriculture, M. Richard Lyng, aurait fait savoir que Washington n'accorderait plus de délai de grâce. La situation est d'autant plus tendue que l'Espagne s'attend, malgré les récentes intempéries, à une récolte record de céréales (près de 21,5 millions de tonnes, contre 19,8 millions l'an passé). Selon des experts de la CEE, la péninsule Ibérique n'aura pas besoin de céréales fourragères étrangères (pour l'alimentation du bétail) avant le début de l'an prochain...

Au moment ou la hache de guerre pourrait être déterrée entre le *« nain jaune »* français et le *« géant vert »* américain, on apprenait en fin de semaine la découverte d'une variété de maïs *« révolutionnaire »* par une équipe d'agronomes mexicains. Selon un rapport du National Research Council américain, ces chercheurs ont mis au point un grain contenant deux fois plus de protéines que le maïs ordinaire. De l'avis des spécialistes, cette nouvelle variété baptisée QPM (quality protein maize), possède en outre un haut rendement en production, un taux d'humidité normal, une dureté et une apparence traditionnelles. Le Conseil national de la recherche américain estime que le QPM *« sera cultivé à l'échelle mondiale avant la fin du siècle »*, et changera l'ordinaire des 200 millions de personnes qui se nourrissent de maïs dans le monde, en particulier en Amérique latine et en Afrique.

E. F.

PRODUITS	COURS DU 22-7
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 275 (+ 15) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 450 (– 15) Livres/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	14 100 (+ 100) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Octobre	1 990 (– 250) Francs/tonne
Café (Londres) Juillet	1 050 (– 27) Livres/tonne
Cacao (New-York) Septembre	1 537 (– 22) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Septembre	384 (– 9,5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Septembre	312 (– 31) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Août	254 (– 35,2) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

LES DEVISES ET L'OR

Vif repli du dollar

Trop vite, trop fort, trop tôt ! Tel était le verdict des opérateurs sagaces à la fin de la semaine dernière, qui exprimaient leur sentiment sur la hausse brutale du dollar. Ils pariaient sur des ventes bénéficiaires rapides et sur des interventions des banques centrales. Effectivement, ils ont eu les deux, de sorte que à la fin de la période sous revue, les cours étaient revenus à leurs niveaux du 8 juillet, quinze jours auparavant, soit environ 6,16 F et 1,8270 DM, sauf à Tokyo, où le billet vert est retombé plus bas qu'il n'était, soit 130,75 yens contre près de 132 yens.

Entre-temps, c'est-à-dire au début de cette semaine, la devise américaine avait littéralement «flambé», frôlant 6,39 F, 1,89 DM et 135,50 yens, au plus haut depuis dix-huit mois à Paris, onze mois à Francfort et huit mois à Tokyo. Partout, les opérateurs jouaient la hausse du dollar, le voyant s'envoler à 1,92 DM. Mardi, néanmoins, les banques centrales, la Bundesbank d'abord, les autres ensuite, y compris la Banque de France, entreprenaient de casser le mouvement et y réussissaient d'autant mieux que beaucoup de ces opérateurs s'étaient chargés de dollars achetés à découvert, prenant des positions «longues», suivant le jargon des spécialistes, et se trouvaient vulnérables en cas de retournement. C'est ce qui se produisit.

Rien n'est joué pour autant sur les marchés. Certains voient le dollar revenir à 1,80 DM ou même à 1,75 DM pour se retrouver à 2 DM en fin d'année. On rappellera toutefois que, l'an dernier, au début du mois d'août, le billet vert avait piqué un petit galop, remontant jusqu'à 1,89 DM et près de 6,30 F, pour rechuter lourdement après. Aujourd'hui, la situation n'est plus la même, le déficit commercial américain diminue, mais l'inflation couve comme un feu sous la cendre aux Etats-Unis, et la mauvaise tenue de Wall Street prouve que la confiance, là-bas, reste fragile.

En Europe, la livre sterling, dopée par la hausse des taux britanniques, s'est réorientée vigoureusement à la hausse, passant de 3,1150 DM à près de 3,18 DM et dépassant 10,70 F à Paris. Ce faisant, elle a attiré les capitaux internationaux aux dépens du dollar. Le franc français est resté imperturbable dans ces remous, avec un cours du mark à Paris restant accroché solidement à 3,37 F malgré les baisses de taux décidées. Cela prouve, une fois de plus, que tout, dans ce domaine, est une question de confiance, et, pour l'instant, la France est considérée comme fiable à l'étranger.

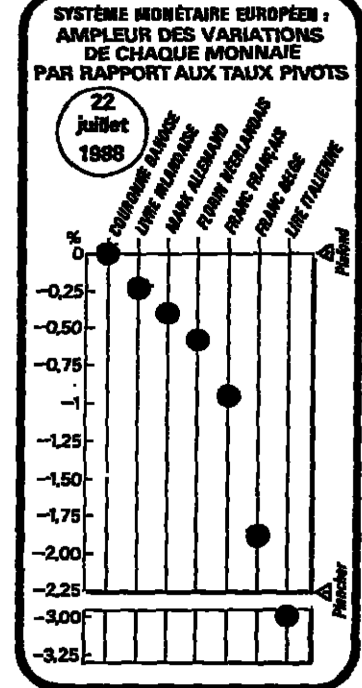
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 18 AU 22 JUILLET

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7350	–	16,2338	65,5762	54,7196	2,6144	48,4966	0,0739
	1,6630	–	15,8228	64,4330	53,3618	2,5510	47,3261	0,0720
Paris	10,6876	6,1600	–	405,90	337,87	16,1046	298,74	4,5528
	10,5102	6,3200	–	407,22	337,25	16,1224	299,10	4,5533
Zurich	2,6337	1,5180	24,6429	–	83,0643	3,9686	73,6178	1,1220
	2,5810	1,5520	24,5570	–	82,8175	3,9592	73,4501	1,1182
Francfort	3,1707	1,8275	29,6672	120,39	–	4,7778	88,6275	1,3507
	3,1165	1,8740	29,6519	120,75	–	4,7806	89,6891	1,3501
Bruxelles	66,3638	38,25	6,2094	25,1976	209,30	–	18,5500	2,8271
	65,1896	39,20	6,2025	25,2577	208,18	–	18,5518	2,8242
Amsterdam	3,5776	2,0620	33,4740	135,84	112,83	5,3908	–	1,5240
	3,5139	2,1130	33,4335	136,15	112,75	5,3903	–	1,5223
Milan	2347,66	1353	219,64	891,30	740,35	35,3725	656,16	–
	2308,24	1388	219,62	894,33	740,66	35,4082	656,89	–
Tokyo	226,94	130,80	21,2338	86,1600	71,5732	3,4196	63,4336	0,0967
	224,67	135,10	21,3766	87,0490	72,0918	3,4464	63,9375	0,0973

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 22 juillet, 4,7095 F contre 4,6780 F le vendredi 15 juillet.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Renchérissement général, sauf en France

A la veille du week-end, les banques françaises ont pris une décision attendue, celle de diminuer leur taux de base, ramené de 9,60 % à 9,25 %. Voilà ce taux de base revenu à son taux de juillet 1979, après avoir culminé à 17 % du 15 mai au 30 juin 1981 et régressé régulièrement depuis. Sa dernière diminution datait du 14 mai 1986, date à laquelle le taux de base avait été abaissé de 10,10 % à 9,60 %, le Crédit lyonnais prenant, seul, l'initiative de le ramener à 9,45 % le 18 septembre 1986. Depuis vingt ans, le point le plus bas avait été noté à 6 % au premier trimestre 1972.

Cette diminution n'aura pas constitué une surprise, puisque, entre le 26 mai et le 8 juillet, la Banque de France, à la demande instante de M. Pierre Bérégovoy, avait abaissé son taux d'intervention d'un quart de point à deux reprises, le ramenant de 7 1/4 % à 6 3/4 %, au plus bas depuis le 15 mai 1979, date à laquelle, effectivement, le taux de base des banques se situe aux environs de 9,25 %. Depuis le 8 juillet, M. Bérégovoy se faisait insistant auprès des établissements bancaires, réclamant un allégement des frais financiers pesant sur les petites et moyennes entreprises. Ces dernières, on le sait, paient leur découvert bancaire sur un taux de base qui varie en fonction de leur situation financière, à un niveau qui, après l'ajout de commissions diverses, peut osciller entre 1 % et 15 %. Les grandes entreprises, au contraire, peuvent obtenir soit des crédits bancaires au taux du marché monétaire (spot), aux environs de 7 % à 7,50 % à l'heure actuelle, soit des MOF, c'est-à-dire des lignes de crédit à options multiples, à taux assez bas, soit des billets de trésorerie (60 milliards de francs d'encours) toujours au voisinage des taux du marché monétaire. Aux objurgations du ministre, les banques répondaient que le loyer de l'argent sur le marché interbancaire, qui étalonne le coût d'une bonne partie de leurs ressources, se maintenait au-dessus de 7 %. Cette semaine, ce loyer est enfin revenu au-dessous de 7 % et, surtout, M. Bérégovoy a reçu les représentants de l'Association française des banques, jeudi 21 juillet en fin de matinée. On sait mal ce qu'ils se sont dit, mais on peut aisément le deviner et constater que, le lendemain, la baisse était annoncée avec un ensemble troublant.

Donc, les taux d'intérêt diminuent en France, et ils sont bien les seuls dans un monde où ils montent tous ! La Grande-Bretagne ouvrait le bal dès lundi, avec le sixième relèvement en six semaines du taux directeur de la Banque d'Angleterre, porté de 10 % à 10,50 % (il était encore à 7,50 % au début de juin dernier). On ne voit pas pourquoi ce taux directeur cesserait d'être relevé tous les huit ou quinze jours, puisque le chancelier de l'Echiquier, M. Nigel Lawson, au nom du libéralisme, entend manier l'arme des taux pour lutter contre une surchauffe indéniable en Grande-Bretagne, notamment dans l'immobilier, où les prix flambent : 9 % pour le seul deuxième trimestre. La limite n'est pas encore atteinte, puisque, selon M. Christopher Johnson, de la Lloyds Bank, *« jusqu'à 12 %, le relèvement des taux permet de peser sur l'inflation : au-delà, c'est l'expansion que M. Lawson risque de juguler »*.

Il y a donc encore un peu de hausse des taux dans l'air et la City attend bientôt 11 %. Le lendemain, mardi, c'était la Bundesbank qui entrait dans la danse, en relevant son taux de pension pour la troisième fois en un mois le portant de 3,75 % à 4 %, contre 3,25 % à la veille du 21 juin dernier. Ce comportement, on le sait, est dû aux appréhensions de la banque centrale devant la baisse du mark par rapport au dollar, jugée inflationniste puisqu'elle renchérit les produits importés, notamment les matières premières, et aussi devant le gonflement trop rapide de la masse monétaire, qui continue à croître, en rythme annuel, à 7,4 % en mai et à 7,8 % pour le premier semestre 1988, bien au-dessous des objectifs fixés (3 % à 6 %).

« Un cavalier seul »

Ces relèvements de taux, et les interventions massives de la Bundesbank pour faire baisser le dollar ont irrité la Rue de Rivoli, où M. Bérégovoy a accusé la Banque centrale allemande de *« faire cavalier seul »* et de ne prévenir la France pour ses interventions que *« quelques heures ou quelques jours auparavant »*, au mépris d'une indispensable concertation. Pas du tout, a répliqué, d'une manière sèche et inhabituelle, M. Karl Otto Pöhl, président de la Bundesbank, pour qui les interventions ont été *« concertées »* et *« conformes aux accords de concertation internationale conclus au Louvre en février 1987 et reconfirmés tout récemment à Toronto »*. A la veille du week-end, M. Bérégovoy semblait vouloir calmer le jeu, en déclarant que *« depuis le début de la semaine, la concertation était redevenue effective »*.

En fait, ce qui est visé à Paris, c'est la politique allemande de relèvement des taux, en fait de *« retour à la normale »*, suivant les milieux financiers de Francfort, au moment même où la France abaisse les siens. On mesure, à ce sujet, les difficultés d'une harmonisation des politiques monétaires, lorsque les cycles économiques nationaux sont déphasés, l'Allemagne ayant précédé la France dans sa reprise et s'efforçant de prévenir toute résurgence de l'inflation, même si cette dernière ne dépasse guère 1 % actuellement. Ce sont des chose que l'on comprend moins aisément dans notre pays, où l'inflation est une compagne de route depuis trente ans, bien qu'elle soit en passe d'être jugulée.

Si on ajoute qu'aux Etats-Unis les rendements à long terme continuent à monter, par peur de l'inflation et maintenant à cause du reflux du dollar, celui de l'emprunt à trente ans du Trésor passant de 9,51 % à 9,25 %, on comprendra qu'à Paris l'humeur ne soit plus très rose. Comme l'incertitude règne désormais sur l'évolution des taux dans le monde, avec une propension au renchérissement, on trouve beaucoup d'emprunteurs à cinq ou dix ans et peu de prêteurs. La tendance sur le MATIF est révélatrice à cet égard : le cours de l'échéance de septembre est retombé en quinze jours de 104,45 à moins de 103.

Sur le front des émissions, plutôt dégarni à l'heure actuelle, le marché n'a eu à se mettre sous la dent que les 2 milliards de francs, en adjudication, par la Caisse de refinancement hypotécaire (CRH), sous forme d'obligations assimilables à celles émises en mars 1987 à 8,50 % sur douze ans. Comme les liquidités abondent et que la signature est bonne, la demande a été très vive et l'emprunt s'est très bien placé. Néanmoins, en raison du léger renchérissement des rendements relevé précédemment et de l'incertitude dont nous avons parlé, le taux moyen obtenu par la CRH s'est inscrit en hausse à 9,26 % contre 9,07 % pour son adjudication du 27 juin dernier. La SNCF a levé 1 milliard de francs pour un emprunt « fermé » à taux variable (TME) réservé pratiquement au Crédit agricole.

Les habitués du marché financier noteront, sans trop de surprise, que le groupe Pallas, dirigé par M. Pierre Moussad, a renforcé ses positions dans la Compagnie financière Tradition, de Lausanne, en portant de 35 % à 45 % sa part dans le capital et à 55 % ses droits de vote. Tradition, établissement très réputé, est l'un des principaux courtiers interbancaires opérant dans le monde et s'est associé, au début de l'année, avec le groupe Pallas et la Midland Bank pour créer une nouvelle maison de titres, Equation Finance, qui exerce ses activités dans le domaine des opérations de trésorerie et apporte son concours à la Banque Pallas-France, ex-BPGF.

F. R.

Le Monde

L'attaque du « City-of-Poros »

La Grèce relance la polémique sur le rôle de Laurent Vigneron

Le refus du gouvernement grec de mettre définitivement hors de cause le jeune touriste français Laurent Vigneron dans la tuerie du *City-of-Poros*, dont il a été lui-même victime, suscite une nouvelle polémique entre Paris et Athènes. Le porte-parole du gouvernement grec a officiellement rejeté, vendredi 22 juillet, les protestations du ministère français des affaires étrangères, qui avait fait savoir la veille son irritation en déclarant dans un communiqué que *« la France ne peut rester indifférente au maintien d'accusations à l'égard de Français victimes de l'odieux attentat »*.

Onze jours après la tuerie, les obsèques de Laurent Vigneron et de sa fiancée Annie Audejean ont été célébrées vendredi à Mehun-sur-Yèvre dans le Cher, en présence de Mme Edwige Avice, ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères. La tuerie avait fait trois victimes française. Trente-quatre des quatre-vingts blessés étaient également français.

« Toute protestation française est prématurée », a affirmé le porte parole du gouvernement grec. M. Costopoulos, en estimant qu'il n'est pas possible de lever actuellement les accusations portées contre Laurent Vigneron, qui aurait selon certains témoignages participé à la tuerie. *« L'enquête n'est pas terminée*, a-t-il ajouté, *et les résultats n'ont pas encore été remis aux autorités judiciaires, seules compétentes pour évaluer les éléments de l'enquête. (...) Le gouvernement grec ne désire ni ne peut intervenir à ce stade de la procédure. »*

La polémique avait été relancée mercredi par le ministre grec des affaires maritimes, qui avait affirmé que les témoignages recueillis constituaient sinon des preuves, du moins des indices contre Laurent Vigneron. Le document officiel publié le même jour par le gouvernement pour faire le point de l'enquête n'évoquait pas en revanche le nom du jeune touriste français. Des quatre suspects désignés, tous venaient du Proche-Orient.

La polémique, envenimée initialement par les « révélations » de la presse grecque, s'était d'abord calmée après les explications échangées entre les ministres français et grec des affaires étrangères dimanche dernier à Athènes. La Grèce avait alors officiellement demandé à la France sa coopération dans l'enquête. Elle a été tenue au courant des recherches effectuées par les services de police français dans l'entourage des victimes, qui ont conclu qu'aucune d'entre elles n'avait jamais été mêlée de près ou de loin à des activités politiques, *a fortiori* terroristes.

Paris reproche à Athènes d'avoir porté le discrédit tout d'abord sur Isabelle Bismuth, puis sur Laurent Vigneron, sans chercher à se renseigner, puis de ne pas avoir répondu aux demandes d'éclaircissements demandées. Cette manière de procéder est souvent attribuée au fait qu'une partie au moins du gouvernement grec se résigne difficilement à entrer dans le club des victimes du terrorisme proche-oriental alors que la Grèce pratique depuis des années une politique résolument favorable au monde arabe et à la cause palestinienne. — *(AFP, Reuter.)*

URSS : sanctions contre les grévistes

L'agitation arménienne semble marquer le pas

Après le refus opposé au début de la semaine par le présidium du Soviet suprême au sujet du Haut-Karabakh, le Kremlin tente maintenant de décapiter le mouvement de protestation arménien. Déjà, la presse avait multiplié les attaques personnelles contre les dirigeants du Comité Karabakh, mais, désormais, les pressions sont exercées à un niveau subalterne, plus proche de la base.

Un responsable de la direction du parquet de l'URSS a annoncé, vendredi 22 juillet, que plusieurs chefs d'entreprise du Haut-Karabakh encourent des poursuites pénales ou des mesures disciplinaires pour ne pas faire fonctionner leurs usines. La menace pourrait aussi viser les habitants de la République d'Arménie au cas où s'y produiraient de nouveaux arrêts de travail — dans la région du Haut-Karabakh (enclavée en Azerbaïdjan), la grève est presque totale depuis le mois de mai. Cette offensive est lancée par le Kremlin au moment où la mobilisation arménienne paraît donner ses premiers signes d'essoufflement.

Un mouvement de grève de vingt-quatre heures lancé par le Comité Karabakh a entraîné vendredi la fermeture de nombreuses usines d'Erevan, la capitale de l'Arménie, a indiqué un porte-parole du ministère soviétique des affaires étrangères à Erevan. Mais il a précisé que les transports publics fonctionnaient normalement. L'arrêt de travail faisait suite à deux semaines de grève générale dans la République du 4 au 17 juillet.

Des représentants du Comité Karabakh admettent que la mobilisation est devenue plus difficile. Autre illustration de la perte de vitesse du mouvement pour une poursuite de l'agitation : les rassemblements de masse se feront désormais plus espacés qu'auparavant. La décision a été annoncée jeudi soir devant des centaines de milliers de personnes. Les meetings jusqu'alors quasi quotidiens n'auront plus lieu que les vendredis, sauf rebondissement spectaculaire de la situation. Aucune manifestation n'a cependant été convoquée pour la soirée de vendredi.

Selon le Comité Karabakh, cette mesure a été motivée par la présence de plus en plus importante de soldats dans les rues de la ville. Mais cette décision est interprétée par des spécialistes occidentaux à Moscou comme le résultat d'une certaine lassitude de la population arménienne, qui, pour le moment, n'a rien obtenu de décisif de cette façon.

Par ailleurs, le secrétaire général du Parti communiste d'Azerbaïdjan, M. Abdul Vezirov, a proposé des discussions avec l'Arménie et la Géorgie pour mettre au point une stratégie commune sur les problèmes de nationalité en Transcaucasie. Cette proposition apparaît comme un premier pas de l'Azerbaïdjan en réponse à M. Gorbatchev, qui a demandé que soient respectées les traditions ethniques et culturelles des minorités afin de prévenir les troubles comme ceux de la région azerbaïdjanaise du Haut-Karabakh. — *(AFP, Reuter.)*

TUNISIE

Grâce présidentielle pour 932 prisonniers

TUNIS
de notre correspondant

Le président Ben Ali a gracié, le vendredi 22 juillet, 932 condamnés, dont 180 pour raisons politiques, à l'occasion de la célébration, dimanche, de la fête de l'Aïd al Hida, et de la commémoration, lundi, du trente et unième anniversaire de la proclamation de la République.

La plupart des personnes impliquées dans des affaires politiques de toutes obédiences — dont certaines remontent aux première années de l'indépendance — qui bénéficient de cette mesure, ont déjà recouvré, depuis lundi, la liberté, mais leur situation juridique n'était pas totalement clarifiée. C'est désormais chose faite.

La grâce présidentielle concerne aussi certains des condamnés du procès du Mouvement de la tendance islamique de l'automne dernier. Sur les 45 d'entre eux qui étaient incarcérés, vingt et un, croit-on savoir, ont été libérés. Ceux qui demeurent emprisonnés auraient trempé plus ou moins directement dans des actions terroristes (attentats du 3 août 1987 dans des hôtels et vitriolages). Restent aussi détenus les quelque 150 membres du groupe armé islamique arrêtés en novembre et en instance de jugement. D'autre part, 1075 autres condamnés politiques et de droit commun, dont 60 syndicalistes, ont été réhabilités dans leurs droits.

L'agence Tunis Afrique Presse écrit que la décision du chef de l'Etat, dont la Ligue tunisienne des droits de l'homme s'est aussitôt félicitée, *« équivaut à une amnistie générale en vue de renforcer l'entente entre tous les Tunisiens, de réaliser la réconciliation nationale et de concrétiser l'orientation suivie par ce pays depuis le changement du 7 novembre. »*

Plus de 6 000 personnes, condamnés politiques et de droit commun, ont déjà bénéficié de mesures de grâce en diverses occasions, depuis l'accession au pouvoir de M. Ben Ali.

Condamnation de M. Skiri

D'autre part, la chambre criminelle de la cour de Tunis a condamné, le vendredi 22 juillet, l'ancien ministre M. Mansour Skiri, qui fut aussi directeur du cabinet de l'ex-président Bourguiba, à cinq ans de travaux forcés, à 780 dollars d'amende (le dinar vaut environ 7,40 F) et à 8 699 dinars de dommages-intérêts pour détournement de deniers publics. Le procès s'était ouvert le 7 juillet (*le Monde* du 7 juillet). M. Skiri devra encore comparaître devant le tribunal de première instance pour infraction à la législation douanière.

MICHEL DEURÉ.

CHYPRE

Un sommet intercommunautaire aura lieu à New-York le 24 août

Le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, a annoncé vendredi 22 juillet à New-York la tenue, le 24 août, au siège des Nations unies à New-York, d'un sommet intercommunautaire chypriote, réunissant le président de Chypre, M. George Vassiliou, et le chef de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktash. L'annonce de M. Perez de Cuellar met fin à l'incertitude qui régnait sur la tenue de ce sommet, initialement prévu pour le début juillet à Genève.

Quatorze ans après l'intervention de l'armée turque dans la partie nord de Chypre, consacrant la division de l'île en deux zones, grecque et turque, les efforts se multiplient pour trouver un règlement définitif du problème chypriote. La rencontre à Davos (Suisse) des premiers ministres grec, M. Andréas Papandréou, et turc, M. Turgut Ozal, en janvier dernier, avait ravivé les espoirs quant aux chances d'un accord permettant la réunification de l'île.

Les Chypriotes turcs estiment que la création d'un Etat fédéral est la seule voie pour un règlement pacifique du problème chypriote. Cette solution avait été proposée par M. de Cuellar dans un projet de règlement, le 29 mars 1986. Elle a été refusée par la partie grecque. Pour cette dernière, les *« aspects nationaux »* doivent avoir la priorité, à savoir le retrait des troupes turques et des colons anatoliens, et la liberté d'établissement et de circulation dans toute l'île pour tout citoyen. — *(AFP.)*

● **IRLANDE DU NORD : plusieurs morts dans un attentat.** — Un attentat à la bombe a fait plusieurs morts près de la frontière entre les deux Irlandes, dans les environs de Newry (comté de Down) au sud-est de l'Ulster, a annoncé samedi 23 juillet à Belfast un porte-parole de la Royal Ulster Constabulary (RUC).

● **AFRIQUE DU SUD : Jean-Paul II fait l'éloge de Nelson Mandela.** — Recevant des journalistes dans le jardin d'une maison isolée des Dolomites, près de la frontière autrichienne, où il passe ses vacances, le souverain pontife a parlé de Nelson Mandela dans les termes les plus élogieux, estimant que *« c'est un homme qui souffre tellement pour les droits de son peuple ». « Ce témoignage, naturellement, est cher payé, mais son prix élevé suscite l'admiration de tous ceux qui sont préoccupés par les droits de l'homme et les problèmes raciaux »*, a ajouté Jean-Paul II. — *(Reuter.)*

● **Washington discute avec La Paz de l'extradition du « roi de la cocaïne ».** — L'administration de Washington est entrée en contact avec les autorités de La Paz en vue de l'extradition du « roi de la cocaïne » bolivien, Roberto Suarez Gomez, qui vient d'être arrêté dans son pays et est également recherché aux Etats-Unis, a annoncé vendredi 22 juillet le département d'Etat américain. Roberto Suarez doit purger une peine de douze ans de prison en Bolivie, mais devrait également comparaître devant les tribunaux américains à Roanoke (Virginie) et Miami (Floride) pour trafic de cocaïne.

● **MALAWI : Appel de fonds du HCR.** — Le Haut-Commissariat pour les réfugiés de l'ONU (HCR) a lancé, le vendredi 22 juillet, un appel en faveur de quelque 700 000 réfugiés africains recueillis par l'Ethiopie et le Malawi. Son porte-parole a indiqué que 42 millions de dollars étaient nécessaires pour leur venir en aide. Sur cette somme, 19 millions seraient alloués aux quelque 100 000 Somaliens arrivés en Ethiopie depuis le 10 juin, afin d'échapper aux combats qui opposent les troupes gouvernementales et les rebelles du Mouvement national somalien (MNS). *(Reuter.)*

La visite de M. Nakasone en Union soviétique

M. Gorbatchev regrette que les relations avec Tokyo demeurent « figées »

Moscou *(AFP)*. — Le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, a exprimé, vendredi 22 juillet, en recevant l'ancien premier ministre japonais Yasuhiro Nakasone, son regret que les relations entre le Japon et l'URSS soient restées *« figées »* ces trois dernières années et aient même *« parfois reculé »*.

M. Gorbatchev, cité par l'agence Tass, a notamment estimé que les relations entre Moscou et Tokyo ne correspondaient pas à ce qu'elles pourraient être entre *« deux Etats voisins de cette importance »*, aussi bien dans le domaine politique que dans le domaine économique. *« De toute évidence*, a poursuivi M. Gorbatchev, *cela est lié dans une certaine mesure aux conceptions persistantes selon lesquelles l'Union soviétique serait plus intéressée par l'amélioration des relations »* avec Tokyo que le Japon lui-même. *« S'il faut effectivement établir une politique »* sur ces conceptions, les relations entre l'URSS et le Japon n'avanceront pas, a encore affirmé en substance le dirigeant soviétique.

L'ancien premier ministre japonais a déclaré, de son côté, que la *« question territoriale »* des quatre îles au nord d'Hokkaido, occupées par l'URSS depuis la fin de la guerre et revendiquées par le Japon, avait été évoquée *« en détail »* avec le numéro un soviétique, M. Mikhaïl Gorbatchev, mais que la *« discussion n'avait pas débouché sur un accord commun »*. Au cours de l'entretien, qui a duré deux heures quarante minutes, M. Gorbatchev a évoqué l'offre formulée en 1956 par l'URSS de restituer à Tokyo deux de ces quatre îles. Cette proposition ne sera pas considérée comme satisfaisante à Tokyo, déclare-t-on de source japonaise informée, tout en estimant positif que le numéro un soviétique ait accepté de parler de ce contentieux territorial alors que généralement les officiels et les médias de Moscou présentent cette question comme *« dépassée »*.

Interviewé vendredi soir par la télévision soviétique, M. Nakasone, qui était arrivé mercredi à Moscou, s'est prononcé, d'autre part, pour le développement des relations entre les deux pays *« à différents niveaux »*. Il a ajouté que Moscou et Tokyo devraient signer un accord de paix, afin de mettre formellement fin aux hostilités de la seconde guerre mondiale.

Selon Tass, M. Gorbatchev a présenté, de son côté, les plans de développement prévus pour l'Extrême-Orient soviétique ainsi que pour la Sibérie. Ces plans, a-t-il précisé, prévoient un développement plus rapide pour ces régions par rapport aux autres parties du pays. Il a indiqué à cet égard que Moscou songeait à faire de Vladivostock, port situé sur les rives du Pacifique et qui fait face au Japon, une *« ville ouverte »* (aux étrangers) *« dans un avenir proche »*.

M. Edouard Chevardnadze, le ministre soviétique des affaires étrangères, effectuera une visite officielle à Tokyo avant la fin de l'année et M. Gorbatchev pourrait se rendre au Japon l'année prochaine, indique-t-on également de source japonaise informée. Sur ce point, l'agence Tass a laissé entendre qu'une future visite de M. Gorbatchev au Japon *« n'était pas exclue »*, ainsi qu'une visite du premier ministre japonais en URSS. M. Nakasone doit se rendre samedi dans les républiques baltes d'URSS pour sa dernière journée de visite en Union soviétique.

Les Etats-Unis prennent des sanctions commerciales contre le Brésil

Le président Reagan, après une longue enquête, a décidé d'appliquer des sanctions commerciales au Brésil, portant sur environ 200 millions de dollars, en raison du refus brésilien de protéger les brevets de sociétés pharmaceutiques américaines. Ces dernières s'étaient plaintes, il y a un an, de la *« concurrence déloyale »* des sociétés pharmaceutiques brésiliennes qui, selon eux, copient les médicaments américains sans payer de droits de licence.

Le Brésil a réagi vivement, se réservant d'en appeler au GATT, en soulignant que sa législation est en parfait accord avec la législation internationale, qui laisse à chaque pays le droit de décider de la protection des brevets pharmaceutiques. Depuis 1969, ces brevets ne sont plus protégés au Brésil, ce qui aurait coûté 100 à 150 millions de dollars par an aux firmes américaines.

BIRMANIE

Les autorités proclament la loi martiale à Prome

A la veille de l'ouverture, le samedi 23 juillet, d'un congrès extraordinaire du parti unique (Parti du programme socialiste), le gouvernement a proclamé la loi martiale à Prome, ville située à 270 km au nord-ouest de Rangoon, à la suite de six jours d'émeutes et de pillages. La radio et la télévision ont indiqué, vendredi, que la situation y était devenue *« incontrôlable »* et que l'administration de la ville, qui compte 170 000 habitants, avait été confiée au ministère de la défense, lequel a nommé le colonel Aye Kyaw, chef d'état-major adjoint, administrateur de la loi martiale.

Les troubles ont commencé à Prome, ville natale du président Ne Win, le 16 juillet. Selon les milieux autorisés, ils opposent des bouddhistes, majoritaires, à des musulmans, d'origine indienne et très largement minoritaires, propriétaires de petites échoppes et de maisons de thé. Vendredi, des manifestations violentes ainsi que des pillages de maisons de thé se sont multipliés, a affirmé l'agence officielle de presse NAB, ajoutant que des immeubles ont été incendiés. La police a tiré en l'air pour disperser la foule, sans faire apparemment de victimes.

Les émeutes dans les principales villes de Birmanie ont fait, selon des chiffres officiels, cinquante-deux morts depuis mars. Selon des diplomates occidentaux, ce bilan s'élèverait à deux cents morts. Le parti unique se réunit pour se restructurer et adopter des réformes économiques pour tenter de mettre fin à un marasme à l'origine des troubles de ces derniers mois (*le Monde* du 21 juillet). (AFP Reuter.)

Chantiers navals

M. Jean-Pierre Soisson propose une solution pour les salariés âgés

Une solution aux problèmes sociaux provoqués par la fermeture des chantiers navals de La Ciotat et de La Seyne le 31 juillet a été proposée par M. Jean-Pierre Soisson, ministre du travail (*le Monde* du 20 juillet).

Dans un communiqué rendu public le 22 juillet, le ministère du travail indique qu'un nouveau dispositif a été imaginé, *« utilisant la formule du congé de conversion »*, pour venir en aide aux salariés licenciés âgés de cinquante à cinquante-trois ans. Le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, les conseils généraux des Bouches-du-Rhône et du Var, ont donné leur accord de principe à ce projet qui sera élaboré dans les prochains jours, en liaison avec les représentants des salariés. Normalement, les bénéficiaires pourront *« effectuer leur choix avant le 31 juillet 1988, date d'expiration de l'accord de branche »*.

Le précédent plan s'était révélé difficile à mettre en œuvre et avait fait l'objet *« de réserves de la part des salariés qui ont craint que sa pérennité ne soit pas assurée »*, rappelle le ministre. Le nouveau dispositif *« respecte les objectifs initiaux de reclassement ou de garantie de ressources jusqu'à l'âge de la retraite »* et devra apporter aux salariés *« toutes garanties de stabilité et de pérennité »*.

M. Jean-Pierre Soisson envisage de proposer le même montage à la région Nord-Pas-de-Calais et au département du Nord, en faveur, cette fois, des salariés de la Normed de Dunkerque.

La construction de six frégates à Saint-Nazaire

Vive réaction de la CFDT des arsenaux

La Fédération des établissements et arsenaux de l'Etat (CFDT) proteste contre la décision du gouvernement de confier aux chantiers de l'Atlantique, à Saint-Nazaire, la construction de six frégates légères pour la marine nationale (*le Monde* du 21 juillet).

« Force est de constater qu'une fois de plus, les organisations syndicales représentatives du ministère de la défense sont exclues de toute information, alors qu'une telle décision peut avoir de lourdes conséquences sur l'emploi dans les arsenaux, et notamment à Lorient qui a déjà subi une diminution de ses effectifs de deux cents ouvriers en deux ans, le ministère ayant, dans le même temps, supprimé six mille trois cent quarante-neuf emplois », indique un communiqué.

La CFDT des arsenaux ajoute : *« Le ministre de la défense qui n'a pas encore reçu les organisations syndicales aurait-il choisi de ne communiquer que par médias interposés ? La réalisation de ces frégates dont le financement n'est pas prévu dans le cadre de la loi de programmation militaire :*

— Va-t-elle se faire par le biais d'un financement privé ?

— Ne va-t-elle pas remettre en cause la construction d'autres bâtiments et l'emploi dans les établissements de la défense ? »

Le numéro du « Monde » daté 23 juillet 1988 a été tiré à 506 975 exemplaires

A B C E F G H